This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

BUHR B
a39015 00024422

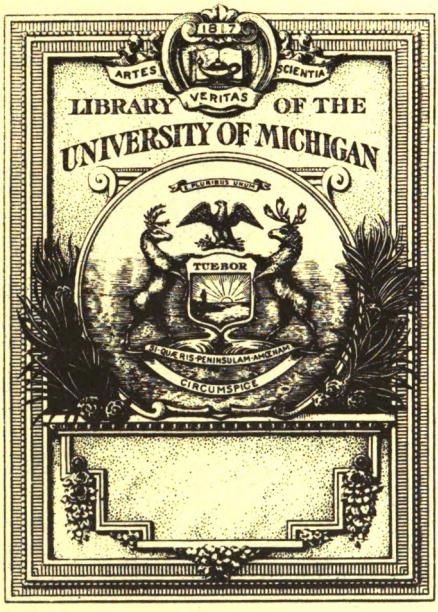

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

FAUCHE-BOREL.

SUPPLÉMENT

AU QUATRIÈME VOLUME.

Digitized by Google

A GENÈVE,
CHEZ BARBEZAT ET DELARUE.

A BRUXELLES,
A LA LIBRAIRIE DE LECHARLIER.

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

FAUCHE-BOREL.

SUPPLÉMENT

AU QUATRIÈME VOLUME.

PARIS,

MOUTARDIER, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

RUE GIT-LE-CŒUR, N° 4.

1829.

Digitized by Google

DC
146
F26
A3
v.4
Suppl.

Digitized by Google

113858-190

CHAPITRE XXX.

Les *cent jours* infligés par la Providence allaient expirer; la France ne retentissait déjà plus que du bruit des armes, du fraças des convois militaires, de la marche des troupes et des cris de *vive l'Empereur;* le rideau de la guerre était levé; Napoléon allait donner le signal du carnage devant le prodigieux appareil militaire de la ligue formée pour le déposséder; un million de combattans se portait contre lui et contre son armée. Cette armée marchait avec autant d'intrépidité que de confiance sur le champ de bataille où sa destinée devait s'accomplir. La lutte allait être terrible; la France en était effrayée. Les citoyens alarmés tournaient les yeux vers Louis XVIII, le père de la patrie, et l'appelaient à leur secours.

Des commissaires extraordinaires furent envoyés de Gand sur les frontières de la France pour agir de concert avec les délégués de l'autorité royale, qui étaient déjà en activité dans l'intérieur du royaume. Le marquis de Castries reçut l'ordre de se rendre à Namur; le chevalier

Digitized by Google

de Béthisy à Courtray; le comte de Quinsonnat à Spire; le comte Gaëtan de La Rochefoucauld sur les frontières de l'est de la France; le comte Jules de Polignac, maintenant prince de Polignac et ambassadeur en Angleterre, sur les frontières du royaume de Sardaigne.

Les arrestations faites à Gand et à Bruxelles ayant donné de vives inquiétudes aux chefs des troupes de la coalition, leur firent adopter un système de surveillance rigide qui devint fâcheux pour quelques commissaires du Roi. Plusieurs d'entre eux rencontrèrent des obstacles en se rendant aux postes qui leur étaient assignés. On arrêta des officiers français dans l'exercice d'une mission entreprise pour rassembler le contingent royal fixé *par le traité du 25 mars* 1815. Deux commissaires du Roi furent retenus au quartier général bavarois; un troisième ne put dépasser Francfort-sur-le-Mein; le comte Jules, prince de Polignac, dont le zèle avait surmonté toutes ces difficultés, et que son courage poussa trop loin, fut enveloppé par les troupes de Napoléon, et transféré au fort Barraux.

Le comte Gaëtan de La Rochefoucauld éprouva aussi des entraves de la part des agens des puissances alliées. Après quelques jours d'arrestation, il atteignit la Suisse et se rapprocha des frontières

Digitized by Google

de la France, pour former le *cadre du corps royal de l'Est*, et planter les bannières des lis sur le sol de la patrie. Sans autorisation des puissances étrangères, sans la permission du gouvernement suisse, il se procura des armes, des munitions, et l'équipement de cent trente-six hommes. Parmi les braves qui se rallièrent à ce délégué du Roi, on remarquait l'adjudant-général Chopin, le major de La Genetière, le chevalier de l'Étoile, le baron de Margueritte, qui venait de faire partie d'une mission entreprise dans les intérêts du trône; les comtes de Scey-Montbelliard [1], de Colbert, de Montjoie, de Mortemart; MM. d'Anders, de Bermont et de Piedoyx, et quelques officiers du fidèle 10e de ligne.

Le rendez-vous général fut fixé pour la fin du mois de juin, à Saignes-Légier, pays de Porentruy, sur l'extrême frontière de la Suisse et de la France.

C'était par la trouée que devaient faire ces braves que j'espérais y rentrer moi-même. J'étais persuadé qu'une seule bataille perdue mettrait Napoléon hors de combat. En effet, franchissant la Sambre, il ne fut que téméraire, et il le fut trois mois trop tard, puisqu'il avait laissé à ses ennemis

[1] Depuis, préfet du département du Doubs.

Digitized by Google

le temps de rassembler toutes leurs forces. Après avoir enterré dans les champs de Waterloo, le 18 juin, la fleur et l'élite de ses soldats, il se trouva seul, comme à Leipsik, fugitif, sans espoir et détrôné par une seule bataille.

La France tomba dans une anarchie épouvantable au moment où elle fut envahie de toutes parts.

Le 1er juillet, la colonne royale de l'Est se mit en marche, et pénétra le même jour par le pont de Goumois-sur-Doubs, village situé au milieu des montagnes escarpées, couvertes de bois sans aucune route praticable. On devait marcher le lendemain sur Damrichard; mais le 2 juillet à la pointe jour, des corps francs, des douaniers, des gardes frontières, et quelques habitans de Trévillers, soutenus par deux compagnies de la garde nationale mobilisée de la Côte-d'Or, stationnées à Saint-Hippolyte, se montrèrent à portée des avant-postes royaux. N'ayant reçu aucun renfort, et ne pouvant engager qu'une lutte désavantageuse contre des forces aussi supérieures, le comte Gaëtan de La Rochefoucauld se concentra sur Goumois. Cette position aurait pu être conservée, si les habitans fussent restés neutres; mais ils servirent d'auxiliaires aux attaquans. Un feu dirigé sur les royalistes, des maisons qui dominent le pont, forcèrent à rentrer sur le territoire suisse.

Digitized by Google

Un coup de fusil, parti de l'habitation du maire (que le comte Gaëtan venait de quitter), atteignit le chevalier de Piedoyx et le tua.

Une vive fusillade s'engagea alors d'une rive à l'autre; le passage, vaillamment défendu, ne fut point forcé. La tête du pont était occupée par un détachement de volontaires royaux, chasseurs de Henri IV, composé de Lyonnais, incorporés dans le corps de l'Est dès leur arrivée en Suisse, où le chevalier de Landine, de Saint-Esprit, les avait dirigés de l'intérieur de la France. Le drapeau royal, un moment en danger d'être pris, fut sauvé par l'un de ces braves, le capitaine Bettent. Les soldats royaux qui n'avaient pu se replier avant l'occupation de Goumois par les insurgés, se jetèrent dans le Doubs, et, sous un feu continuel, traversèrent cette rivière avec intrépidité.

Cette journée fut marquée par la mort de plusieurs soldats des deux partis; on eut surtout à regretter la fin déplorable du comte de Montjoie. Cet officier, affaibli déjà par deux blessures et atteint par un biscayen, tomba, et fut inhumainement massacré, non loin des riches domaines de ses pères, situés à Béfort. Son corps resta nu sur le sol de sa patrie, sans avoir obtenu de la pitié de ses concitoyens quelques poignées de terre pour couvrir ses restes inanimés.

Digitized by Google

Pressé par les événemens, et voulant recommencer ses tentatives sur un autre point de la frontière, le comte Gaëtan de La Rochefoucauld éprouva le besoin de ressources pécuniaires pour remplacer ce qui lui avait été pris à Goumois par le corps franc. N'ayant pu rien se procurer ni à Bâle ni à Berne, il voulut bien s'adresser à moi, connaissant les services que j'avais rendus à la cause de la maison de Bourbon. Instruit que je jouissais encore de quelque crédit, et dans l'espoir que je remplirais ses vues, il m'envoya à Neuchâtel M. le comte de Colbert, pour ouvrir avec moi cette négociation. Mais l'injure qui m'avait été faite à Gand était encore trop récente, et je refusai, parce que, d'ailleurs, je n'avais pas la somme demandée dans ce moment, et que je ne voulais pas l'emprunter. Cet envoyé retourna à son poste avec mon refus justifié par l'impossibilité dans laquelle je me trouvais de satisfaire à la demande du comte de La Rochefoucauld.

Bientôt après, arriva M. le baron de Margueritte, pour continuer cette négociation. On a vu que je le connaissais particulièrement : il m'attaqua par mon faible, me rappela tout ce que j'avais fait depuis vingt ans pour la cause royale, les dangers que j'avais courus ; il me dit avec raison qu'un si long dévoûment, qu'une conduite irré-

Digitized by Google

prochable ne devait pas se refroidir, dans une telle circonstance, et cela parce qu'un agent de la police, dirigé par un ennemi puissant, m'avait fait essuyer un affront dont j'étais déjà vengé par l'estime de tous les royalistes; il ajouta que bientôt le Roi, rentré dans sa capitale, effacerait cette injure en me rendant, à Paris même, pleine et entière justice. Je cédai facilement, cette fois, au besoin de me rendre encore utile; mais n'ayant point en mon pouvoir la somme qui m'était demandée, je conduisis le baron de Margueritte chez M. Fornachon, mon banquier à Neuchâtel, qui, ne voulant que ma garantie, me remit de suite la somme. Un bon sur Bâle me fut délivré par suite du crédit ouvert par le commissaire du Roi; mais il ne fut pas acquitté, et je restai créancier de cette avance. Plus tard, il est vrai, j'en obtins le remboursement à Paris, en m'adressant au comte Gaëtan de La Rochefoucauld, qui fit à cet effet toutes les démarches nécessaires. Je ne rappelle ce fait que pour prouver que je n'ai jamais laissé échapper l'occasion de me rendre utile à la cause royale.

Cependant, le corps royal de l'Est ayant pu dès-lors rentrer en France, y pénétra par le canton de Ferrete, où le drapeau blanc fut arboré. Augmenté par de nombreux enrôlemens, effec-

Digitized by Google

tués à Colmar et dans l'Alsace méridionale, il franchit l'obstacle du pont de Roide, et, marchant sur Besançon, prit position à Bouclam, à quatre lieues seulement de cette place forte.

Avant même que le comte Gaëtan se fût introduit dans la ville, au risque des plus grands dangers, pour sommer, *au nom du Roi*, le maréchal Jourdan d'arborer le drapeau blanc, et d'entraîner par cette mesure la soumission de toute la Franche-Comté, j'avais agi de mon côté dans le même but. Dès le 7 juillet, je m'étais mis en rapport avec le maréchal, dans l'objet de lui faire connaître l'intérêt qu'il y aurait à amener la soumission au Roi de ses troupes et de son commandement, par suite des événemens de Waterloo. Je demandai au maréchal une autorisation pour me rendre auprès de lui, afin de conférer sur la gravité des circonstances. Le maréchal me répondit par son adjudant-général, le commandant Petitpierre, qu'il serait bien aise de me voir. J'arrivai le 18 juillet à Pontarlier, par la montagne de l'Arnon, d'où venaient les vivres de la Suisse.

Je dînai chez M. Maire, procureur du Roi, et j'y trouvai pour convives plusieurs officiers français et suisses. On s'entretint beaucoup des événemens et on manifesta des craintes sur la disette qui

Digitized by Google

commençait à se faire sentir. On se passait le pain avec recommandation de le ménager; sur quoi je dis : « Mais le fort de Joux qui est approvisionné, « dit-on, pour deux ans, n'est-il pas commandé « par un Français, et ne pourrait-on pas obtenir « pour les habitans de Pontarlier quelques sacs de « farine? Henri IV ne nourrissait-il pas sa bonne « ville de Paris quand il l'assiégeait? » On me répondit qu'il n'y avait rien à espérer du commandant ni de la garnison; que déjà même le général des troupes suisses lui avait envoyé sans succès différentes sommations. Alors je demandai s'il y avait quelqu'un de Pontarlier qui connût ce commandant? On m'indiqua M. Crillon, marchand de draps, chez qui cet officier avait logé. Je demandai qu'on le fît venir, pour prendre de lui des renseignemens. Le procureur du Roi l'envoya chercher, et il arriva. Je priai M. Crillon de me dire s'il connaissait particulièrement le commandant du fort de Joux. Il me répondit qu'il l'avait logé pendant six semaines, que c'était un très brave homme, bon militaire, et pour preuve, ajouta-t-il, c'est qu'il a reçu un coup de sabre qui lui partage la figure. « C'est donc un brave! m'é- « criai-je; et on peut tout en espérer. » Il ajouta qu'il s'appelait Tivol. « Ne pourriez-vous pas lui « faire parvenir un billet? — Cela serait fort dif-

Digitized by Google

« ficile; mais ma fille lui envoie des livres qu'on « dépose, deux fois la semaine, sur une pierre à « quelque distance du fort, et qu'il envoie pren- « dre par un soldat. — Mademoiselle votre fille « pourrait donc se charger d'avoir réponse à un « billet que j'écrirai au commandant, afin d'en « obtenir quelques sacs de farine pour obvier à « la disette qui se fait déjà sentir parmi vous. » Ce motif porta M. Crillon à se charger lui-même de cette commission, et il alla porter de suite au commandant Tivol mon billet, qui était ainsi conçu : « Ayant une communication très impor- « tante à vous faire, monsieur le commandant, je « désirerais que vous voulussiez bien consentir à « me recevoir, en m'indiquant l'heure et le mo- « ment où je pourrai me rendre au fort.

« *Signé*, FAUCHE-BOREL. »

Nous étions encore à table, que M. Crillon me rapporta la réponse que voici : « Si M. Fauche- « Borel veut se rendre demain, entre six et sept « heures du matin, au bas de la rampe du fort, « il y trouvera deux fusiliers qui le conduiront « auprès de moi. »

Je me vis donc engagé. Plusieurs des convives ne me laissèrent point ignorer le danger que je pouvais courir; et que, d'ailleurs, M. le général

Digitized by Google

suisse de Gady avait déjà envoyé des parlementaires sans succès. Je me déterminai néanmoins, et je me rendis de suite chez le général de Gady, pour en obtenir un passe-avant, attendu que le fort était cerné par ses troupes. Le général me fit l'observation que je m'exposerais beaucoup, que lui-même avait déjà envoyé plusieurs parlementaires les yeux bandés, et que le dernier avait été renvoyé avec la menace de fusiller celui qui oserait lui succéder. Le général, ainsi que plusieurs officiers de son état-major, dans le nombre desquels se trouvaient mon beau-frère et mon gendre de Gümoens, cherchèrent à me dissuader; d'autres, au contraire, m'encourageaient. Je fis observer au général de Gady que j'allais proposer au commandant de garder le fort au nom de Louis XVIII, et d'y arborer le drapeau blanc, ce qui n'était pas la même chose que de l'engager à rendre la place aux alliés. Le général pesant mes raisons, me donna le passe-avant en me souhaitant *réussite*.

Je pris un char-à-banc, ayant avec moi M. Pernet, maire de Pontarlier, et M. l'abbé Lamarre, qui m'accompagnèrent jusqu'au bas de la rampe, où m'attendaient les deux fusiliers avec lesquels je m'acheminai vers le fort. A moitié chemin, ces deux militaires me dirent d'un ton arrogant :

Digitized by Google

« Vous venez sans doute pour gagner notre com-« mandant en faveur de votre Louis XVIII? » accompagnant le nom de Sa Majesté d'une épithète plus qu'injurieuse. Je leur répondis avec une fermeté qui leur en imposa, et ils se turent. Après avoir passé les ponts-levis, je trouvai M. le commandant Tivol en grande tenue : il me reçut avec affabilité. Je lui demandai de passer dans son cabinet. Sans me rien objecter, il m'introduisit dans la salle où étaient réunis, aussi en grande tenue, onze à douze officiers. Je ne doutais point que ce ne fût un conseil de défense, et, comprimant mon émotion, je dis avec fermeté et confiance : « Je suis charmé de trouver ici une réunion de « bons Français, qui apprendront avec joie que « le drapeau blanc flotte dans toute la France; et « je suis fort aise, Messieurs, d'être le premier à « vous informer de cet heureux événement. »

Mais ce sentiment ne fut pas généralement partagé par ces messieurs; plusieurs d'entre eux m'interpelèrent d'un ton hautain en me demandant quels étaient mes pouvoirs, et au nom de qui je venais ainsi les informer d'une nouvelle qu'ils ne devaient recevoir que du maréchal Jourdan, commandant à Besançon. C'est alors que M. Tivol, prenant la parole, dit qu'il ne m'aurait pas donné l'autorisation de monter au fort, s'il

Digitized by Google

n'avait pas su qu'on pouvait avoir confiance dans mes paroles; mais l'opinion de plusieurs fut qu'on devait envoyer une estafette au maréchal Jourdan, afin de justifier la vérité de mes assertions. Je les appuyai de l'exhibition d'un *Moniteur*, adressé au président de la société des Halles de Neuchâtel, que j'avais eu heureusement la précaution de prendre à la poste. Ces officiers firent allumer deux bougies, afin d'examiner si le papier de mon *Moniteur* était bien de l'impression de Paris; il y en eut qui insistèrent pour que je fusse préalablement renfermé ou jeté dans un cul de basse fosse; d'autres enfin qui opinèrent pour que je fusse à l'instant fusillé, sans autre forme de procès, soutenant que c'était le devoir du commandant du fort. Voyant ce conflit devenir sérieux, j'annonçai qu'au bas du rempart étaient le maire de Pontarlier et M. l'abbé Lamarre, qui pouvaient corroborer mes assertions. En effet, on les fit venir, et ils confirmèrent mon rapport. La discussion fut longue et vive : elle dura sept heures. Pendant ce temps, je cherchai à capter en particulier chacun de ces officiers, en leur disant : « N'attendez pas pour vous décider les or-« dres du maréchal Jourdan; faites quelque chose « pour vous par vous-même; et chacun pourra

Digitized by Google

« espérer alors un grade supérieur ou d'autres fa-
« veurs de la part du gouvernement du Roi. »

Dans l'état d'irrésolution où je les avais mis, le *Moniteur* donnant beaucoup de poids à mes discours, on débattait ce qu'il convenait de faire, lorsque, pour les fixer, je dis au commandant : « Faites un petit discours que vous nous commu-
« niquerez, et qu'ensuite vous adresserez à la gar-
« nison assemblée. » On se rangea à cette proposition ; et chacun des officiers, recevant les instructions du commandant, celui-ci réunit tous ses soldats, les forma en bataillon carré, et là, dit à haute et intelligible voix : « Camarades, j'ai
« la satisfaction de vous annoncer la plus belle
« nouvelle que des Français puissent apprendre.
« Louis XVIII est dans sa capitale ; le drapeau
« blanc flotte par toute la France..... Adjudant,
« lisez le *Moniteur.* » On lut, en effet, les articles Dieppe, Calais, Dunkerque, qui annonçaient le retour du Roi, et qui finissaient par les cris : *vive le Roi!* Alors tout le bataillon cria spontanément *vivè la paix!* par suite de l'impression que chaque officier avait faite sur ses soldats ; sur quoi je répondis : « Sans doute, camarades, vive la
« paix ; mais vous ne l'aurez qu'avec Louis XVIII. »
Et le bataillon de s'écrier : « Eh bien, vive
« Louis XVIII ! vivent les Bourbons ! »

Digitized by Google

Le commandant Tivol dit alors : « Double ra-« tion pour aujourd'hui ! » à quoi j'ajoutai : « Tri-« ple ration ! car on ne saurait trop boire en ce « jour. » A ces mots, le bataillon riposta tout d'une voix : « Eh bien, vive le Roi ! vivent les « Bourbons ! vive le commissaire du Roi ! vive « M. Fauche-Borel ! »

Je voulus remettre, dans cette circonstance, dix louis au commandant Tivol pour les soldats ; il les refusa, en me disant : « C'est à vous, mon-« sieur Fauche, à me faire le plaisir d'accepter le « dîner du fort. — Oui, Commandant, je l'accepte « volontiers, car il vaudra mieux que tous les dî-« ners de Pontarlier réunis, où l'on manque de « pain. C'est à vous à rendre l'abondance à cette « ville, en y envoyant, le plus promptement pos-« sible, une vingtaine de sacs de farine ; vous met-« trez le comble au bonheur de cette journée. » Et il donna des ordres en conséquence.

Pendant ce colloque, le drapeau blanc fut arboré sur le fort, et vingt-un coups de canon le saluèrent au grand étonnement de tout Pontarlier. Il fut dressé procès-verbal de tout ce qui s'était passé, et cinq cents cocardes blanches furent distribuées, dans le jour, à la garnison. J'ai encore par devers moi toutes les pièces qui attestent cet événement, dont je rendis compte au

Digitized by Google

prince de Talleyrand, président du Conseil des ministres.

On aura une idée du danger que je courus dans cette circonstance, si on se rappelle que ce même jour, 19 juillet, le colonel Gordon fut massacré au fort Condé, pour avoir rempli, par ordre de ses supérieurs, la même mission que j'avais entreprise de mon propre mouvement.

Je dois dire aussi que je fus parfaitement secondé par M. Pernet, maire de Pontarlier, et par M. l'abbé Lamarre.

De Pontarlier je me rendis chez le maréchal Jourdan, qui m'avait fait appeler à Besançon, et qui, en me complimentant sur ce que j'étais parvenu à faire arborer le drapeau blanc au fort de Joux, voulut bien m'expliquer pourquoi il ne lui avait pas été possible de faire prendre plus tôt cette détermination à la garnison de la citadelle; ce ne fut que vingt-quatre heures après la soumission du fort de Joux, que Besançon se soumit à Louis XVIII.

Concevra-t-on que les officiers de la garnison du fort de Joux, auxquels j'avais cru devoir promettre, au nom du Roi, un témoignage de la satisfaction royale, loin de recevoir aucune récompense, aient tous été destitués; que le commandant Tivol en particulier, sans se plaindre

Digitized by Google

pourtant, soit venu me faire part qu'on l'avait maltraité pour avoir cédé à mes instances, qui n'avaient eu pour but que le service du Roi et l'intérêt de la patrie.

Quant à moi, bien que M. le comte de Blacas m'eût fait endurer à Gand un sanglant affront, en récompense de vingt ans de sacrifices, on ne pouvait se refuser de reconnaître que M. le comte Gaëtan de La Rochefoucauld était parfaitement en mesure d'attester que j'avais oublié l'*insulte du ministre*, pour ne voir que le *service du Roi*.

L'heureux retour de Louis XVIII dans sa capitale, et l'éloignement de mon principal accusateur[1], aurait désarmé mon indignation, si l'honneur n'avait pas exigé que je fusse disculpé, du moins aux yeux de mon souverain naturel, et que j'obtinsse la réparation que j'avais droit d'attendre.

Je vins en toute hâte à Paris dès que Louis XVIII y fut rentré, et que j'eus concouru à faire arborer le drapeau blanc sur le fort de Joux; j'y vins pressé de donner suite aux démarches qui, en mettant ma conduite au grand jour, devaient confondre mes ennemis. L'outrage de Gand avait ulcéré mon cœur, et je sentais que ce n'était qu'à

[1] M. de Blacas fut à cette époque éloigné du conseil du Roi, et se rendit en Italie.

Digitized by Google

Paris que pouvaient être détruites les accusations perfides portées contre moi. Là, étaient les bureaux de Buonaparte; là, se trouvaient tous les documens; là, on était à la source de tous les renseignemens qu'il était possible de se procurer sur mon compte; enfin, les registres de la police étaient là; il n'était plus permis de dire: *Nous croyons nous rappeler y avoir lu....* Il fallait rapporter positivement ce que tout le monde pouvait y vérifier.

A mon arrivée, j'allai trouver sur-le-champ le prince de Hardenberg, et le priai de donner suite aux démarches que S. M. le roi de Prusse avait ordonnées à sa chancellerie pour connaître et juger ma conduite.

Me sera-t-il permis de faire ici une réflexion? C'est quand tous les rois ligués, suivis de leurs ministres, escortés des grands de leurs royaumes, se trouvaient dans Paris, prononçant sur le sort de la France, sur celui des puissances secondaires, et sur le leur peut-être; c'est de la hauteur de ces discussions, qu'un monarque voulut bien descendre jusqu'à s'occuper des intérêts personnels d'un simple sujet. Oui, telle est l'inaltérable et précieuse sollicitude du gouvernement prussien, que toujours, et dans quelque circonstance que ce soit, il a l'œil sur ses enfans; et

Digitized by Google

fait éclairer leur conduite pour les arracher à l'oppression s'ils sont innocens, ou les punir s'ils sont coupables.

Sur ma simple invitation, M. le prince de Hardenberg, au lieu d'écrire lui-même, s'empressa, pour se conformer aux usages diplomatiques, de faire écrire par S. Exc. M. le comte de Goltz, ministre de Prusse, à M. le prince de Talleyrand, ministre des affaires étrangères de France, pour avoir sur mon compte les renseignemens antérieurement demandés au nom de S. M. le roi de Prusse.

Le prince de Talleyrand s'étant adressé à cet effet au duc d'Otrante, ministre de la police générale, en reçut la note suivante :

Note transmise par le Ministre de la Police à M. de Talleyrand.

« Après une détention prolongée à Paris, « M. Fauche-Borel, devenu libre, n'en montra « que plus d'activité à parcourir successivement « les diverses cours de l'Europe, et à faire valoir « les projets qui l'ont constamment occupé. *Buo-* « *naparte n'a pas eu d'ennemi plus opiniâtre.* Il « n'y a pas encore trois mois que sa main a été « distinctement reconnue dans la transcription de

« chansons et pamphlets adressés à domicile par « la poste.

« *Invariable dans ses opinions*, il ne pouvait « l'être dans ses moyens. Tous n'ont pas été éga- « lement bien concertés. Dans ces entreprises « aventureuses, le succès seul justifie, et il n'est « pas étonnant que M. Fauche-Borel se soit tour à « tour trompé ou ait été trompé. C'est ainsi qu'en « mars 1814, il a pris sur lui, avec beaucoup trop « d'assurance, de s'opposer au dessein qu'avait « S. A. R. Mgr. le duc de Berry, de passer de Jer- « sey en Normandie; c'est ainsi encore qu'il a en- « couru le reproche de s'être adressé à la police « de Buonaparte. *Il est vrai qu'il lui a fait des « offres; mais ces offres étaient visiblement cap- « tieuses.* En juin 1813, il lui fit passer des pa- « piers assez insignifians, qui avaient appartenu « au général Pichegru; mais on croit que par là « il voulait se ménager des ressources pour agir « avec moins de risques, conformément à ses « vues. *La police d'alors aurait eu seule à se « plaindre de sa bonne foi.* »

Je le répète, on était à la source; c'est le ministre de la police qui écrit lui-même. Ai-je trahi le roi de Prusse, le roi de France, l'Angleterre? Suis-je un espion aux gages de l'usurpateur? Lisez, vous qui m'accusez, lisez : BUONAPARTE N'A

Digitized by Google

PAS EU D'ENNEMI PLUS OPINIATRE QUE FAUCHE-BOREL. Cela est-il clair ? Lisez encore : *Si M. Fauche a encouru le reproche de s'être adressé à la police de Buonaparte; s'il lui a fait des offres*, CES OFFRES ÉTAIENT VISIBLEMENT CAPTIEUSES ; LA POLICE D'ALORS AURAIT EU SEULE A SE PLAINDRE DE SA BONNE FOI.... FAUCHE A ÉTÉ INVARIABLE DANS SES OPINIONS.

Est-ce là ce que vous appelez trahir les intérêts de Louis XVIII ? Quant à ceux de la Prusse, demandez à Frédéric-Guillaume. Sa constante protection, son extrême bonté pour moi, me sont de sûrs garans qu'il connaît ma fidélité, comme il connaît vos injustices à mon égard.

Interrogez aussi l'Angleterre sur ma félonie envers elle ? Je pourrais vous confondre par cent attestations.

Il me suffira de mentionner de nouveau la déclaration du noble lord Grenville et celle de sir William Flint, dont j'ai déjà eu occasion de rapporter les termes. [1]

Quant à l'espèce d'inculpation dirigée contre moi par la note du ministre de la police, comme elle n'a trait à aucune supposition d'infidélité de ma part, et qu'on n'y démêle que le reproche d'un excès de zèle mal entendu pour la cause des Bour-

[1] Voyez pages 237 et 238 de ce volume.

Digitized by Google

bons, il me sera facile, sous ce point de vue, de réfuter victorieusement M. Fouché. Ce ministre, par exemple, était-il fondé à dire : « Que j'avais « pris sur moi, avec beaucoup trop d'assurance, « de m'opposer au dessein qu'avait alors S. A. R. « Mgr. le duc de Berry, de passer de Jersey en « Normandie. » Je ne le pense pas; M. le duc d'Otrante n'était point ministre à cette époque, et il n'a pu apprécier cette circonstance, que sur l'opinion erronée de ses bureaux. Je renvoie le lecteur à ce que j'ai écrit sur ce même sujet, et au sentiment de M. Desmarets [1], véritable juge compétent, puisqu'il tenait alors le bureau secret de la police impériale. Enfin, l'approbation donnée par S. M. Louis XVIII à ma conduite à cette époque, complète ma justification.

La note du ministre de la police, duc d'Otrante, que je viens de transcrire, fut envoyée à M. le comte de Goltz, ministre de Prusse, par M. le prince de Talleyrand, qui ne pouvait se dispenser de l'accompagner d'une lettre ministérielle, en réponse aux éclaircissemens demandés avec tant de persévérance par S. M. le roi de Prusse.

La position de M. de Talleyrand était assez difficile. Il avait à concilier ce qu'il devait de justice

[1] Voyez page 281 de ce volume.

Digitized by Google

à un sujet du roi de Prusse, sur le compte duquel il était interpellé, avec ce qu'il devait à la dignité de son propre souverain, dont il ne pouvait compromettre le nom en ne palliant point les torts de son ministre à Gand. C'est, sans aucun doute, dans la vue d'atteindre ce double but, qu'il fit la réponse diplomatique qu'on va lire.

Lettre du prince de Talleyrand à M. de Goltz.

Paris, 5 août 1815.

« Monsieur le Comte,

« J'ai reçu la nouvelle lettre que vous m'avez « fait l'honneur de m'adresser, relativement à « M. Fauche-Borel, et je me suis fait donner les « renseignemens que le département de la police « générale avait pu recueillir sur lui.

« Il résulte de ces renseignemens, que *M. Fauche-* « *Borel s'est habituellement montré dévoué à la* « *cause du Roi;* qu'il a même souffert pour cette « cause, puisqu'il a été détenu plusieurs années « au Temple, par suite des démarches qu'il avait « faites pour la défendre. Toutefois (et vous pour- « rez, monsieur le Comte, en juger par l'extrait « ci-joint des notes qui m'ont été transmises), « *sa conduite a pu paraître équivoque* en plu-

Digitized by Google

« sieurs circonstances. Quoique la police n'en « ait pas tiré contre lui une induction complète- « ment défavorable, comme les points sur les- « quels ont dû porter les soupçons, intéressaient « vivement les affections, aussi-bien que le ser- « vice du Roi, il était naturel qu'il restât dans « l'esprit de Sa Majesté des doutes à son égard. « Ce sont *probablement* ces doutes qui ont donné « lieu aux mesures prises envers M. Fauche-Borel.

« Il est certainement à regretter que le minis- « tère de Sa Majesté ait omis, monsieur le Comte, « de vous prévenir de ces mesures et du motif « qui les déterminait; mais le gouvernement de « Sa Majesté prussienne comprendra facilement, « sans doute, que dans les circonstances et au « milieu des agitations qui ont accompagné le « séjour du Roi à Gand, la marche des affaires « ait pu perdre quelque chose de sa régularité, « et que le ministère n'ait point mis, dans sa « communication avec la légation prussienne, le « soin que, dans une situation plus tranquille, il « est et sera toujours empressé d'y apporter.

« J'ai l'honneur d'être, monsieur le Comte, etc.

Signé, LE PRINCE DE TALLEYRAND.

Fauche s'est montré habituellement dévoué au Roi : voilà la part que me devait le diplomate ;

Digitized by Google

mais *sa conduite peut paraître équivoque* : voilà la part qu'il devait au ministre de son souverain, à son souverain lui-même, qui ne doit point errer même dans la personne de son ministre. Ceci est dans l'ordre des cours; il n'est pas d'usage qu'un roi ait tort vis-à-vis d'un roi son égal, et moins encore qu'un sujet puisse lutter contre un monarque.

Si, en pareil cas, il est dans les convenances que le faible soit immolé à la justification du puissant, j'ai ici des grâces à rendre à M. de Talleyrand-Périgord, et je le dis avec sincérité. Oui, si pour excuser entièrement la conduite du ministre du Roi à Gand, il avait voulu laisser planer des soupçons sur mon compte, rien ne lui était plus facile; il n'avait qu'à se contenter d'adresser au ministre de Prusse sa lettre officielle que je viens de transcrire; au lieu de cela, il joint à cette lettre la note du ministre de la Police, et cette note où M. de Talleyrand a uniquement puisé ses renseignemens sur moi, comme il le déclare, porte que je n'ai pu pécher, contre la cause du Roi, *que par un excès de zèle, et que Buonaparte n'a pas eu d'ennemi plus opiniâtre; que j'ai été invariable dans mes opinions.*

C'était dire en propres termes au ministre de Prusse : Je ne puis pas, en la réponse que je vous

Digitized by Google

transmets, donner tort au ministre de mon souverain; mais à cette réponse je joins une note irrécusable de la police, qui, en proclamant l'innocence de Fauche, dépose contre l'injustice du traitement qu'on lui a fait éprouver.

Trop délicat sur les nuances pour en exiger davantage du ministre du roi de France, et appréciant tout ce que la position de M. de Talleyrand comportait de pénible en pareil cas, M. le prince de Hardenberg, en me faisant passer la lettre de M. de Talleyrand et la note de la police, me fit l'honneur de m'écrire en ces termes :

Paris, 26 août 1815.

« Monsieur,

« Je vous transmets la copie d'une lettre que « M. de Talleyrand vient d'adresser à M. le comte « de Goltz, en réponse à celle que ce ministre lui « avait écrite, relativement à votre arrestation. « Vous verrez, Monsieur, que *la cour de France « rend parfaite justice à la loyauté de vos senti- « mens*, et que ce n'est qu'à *un malentendu* que « vous devez attribuer les désagrémens que vous « avez éprouvés.

« Recevez, Monsieur, à cette occasion, l'assu- « rance de ma considération parfaite,

« *Signé*, LE PRINCE DE HARDENBERG. »

Digitized by Google

Si, comme le marquait le prince, la cour de France rendait parfaite justice à la loyauté de mes sentimens; si mon souverain et son ministre devaient être, diplomatiquement parlant, satisfaits d'une explication qui attribuait à un malentendu les désagrémens que j'avais éprouvés, devais-je et pouvais-je l'être de voir qu'une avanie qui avait été aussi publique, allait être assoupie dans le secret du cabinet?

Et le perfide et frauduleux *post-scriptum* de Gand était-il justifié? Non certes! L'odieux en restait à la charge de ses vrais auteurs. Or, rien n'était effacé ni réparé; mais tout était pallié, grâce aux formes flexibles de la diplomatie. Toutefois, en réfléchissant que M. le prince de Hardenberg mettait à ma disposition, non seulement une lettre aussi positive que celle qu'il m'avait fait l'honneur de m'adresser, mais encore la lettre officielle du ministre Talleyrand, et la note si essentielle du ministre de la police générale, je jugeai que son intention ne pouvait être de m'imposer silence sur cette affaire, et que mon honneur était intéressé à faire un appel à l'opinion publique, à la première occasion. Si je différai, ce fut à cause de la gravité des circonstances politiques de l'époque. N'était-ce pas le cas d'étouffer ou de suspendre des ressentimens personnels,

Digitized by Google

pour ne m'occuper qu'à concourir, pour ma part, à mettre un terme aux calamités de la France?

L'anxiété, la crainte, les soupçons assiégeaient le gouvernement du Roi; la position de la France était affreuse; on commençait à s'apercevoir que, mettant la politique à la place de la générosité, les alliés voulaient user de tous les droits de la victoire. Paris présentait l'image d'une ville conquise. Des canons étaient braqués vis-à-vis du palais des Tuileries. Tout Français, de quelque parti qu'il fût, versa des larmes amères à l'aspect de cette humiliation cruelle. La partie de la nation qui n'avait participé ni à l'explosion, ni aux excès des cent jours, allait en supporter le châtiment, et partager la honte que tous les momens, tous les objets devaient accroître.

Quinze jours après l'entrée de Louis XVIII dans sa capitale, la majorité de la France ne reconnaissait plus que son Roi; mais le passage d'un gouvernement usurpé à un gouvernement légitime fut accompagné de convulsions violentes, surtout dans le Midi, où tout se fait moins par calcul et par réflexion que par sentiment et par enthousiasme. D'un autre côté, le parti vaincu montrait toujours la même exaspération et la même audace; et cherchant un point de rallie-

Digitized by Google

ment, il croyait l'avoir trouvé dans l'armée de la Loire : il lui fallait toujours un chef, et des vœux impies rappelaient encore Napoléon. Hors d'état, après son abdication, de renouveler la lutte, il se crut libre; et, arrivé à Rochefort, tout moyen de gagner la haute mer lui fut ravi. Cet homme qui, le 17 juin, inspirait encore tant de terreur, se mettait, le 17 juillet, sous la protection d'une puissance qu'il n'avait cessé, pendant tout le cours de sa vie publique, d'attaquer et d'insulter. C'est ainsi que, sous le refuge du pavillon blanc, il termina à bord d'un vaisseau anglais sa fatale évasion de l'île d'Elbe. L'Europe demandait aux solitudes de l'Océan un dépositaire plus fidèle; Sainte-Hélène fut choisie. Telle fut la dernière scène de la vie politique de Napoléon. Ne pouvant plus soutenir le poids de son rôle, il s'était éclipsé, laissant encore une fois Louis XVIII légataire universel des maux qu'il avait attirés sur la France.

Les puissances ayant notifié qu'elles étaient en état d'hostilité contre l'armée de la Loire, un acte de l'autorité royale déclara que cette armée serait réorganisée, et licencia tous les autres corps levés depuis le 20 mars.

Cependant tous les esprits étaient pénétrés de l'idée que le trône avait été renversé par une

Digitized by Google

grande conspiration, et toute la France royaliste en demandait justice à grands cris. Le Roi, qui avait repris les rênes du gouvernement en présence des souverains et de toutes les armées de l'Europe, reconnut que le châtiment des coupables ne pouvait plus être différé, et qu'il n'appartenait qu'à lui de les désigner. Son âme, supérieure à la vengeance, réduisit à un petit nombre les prévenus que les lois devaient poursuivre, ou que l'exil devait atteindre.

C'est ainsi que la reddition de Buonaparte, l'ordonnance du 24 juillet, l'arrestation du maréchal Ney et du colonel Labédoyère, la soumission de l'armée de la Loire, son licenciement et le désarmement des fédérés, marquèrent le rétablissement de l'autorité royale. Mais un parti au désespoir agitait et troublait encore la nation, de sorte que le gouvernement du Roi se trouvait placé entre les dangers du dehors et les mécontens de l'intérieur. Les plus zélés serviteurs de la couronne lui cherchaient des conseils et des appuis parmi les hommes éclairés par l'expérience, et qui avaient l'habitude de la révolution. M. le duc d'Havré se mit de nouveau en rapport avec Barras, qui était rentré à Paris peu de temps avant la bataille de Waterloo. Tout ce qui me reste à dire encore sur ce personnage s'explique

Digitized by Google

naturellement par la haine profonde dont il était animé contre Napoléon, sa famille et ses adhérens. Tel fut le vrai mobile qui le porta, avant et après le 20 mars, à vouloir servir les Bourbons. Avant même que le Roi eût fait sa seconde rentrée dans Paris, il avait fait passer à Sa Majesté, soit à Arnouville, soit à Saint-Denis, par l'intermédiaire de M. Tropez de Guérin, plusieurs Mémoires, notes et observations politiques sur les circonstances du moment, et qui furent mis sous les yeux du Roi. Consulté ensuite par Sa Majesté sur les moyens qui seraient les plus convenables pour parer à la crise, il fut d'avis d'appliquer la peine du talion aux fauteurs du 20 mars, afin d'indemniser les puissances, et d'épargner à la nation les frais de la guerre.

Il est assez remarquable que Blucher donna le même conseil de faire payer les frais de la guerre à tous les personnages qui s'étaient enrichis par la révolution, et qui se trouvaient à la tête des affaires sous Buonaparte, ne trouvant pas juste d'en faire peser tout le poids sur le peuple. Il disait avec son accent germanique, et je l'ai entendu moi-même : « Puisqu'on veut rétablir les « Bourbons, il faut les mettre à l'aise, et ne pas « leur laisser des embarras dont ils ne pourraient « se tirer qu'en imposant la nation d'une manière

Digitized by Google

« onéreuse; et je ferais payer les frais de la guerre « à cent b..... »

Barras continua de donner des notes. Pour qu'on ait une idée de la nature de ses conseils, et en même temps de la nature de ses rapports avec la couronne, je vais transcrire ici sa note du 30 septembre 1815, remise à M. le duc d'Havré pour être placée sous les yeux du Roi. C'était au moment du changement de ministère qui amenait le duc de Richelieu à la présidence du conseil.

« SIRE,

« Il y a près d'une année que, par ordre exprès « de Votre Majesté, j'avais prévenu M. de Blacas « des malheurs qui affligèrent Votre Majesté, et « déchirèrent cruellement la patrie.

« Je ne parlerai pas aujourd'hui aussi positive- « ment; je me permettrai seulement quelques « observations qui méritent peut-être quelque « attention de Votre Majesté.

« On répand que le gouvernement anglais ayant « blâmé sa légation à Paris d'avoir négligé de sou- « tenir les ministres, et laissé prendre dans le « nouveau ministère une influence à l'empereur « Alexandre, elle a, de concert avec Wellington,

Digitized by Google

« résolu de faire paraître un écrit justificatif et « un pamplet peu mesuré.

« On se dit pourquoi, dans le conseil des alliés, « des propositions inconsidérées sur le gouverne- « ment français ont été faites, et pourquoi cette « tendance à protéger les plus féroces partisans « de Buonaparte; pourquoi un ministre fameux « sous cet usurpateur disait pour tranquilliser « tout le monde : *Nous le tuerons.*

« J'ai cru devoir accepter deux conférences « avec un membre du conseil du roi de Prusse [1]. « On a mis en avant les idées libérales de ce gou- « vernement, qui marchait actuellement sans li- « sières; les craintes que la maison de Bourbon « ne puisse régner en paix, si celle d'Orléans « (dont on n'a pas une haute opinion) avait de « l'influence; si enfin le fils de Napoléon réunis- « sait un grand assentiment chez les Français; « qu'il avait pour lui les hommes compromis, et « peut-être des appuis respectables. Je me suis à « peu près assuré que les circonstances détermi- « neront la conduite ultérieure de certains alliés; « des regrets sur le passé, des espérances sur « l'avenir, et toujours une tournure propre à je-

[1] M. de Beguelin, secrétaire intime du prince de Hardenberg, que je mis moi-même en rapport avec M. le général Barras.

Digitized by Google

« ter de la déconsidération sur le gouvernement « français.

« L'emploi des hommes qui ont partagé et sou- « tenu le gouvernement de Buonaparte dans les « places marquantes d'alors, et surtout dans la « police, inspire de l'inquiétude : ce système est « dangereux.

« Les subsistances peuvent manquer dans cer- « taines contrées [1]; il faut en prohiber l'exporta- « tion, et s'occuper sérieusement des moyens d'y « pourvoir et de déjouer la malveillance. Il faut « laisser cette tâche uniquement à la responsabi- « lité du ministre de l'intérieur.

« Jamais nécessité plus impérieuse d'établir et « de maintenir la concorde entre les grands pou- « voirs de l'État; jamais la sagesse jointe à la fer- « meté dont le Roi est en possession, ne furent « plus nécessaires : union à la Charte. Jamais la « modération et les mesures rassurantes pour « tous les Français ne furent plus désirables.

« Le Roi, dans son discours [2], peut réunir à « lui tous les Français, faire cesser les discordes « civiles, et rétablir ce calme, cette harmonie qui « fera la gloire de son règne et le bonheur de la « nation. »

[1] Ce qui arriva en effet l'année suivante.

[2] Les Chambres venaient d'être convoquées.

Digitized by Google

Revenons à ce qui me concerne. J'avais eu occasion, vers ce temps-là, de voir le fameux Fouché, par suite de ma liaison avec un jeune homme plein d'esprit et d'instruction, qui l'avait suivi, en 1813, en qualité de maître des requêtes, à Dresde et à Prague: c'était M. de Chassenon. Il parla de moi à Fouché, qui, témoignant le désir de me connaître personnellement, me donna rendez-vous pour le lendemain. Cette entrevue précéda de peu de jours la dissolution du ministère dont Fouché faisait partie, et de trois semaines son second départ pour Dresde. M'étant rendu à son hôtel à huit heures du matin, M. de Chassenon me fit passer par le jardin de la rue des Saints-Pères, et m'introduisit dans un salon tendu de blanc. Je me plaçai sur un sopha, en face d'une porte masquée, que je n'apercevais nullement. Là, en attendant l'arrivée du ministre, M. de Chassenon me donna lui-même à lire le manuscrit de l'état de la situation de la France, que venait de publier Fouché. On connaît cet écrit remarquable, qui faisait alors grand bruit, et remuait toutes les passions du moment.

Bien que j'eusse déjà eu occasion de le lire, je le relus de nouveau, et avec d'autant plus d'intérêt que j'y trouvai de grands changemens et beaucoup de variantes. J'avais à peine fini que la

Digitized by Google

porte masquée s'ouvrant, je vis entrer Fouché, vêtu d'une robe de chambre de piqué blanc, les yeux rouges, figure maigre et blême, mais empreint dans toute sa personne d'une sorte de vivacité nerveuse. Ce qui m'étonna le plus, ce fut de le trouver à peu près de mon âge, tandis que je lui croyais douze à quinze ans plus que moi. Je me levai pour le saluer, lorsque, venant à moi, il me dit : « Ah ! monsieur Fauche-Borel, je suis enchanté « de vous voir et de faire votre connaissance per- « sonnelle. Il y a long-temps que je vous connais; « je vous ai fait bien du mal, mais si je vous avais « fait tout celui qui m'était ordonné vous n'exis- « teriez plus. Le plus grand service qu'on pût « vous rendre, c'était de vous faire oublier, car « Buonaparte entrait toujours en colère quand « on lui parlait de vous. Tout a bien changé « depuis; et je suis bien fâché, monsieur Fauche, « de ne vous avoir pas connu quand vous êtes « allé à Vienne. Si je l'avais su, connaissant la « confiance que les ministres étrangers avaient « en vous, nous vous eussions chargé de notes « officielles qui, par leur contenu, auraient évité « la bataille de Waterloo, toutes ses conséquences, « *et nous aurions aujourd'hui ce qu'il nous faut....* « Le Roi, monsieur Fauche, ajouta-t-il, a dû « faire beaucoup pour vous ? » Une négative ab-

Digitized by Google

solue fut ma réponse. « Comment, reprit Fou-« ché, il n'a rien fait ! Je veux qu'il fasse ; il faut « qu'il fasse, parce que personne ne l'a mieux « servi que vous. » Je lui dis que j'attendais tout des bontés du Roi, mais qu'une intrigue pour le moment, et l'affaire de l'infâme Perlet, avaient fait naître des préventions que la malveillance était intéressée à accréditer contre moi. « Cela « s'éclaircira, reprit Fouché ; soyez tranquille, « monsieur Fauche, le Roi est juste. »

Il me demanda ensuite si je connaissais M. Peltier, et qu'il me serait fort obligé si je pouvais l'engager à venir le voir. Je fus en effet chez Peltier, à qui je fis part du désir que m'avait témoigné M. Fouché ; j'ignore s'il se rendit à son invitation, car ce fut alors précisément qu'eut lieu le changement de ministère.

Au milieu des embarras immenses où s'était trouvée la couronne, il n'était pas étonnant que mes services eussent été perdus de vue ; je pouvais même croire que le Roi ignorait jusqu'aux persécutions que m'avaient fait éprouver son ministre et ceux qui s'associaient à sa haine contre moi. Mais n'était-il pas à craindre aussi qu'ils n'eussent essayé d'inspirer à Sa Majesté de funestes préventions contre ma personne? L'avaient-ils fait ? y avaient-ils réussi? Je l'ignorais ;

Digitized by Google

mais je commençai à le redouter quand je vis combien, à la suite de cette longue série de perfidies qui avait marqué tous les pas de la révolution française, l'âme la plus honnête était accessible aux défiances; combien les intrigans étaient habiles à profiter de cette malheureuse facilité pour faire écarter les hommes irréprochables qui leur déplaisaient, et pour masquer les torts qu'ils avaient eux-mêmes. Je tremblai quand je vis plus d'un homme en place repousser de bons et fidèles serviteurs de la monarchie, d'après le motif frivole qu'on avait eu contre eux des préventions qu'on n'avait ni le loisir de suspecter ni la faculté d'approfondir; enfin, je redoutai le même malheur pour moi quand je vis qu'il s'était écoulé plus d'une année sans qu'il m'eût été possible d'obtenir une audience du Roi, et sans d'ailleurs que j'eusse pu m'assurer en aucune manière que les calomnies imaginées contre moi eussent été accréditées par des personnes qui avaient eu ou qui avaient encore le bonheur d'approcher de Sa Majesté. M. de Blacas, il est vrai, se trouvait éloigné de la cour; mais M. de La Maisonfort était là son représentant et son délégué, muni de ses instructions.

Il ne me restait plus d'autre moyen d'éclairer la couronne que de faire un appel à l'opinion

Digitized by Google

publique en démasquant mes persécuteurs ; j'y étais d'autant plus porté que rien ne me semblait pouvoir justifier cette apparence de disgrâce, cette espèce de repoussement et d'humiliation qui semblaient mon partage après vingt ans de services aussi essentiels que pénibles. La conservation de l'estime publique me devenait d'autant plus désirable que je ne pouvais arriver à me faire rendre justice par des princes qui, naturellement portés à l'équité et à une bonté parfaites, ne demandent qu'à être éclairés. Or, je résolus de faire imprimer et de publier le *Précis historique des différentes missions dans lesquelles j'avais été employé pour la cause de la monarchie*, et de l'accompagner de toutes les pièces justificatives qui avaient rapport à ces diverses négociations.

Instruit de mon projet, le général Barras fit tout au monde pour que M. Tropez de Guérin me dissuadât de mettre au jour un écrit où je ne pouvais, sans nuire à la vérité et à l'intérêt de ma cause, dissimuler les services que lui-même avait voulu rendre et rendait secrètement aux Bourbons, par suite de ses rapports avec moi : Barras craignait d'être compromis vis-à-vis de son parti. M. de Guérin m'en parla, mais comme de lui-même, et je m'efforçai de dissiper ses craintes. Lorsqu'il dit à Barras que j'étais trop

Digitized by Google

ulcéré contre mes persécuteurs pour m'abstenir de dévoiler toute leur noirceur à mon égard, et que le silence me devenait impossible, Barras agit alors sourdement et concurremment avec mes ennemis (ce que je n'ai su que dans ces derniers temps), pour mettre obstacle à la publication de mon *Précis*, qui était en quelque sorte ma justification. Il était déjà sous presse à l'imprimerie de M. Mame, et je le faisais tirer à trois mille exemplaires; mais les mesures de mes ennemis furent si bien prises, qu'ils obtinrent du ministre de la police un ordre en vertu duquel l'édition fut saisie. L'imprimeur ne put sauver que trois cent cinquante exemplaires, que je m'empressai de faire brocher ou relier, et que j'envoyai essentiellement aux personnages que j'étais le plus intéressé à éclairer sur les calomnies atroces dont je me trouvais la victime; j'en remis plusieurs exemplaires à M. de Chassenon.

C'était dans les mains de M. Decazes qu'était alors le ministère de la police; j'allai réclamer directement auprès du nouveau ministre contre la saisie de mon livre, et j'en demandai la restitution. M. Decazes me dit d'abord que c'était en vertu des ordres du Roi qu'avait eu lieu la saisie; je lui objectai qu'il était impossible que le Roi l'eût ordonnée de son propre mouvement, parce

Digitized by Google

que cela prouverait que Sa Majesté n'aurait agi que sur de faux rapports; j'ajoutai que j'étais bien sûr que cet ordre n'avait été donné que par suite des importunités de M. de La Maisonfort et de M. de Blacas, qui redoutaient par-dessus tout que je ne révélasse les causes et les circonstances de leur persécution contre moi. M. Decazes convint, en effet, que le Roi était étranger à la mesure dont je me plaignais, et il voulut bien me dire que je devais patienter encore quelque temps, renouveler ensuite ma réclamation, et que la restitution des exemplaires saisis serait faite.

J'étais donc fondé à douter que le Roi eût lu mon *Précis*, c'est-à-dire ma justification, bien que je l'eusse adressé non seulement à Sa Majesté, mais aux princes, aux ministres, aux grands de la cour, pour que Louis XVIII en eût connaissance. Comme je n'ignorais pas qu'on cherchait à écarter cet écrit de sa vue, je fus jusqu'à prier M. le duc de Richelieu, président du Conseil, de vouloir bien le mettre sous les yeux de Sa Majesté. Ce ministre eut la bonté de me répondre : « Que se considérant en quelque sorte « comme étranger à tout ce qui s'était fait en « France depuis qu'il l'avait quittée, il était plus « convenable que ma justification fût présentée

Digitized by Google

« au Roi, ou par M. le duc de La Châtre, ou « par M. le duc d'Havré, qui, n'ayant pas quitté « Sa Majesté, avaient aussi été les témoins de mon « dévoûment. » M. de Richelieu ajouta : « Qu'il « était étrangement surpris que j'eusse à me « plaindre; que pendant plus de vingt années il « n'avait cessé d'entendre de toutes parts, et de « lire dans les papiers publics, l'éloge de ma « conduite et de mon attachement bien actif pour « le Roi; que je devais, en bon serviteur, prendre « patience; que je partageais les effets de cet « odieux système de calomnie qui tendait à des- « servir les meilleurs sujets du Roi; mais que le « temps, d'accord avec les honnêtes gens, me « rendrait la justice qui m'était due. »

Je dois avouer cependant qu'il me fut observé par des personnes respectables, que mon ouvrage déplairait peut-être au Roi, parce qu'en publiant que les persécutions de son ministre étaient le seul fruit que j'eusse recueilli de mes longs travaux pour la cause des Bourbons, je faisais planer sur le meilleur des princes le soupçon de l'ingratitude. Ah! si tel eût été l'effet produit par mon écrit sur le cœur du Roi, j'en eusse détesté la publicité.

Mais il m'est doux de penser que si Louis XVIII m'a lu, son opinion, à la lecture de mon ouvrage, n'a point été celle qu'on me faisait appré-

Digitized by Google

hender; ce qui me confirme dans cette idée, c'est que si j'eusse pu m'écarter en rien, dans cette brochure, du respect que l'on doit à une tête couronnée, S. M. le roi de Prusse ne m'eût point, au sujet de ce même écrit, honoré de la lettre suivante :

Berlin, 15 décembre 1815.

« J'ai reçu votre mémoire justificatif, et je ne « doute pas que le public n'y trouve des preuves « évidentes de la loyauté de votre conduite. Je « n'en ai jamais douté, connaissant le dévoûment « que vous avez toujours montré pour la bonne « cause et pour ma personne en particulier.

« *Signé*, FRÉDÉRIC-GUILLAUME. »

Je pouvais réclamer de nouveau, près de M. Decazes, contre la confiscation de mon *Précis historique ;* je m'en abstins. Je pouvais facilement en faire une nouvelle édition à Neuchâtel, la pensée ne m'en vint même pas; car s'il était vrai que l'ordre de suppression *émanât d'en haut,* comme on l'assurait, je voulais donner au Roi une nouvelle preuve de mon dévoûment à ses moindres volontés.

Sur l'avis que l'édition avait été saisie à Paris, on en fit une contrefaçon à Bruxelles à laquelle

Digitized by Google

j'étais entièrement étranger. Qu'arriva-t-il? que les mêmes personnes si intéressées à obtenir dans Paris la saisie de mon ouvrage, firent acheter sous main toute l'édition de Bruxelles : il n'en restait plus que vingt-huit exemplaires que je me procurai.

Le général Barras était naturellement un de ceux à qui je m'étais empressé d'envoyer mon ouvrage. J'ai déjà dit qu'aussitôt qu'il avait su qu'il était sous presse, il avait agi de son côté et clandestinement afin d'en paralyser la publication, ce que j'ignorais alors. Mais comme j'avais sauvé assez d'exemplaires pour pouvoir les répandre dans les plus hautes classes, que cet écrit d'ailleurs faisait beaucoup de bruit, et que Barras y figurait lui-même, il fut d'autant plus contrarié de l'espèce de publicité que j'étais parvenu à lui donner malgré la saisie. Il m'avoua même son extrême embarras quand il se trouvait dans l'obligation de répondre aux observations et aux questions que lui faisaient les hommes de son parti à ce sujet. « Voyez, monsieur Fauche, « me dit-il, dans quelle fausse position vous me « mettez. Je suis forcé de répondre aux personnes « qui me demandent si ce que vous dites est vrai « relativement aux lettres patentes. Ne pouvant « vous désavouer entièrement, que puis-je dire?

Digitized by Google

« Que c'est Botot et Monnier qui ont conduit « cette affaire, dans laquelle vous n'auriez pas « dû me faire figurer. Vous me rendrez suspect « à mes amis et à mes connaissances, et je n'ap- « prendrai plus rien si vous ne faites pas un cor- « rectif que vous ajouterez comme note addition- « nelle à votre *Précis historique*, et que vous « fondrez ensuite dans votre récit lors d'une « seconde édition. Là, vous expliquerez que c'est « avec Botot et Monnier que vous avez traité « directement; et comme je communiquai dans « le temps votre première lettre au Directoire, « je puis avouer sans inconvénient que j'avais « reçu des propositions de l'étranger. »

Il m'était impossible de me refuser d'apporter à mes récits des modifications qui replaçaient Barras dans la situation de pouvoir être utile à la maison royale, en lui faisant connaître les vues du parti contraire. J'ajoutai donc à mon *Précis historique* environ seize pages ou une feuille d'impression, sous le titre d'*additions et rectifications*, que je rédigeai d'après les notes que me donna le général Barras, et que je conserve comme des documens précieux pour l'histoire contemporaine.

En effet, Barras ne s'y était pas borné à traiter de l'objet principal qu'il désirait voir modifier

Digitized by Google

dans mon écrit; il y avait ajouté des éclaircissemens et des détails curieux qui se rapportent à différens événemens de la révolution que j'avais mentionnés, et dans lesquels il avait figuré lui-même. Il y est surtout question de l'événement du 18 brumaire, qui fit tomber le pouvoir dans les mains de Buonaparte. Je n'eus pas occasion d'employer toutes ces notes qui forment environ vingt-cinq pages grand papier à la Tellière; mais elles ne seront pas perdues pour l'histoire. Aurais-je été accueilli comme je l'étais du général Barras, si je m'étais permis de donner sur lui des détails controuvés? Le résultat de ces modifications consenties à l'amiable, fut que je continuai à entretenir avec ce personnage les mêmes rapports intimes, au grand mécontentement des hommes qui le circonvenaient et qui se disaient entre eux: « Il est bien étonnant que lorsque nous parlons « à Barras de l'affaire des lettres patentes il la désa- « voue, et qu'en même temps il reçoive aussi bien « M. Fauche-Borel malgré son *Précis historique*. »

Mais la publication n'en était pas moins entravée. J'étais dans le fait réduit au silence, et ne pouvant plus aborder S. M. Louis XVIII, comment lui dessiller les yeux? Je ne voyais plus qu'un moyen, celui de solliciter que le rapport ordonné par elle avant son départ pour Gand

Digitized by Google

fût continué. Je recommençai mes démarches à cet effet, lorsqu'une circonstance singulière vint les suspendre.

Le rapporteur de la commission nommée par le Roi, M. d'Outremont, qui n'avait pu faire son travail avant le départ de Sa Majesté, n'avait pu le continuer à la rentrée du Roi, attendu qu'il était depuis lors à Londres par suite d'une mission particulière. Mais ce magistrat respectable, qui avait entre les mains les pièces d'où dépendait mon honneur, avait eu la précaution délicate de ne pas s'en dessaisir. L'ouvrage que je venais de publier, et dont une partie des exemplaires était échappée à la police, lui tombe entre les mains à Londres; il y voit que je suis réduit à repousser publiquement les calomnies ténébreuses d'un lâche assassin, et il prend la résolution généreuse de me fournir les moyens de le confondre : c'est de ne remettre qu'à moi les preuves de la perfidie de Perlet envers le Roi, et de son meurtre sur la personne de mon neveu Vitel. En effet, me trouvant dans le mois de décembre 1815 à l'Opéra, j'y suis accosté par un militaire décoré, qui m'annonce qu'il a des papiers à me communiquer de la part de monsieur son père; c'était M. d'Outremont fils. Il m'invite à passer chez lui le lendemain à la caserne Babylone,

Digitized by Google

pour retirer les papiers qu'il est chargé de me remettre; je m'y présente, il me les donne, et voilà comment je me trouvai possesseur des pièces qui intéressaient mon honneur et mon repos.

Peut-être qu'après en avoir fait le dépôt chez un notaire pour qu'on ne pût ni me les soustraire, ni les nier, je me serais contenté de poursuivre en silence la décision de cette affaire devant une autre commission que j'aurais supplié le Roi de m'accorder, si une nouvelle impudence de Perlet, je veux parler de la brochure qu'il publia contre moi à cette époque, ne m'eût fait changer de résolution. Puisque le mensonge était public, le démenti devait l'être également.

Il serait aussi long que fastidieux de rapporter ici tout ce que disait Perlet contre moi dans quatre mémoires manuscrits que je trouvai dans les pièces qui m'avaient été remises, et de rapporter aussi ce que renfermait l'imprimé qu'il fit paraître alors sous ce titre : *Exposé de la conduite de Perlet, et Réfutation des calomnies de Fauche-Borel.*

Comme cet imprimé et ces quatre mémoires renfermaient à peu de chose près la même apologie en faveur de Perlet, et les mêmes inculpations contre moi, il suffira d'en faire une seule et courte analyse.

Digitized by Google

A quoi se réduit ce que Perlet avance? A ceci :

« J'ai été depuis l'origine de la révolution, « dit-il, inébranlable dans mon dévoûment pour « le Roi.

« C'est pour le Roi que je me suis ruiné, en « faisant d'énormes dépenses pour le comité « royal, et en gorgeant sans cesse d'or et d'ar- « gent le cupide et insatiable Veyrat.

« Pour connaître les membres influens, les « ressources et les besoins du comité royal, le « ministre d'Angleterre m'adressa le neveu de « Fauche à Paris, et ce dernier a la criminelle « audace de dire que j'ai reçu, trahi, livré son « neveu à la police de Buonaparte. Le ciel que « j'atteste est témoin de mon innocence. »

Je répondais à Perlet :

Vous avez trahi le Roi de la manière la plus lâche.

Vous étiez un des limiers les plus actifs de la police de Buonaparte.

Vous éventiez dans Paris les serviteurs les plus fidèles de Louis XVIII; vous vous insinuiez près d'eux pour leur arracher leurs secrets, et leurs secrets et eux vous les livriez à Buonaparte.

Votre correspondance avec Louis XVIII et ses agens, était par vous remise à la police de

Digitized by Google

Buonaparte, qui vous dictait vos lettres et vos réponses.

Veyrat n'a pas été gorgé d'or par vous; c'est vous qui tous les jours demandiez de l'argent à Veyrat, qui en receviez de la police de Dubois, et de la police de Fouché et de Savary.

Le comité royal, pour lequel vous dites vous être ruiné, n'a jamais existé. C'est une invention de votre perfidie pour mieux servir Buonaparte, et tirer de l'argent de l'Angleterre.

Mon neveu, qui vous a été adressé à l'occasion de ce comité, fut circonvenu, trahi, livré, fusillé par vous, et vous avez touché le prix de son sang!

Voilà ce que je pouvais répondre à Perlet.

Il n'appartenait qu'à l'autorité de connaître de l'étendue de la trahison et des crimes de Perlet envers le gouvernement royal, lorsque Perlet était à la solde de la police de Buonaparte; mais Perlet dans quatre Mémoires, tous quatre entièrement écrits de sa main et signés de lui, ainsi que dans un imprimé daté du 22 février 1816, et également signé de lui, ayant fait circuler dans le public, contre moi, des calomnies si monstrueuses, qu'elles tendaient à me faire perdre l'estime de Louis XVIII, et peut-être attirer sur moi la défaveur de mes concitoyens et la haine des Français; Perlet enfin, par une escroquerie

Digitized by Google

marquée au coin de la scélératesse, m'ayant soutiré des sommes énormes [1], sous le chimérique espoir d'arracher à la prison et à la mort Charles-Samuel Vitel, mon neveu, qu'il fit mettre en prison lui-même, et que lui-même conduisit à la mort; j'usai de tous les moyens que la loi mettait en mon pouvoir pour obtenir une réparation éclatante de sa diffamation, et la restitution des sommes qu'il m'avait extorquées; je saisis les tribunaux de cette affaire, et j'appelai Charles Perlet, ancien journaliste, en police correctionnelle.

En même temps je publiai contre lui un Mémoire signé par M. Lombard de Langres, avocat.

« Les mains encore fumantes de sang, disais-je « à Perlet, tu cries au Dieu de vérité : *Punis-* « *moi, mon Dieu, si je suis coupable!*

« Sois exaucé, Perlet, c'est aujourd'hui que « ton supplice commence; tes écrits sont ton « arrêt, leur publicité fera ton infamie.

« Te démasquer ne sera pas le moindre de mes « services à Louis XVIII; c'est arracher le dard à « la vipère, qui plus d'une fois s'est dressée dans « l'ombre pour le piquer. »

Quand je publiai mon Mémoire contre Perlet,

[1] Outre les six cents louis destinés à procurer la liberté de mon neveu.

Digitized by Google

je me tins pour assuré que j'allais me heurter contre trois sortes de puissances :

Les fidèles de Buonaparte, pour qui c'est un crime irrémissible que d'avoir participé au renversement de l'idole ;

Les partisans de M. de Blacas et de M. de La Maisonfort aux Tuileries, dont le nombre, il est vrai, diminue chaque jour ;

Et les hommes qui ne me pardonnaient pas d'avoir conquis aux Bourbons, Pichegru, Moreau, Berthier et Barras.

Je me savais donc en butte à la haine des premiers ; à la malveillance et à la morgue intéressée des seconds, et aux ressentimens de ceux-ci.

Il ne me restait qu'un moyen de salut ; c'était de saisir le misérable, de le traîner devant les tribunaux, et, le glaive de la justice levé sur sa tête impie, de lui arracher l'aveu de son crime et de mon innocence.

Mais pour en venir là, il me fallait parler de moi, prononcer le nom de Perlet, proférer celui du Roi, et mettre au jour des pièces comme tombées du ciel en mes mains pour foudroyer le coupable.

Le succès passa mon espérance.

Perlet fut traduit par moi au tribunal de première instance du département de la Seine, séant

Digitized by Google

au Palais de Justice à Paris, sixième chambre jugeant en police correctionnelle. Par un jugement préparatoire du 10 mai 1816, le tribunal ordonna l'audition du sieur Veyrat, et le dépôt au greffe de plusieurs pièces. Cette cause faisait déjà grand bruit, et les journaux s'en étaient emparés. « M. Fauche-Borel, avait dit l'un d'eux [1], « M. Fauche, si connu par les services qu'il a « rendus à la cause du Roi, vient de commencer « contre le sieur Perlet, ancien journaliste, des « poursuites judiciaires qui jetteront un grand « jour sur les moyens que la police de Buona- « parte employait pour faire tomber dans ses « piéges les hommes les plus estimables et les « personnages les plus illustres.

« M. Fauche établit dans son Mémoire que le « sieur Perlet, feignant de concourir au rétablis- « sement de la maison de Bourbon, a entretenu « avec les ministres du Roi, pendant plusieurs « années, une correspondance qu'il soumettait « préalablement à Buonaparte; et que Buona- « parte dicta souvent lui-même.

« Tout était combiné, dans cette perfide corres- « pondance, de manière à attirer en France les « royalistes les plus dévoués afin de les livrer à

[1] *Journal des Campagnes et des Villes*, numéro du 17 avril.

Digitized by Google

« leurs bourreaux. Ce fut dans cet horrible espoir « qu'on voulut même y faire venir un prince de « la maison royale. Ce n'était pas assez pour « l'usurpateur, que d'avoir, par le plus odieux « assassinat, rendu inévitable l'extinction de l'il- « lustre maison de Condé, il lui fallait une autre « victime du sang de nos rois.

« Perlet, qui écrivait sous la dictée de Buona- « parte aux agens de Louis XVIII, leur fit croire « long-temps qu'il existait à Paris un *comité royal* « composé d'hommes *très marquans*, qui n'at- « tendaient pour se déclarer en faveur du roi « légitime que la présence d'un *grand person-* « *nage;* enfin, il ne s'agissait de rien moins que « de faire tomber dans un infâme guet-à-pens un « fils de France, et le Roi lui-même!

« Cette odieuse trame a continué jusqu'en « 1814, et les agens de Buonaparte la suivaient « encore la veille de sa chute! Lorsque cette « chute fut assurée, ils firent tout pour ensevelir « dans l'ombre d'aussi horribles forfaits; mais si « l'on pouvait douter de la justice divine, quelle « preuve en serait plus convaincante que la « découverte presque miraculeuse de la corres- « pondance qui établit tous ces faits? Cette cor- « respondance a duré plus de dix ans.... M. Fauche « appuie toutes ses assertions par des reçus et

Digitized by Google

« par des lettres de la main de Perlet lui-même; « il annonce que les originaux de ces pièces sont « déposés chez le notaire Damaison dont il in- « dique l'adresse; enfin tous les faits sont établis « d'une manière si péremptoire, que nous ne « voyons pas qu'il y ait pour son adversaire « d'autre moyen de défense que de nier son écri- « ture; et encore M. Fauche a prévu qu'il pour- « rait avoir recours à cette dénégation, et c'est « pour lui ôter ce dernier moyen qu'il a joint à « son Mémoire le *fac-simile* d'un reçu que Perlet « fit au préfet de police, le 10 octobre 1806, « pour une indemnité de quinze cents francs. « Ceux qui connaissent son écriture seront ainsi « à même d'examiner et de vérifier.

« Il doit résulter de cette procédure extraordi- « naire, que M. Fauche est un calomniateur bien « audacieux, ou que Perlet est un des monstres « les plus horribles qui aient déshonoré l'huma- « nité. »

Le tribunal, présidé par M. Chrétien de Poli, se réunit le 17 mai, à une heure, en présence d'un auditoire nombreux, dans la salle des audiences de la cour prévotale. Perlet était placé sur un tabouret au-dessous du banc des juges; sa figure était très animée. « La sérénité de M. Fauche- « Borel, dit le lendemain le *Mémorial*, en rendant

Digitized by Google

« compte de l'audience, ne nous a point paru « troublée. »

On donna lecture des plaintes des parties en présence des témoins Veyrat, le maréchal-de-camp Desnoyers, et le général Danican. Les témoins s'étant retirés, M. le président, Chrétien de Poli, fit prêter interrogatoire à Perlet. Il parut accablé par la lecture successive des pièces.

Le président m'interrogea ensuite sur l'accusation de calomnie intentée contre moi par Perlet. Je me bornai à répéter les faits contenus dans mon Mémoire, et j'ajoutai : « Lors de mon pre« mier voyage à Paris, je dis à Perlet, chez qui je « logeais : Je connaîtrai l'assassin de mon neveu; « fût-il au fond des enfers, j'en tirerai vengeance. « C'est pour se soustraire à cette vengeance que « Perlet a cherché à me perdre. »

Le président. « Avez-vous la preuve que le co« mité royal n'existait pas?

« *R.* J'ai la preuve qu'il était composé de Buo« naparte, de Fouché, de Veyrat, de Dubois et « consorts.... »

M. Berryer père, mon avocat, pria le tribunal de vouloir bien interpeller le sieur Perlet de donner la clef de certains noms contenus dans la correspondance. « Quel est Fietra?

« *R.* Louis XVIII.

Digitized by Google

« *D.* Bourlac?

« *R.* Moi, répond Perlet.

« *D.* Gigoux? — *R.* Moi.

« *D.* Charles? — *R.* Moi.

« *D.* Frantz? — *R.* Moi.

« *D.* Maradan? — *R.* Je ne m'en souviens plus.

« *D.* C'est un nom fort important; vous devez « vous le rappeler. »

Après avoir long-temps cherché dans sa mémoire, Perlet consulta son dossier et nomma Fouché.

Me Berryer. « Nous sommes d'accord. Je de« manderai encore à M. Perlet, aujourd'hui que « c'est un titre d'honneur d'avoir servi la cause « royale, de nous dire quels étaient les membres « de son comité royal.

« Je l'ai dit au Roi à Londres, répond Perlet; « je ne le dirai qu'à lui seul; cela est de la plus « haute importance. »

Le président insiste. « Non, reprend Perlet, j'ai « donné tous les renseignemens nécessaires à mon « défenseur; je ne veux rien ajouter. »

Me Berryer, s'adressant au témoin Veyrat : « Avez-vous connaissance d'ordres donnés par « Buonaparte à Perlet pour le voyage de Londres?

« *R.* J'en ai une parfaite connaissance : *il y fut « envoyé par le ministre, qui lui donna pour cela*

Digitized by Google

« *cinq ou six mille francs.* Il n'en était pas con-
« tent, à raison des risques qu'il courait. A son
« retour à Paris, il se séquestra; il ne voulait voir
« personne, pas même sa femme. Le rapport fut
« remis à M. Desmarets; une copie a été trans-
« mise à la préfecture de police. »

Me Berryer, à Veyrat : « Vous avez eu sous les
« yeux toute la correspondance de Fauche-Borel;
« je vous demande de déclarer si, dans cette cor-
« respondance, vous n'avez rien observé qui ait
« signalé une déviation de ses devoirs sacrés? »

Veyrat. « J'atteste que je ne puis donner que
« des éloges à son zèle et à son dévoûment con-
« stant pour la cause royale. Ce que je dis ne
« pourrait pas paraître suspect, si le carton qui
« concerne cette affaire était mis sous les yeux
« des magistrats. » Veyrat observe qu'il avait in-
vité M. Pasquier, alors préfet de police, à faire inventaire des pièces contenues dans le carton qu'il lui apportait d'après ses ordres; mais que M. Pasquier répondit que cet inventaire était inutile.

Perlet reconnut avoir reçu de Londres huit à neuf mille livres sterling.

Pendant cette longue déposition, l'indignation du public se manifesta plusieurs fois par de violentes rumeurs contre Perlet....

Digitized by Google

Je venais de lui arracher le masque. Les dépositions, les interrogatoires, et la confrontation des parties entre elles et avec les témoins, avaient jeté le plus grand jour sur cette affaire. Il n'existait plus de doute sur tous les faits à la charge de Perlet. Confondu, balbutiant, et forcé de rétracter ses dénégations, il chercha des moyens d'excuse dans des allégations telles, que M. le président lui fit observer qu'elles ne faisaient pas honneur à sa délicatesse.... « Je le sais « bien, » répondit Perlet en soupirant.

Le président déclara les débats terminés, et continua l'affaire au lendemain pour entendre les avocats.

Le lendemain, tous les journaux rendirent un compte plus ou moins détaillé de ces débats. « Le « général Danican et Veyrat, dit *le Mémorial*, « ont rendu un éclatant témoignage à la probité « de Fauche-Borel et à son dévoûment pour le « Roi. Veyrat a déclaré que lui Veyrat avait servi « de bonne foi la cause impériale avant l'abdica- « tion de l'usurpateur; qu'il avait accordé une « place d'espion à Perlet sur sa demande; que « jamais il ne s'était entendu avec lui pour servir « la cause royale; que Perlet n'avait point servi « cette cause; qu'il avait, au contraire, rempli « avec zèle sa place d'espion de Buonaparte; que

Digitized by Google

« c'était pour s'en rendre digne, et tirer de l'ar-
« gent des deux côtés, qu'il avait imaginé son
« comité royal, qui n'existait pas, et tous les
« contes bleus qu'il avait faits à Fauche-Borel; et
« que ce dernier n'avait été signalé à la police de
« Buonaparte que comme un serviteur zélé et
« courageux des Bourbons. L'auditoire n'a pu
« retenir un mouvement d'approbation en écou-
« tant cette dernière partie de la déposition de
« Veyrat. »

Un autre journal [1] s'était attaché à donner une idée de la nature de ces débats. « Les débats de
« cette affaire, dit-il, présentent un tableau hi-
« deux de la perversité humaine. Un homme met
« sa conscience à prix pour faire tomber dans les
« mains du tyran qui opprimait la France, son
« Roi, sa famille, leurs agens. Sous le masque de
« la royauté, il se rend auprès de son souverain,
« cherche à gagner sa confiance pour la trahir; il
« reçoit des sommes considérables pour servir la
« plus juste des causes; il les emploie à ses pro-
« pres besoins. D'un autre côté, il se vend à la
« police de Buonaparte pour en retirer un vil sa-
« laire; il fait venir de Londres un malheureux
« jeune homme qui se dévoue à la cause de son
« maître, pour le livrer à la mort.

[1] *Le fidèle Ami du Roi.*

Digitized by Google

« A force de forfaits, il gagne de l'argent.

« Le sieur Fauche-Borel a cru qu'il importait à « son honneur de lever le masque de Perlet, qu'on « a vu, depuis la première entrée de Sa Majesté, « faire antichambre chez les grands de la cour, « demander la *récompense* de sa *fidélité* au prince, « de ses services signalés, faire et défaire les ré- « putations, et présenter avec perfidie des projets « de *haute police* contre les scélérats qui travail- « laient au retour d'un despote sanguinaire dont « il avait été l'un des agens secrets les plus actifs.

« Il est donc révélé ce secret plein d'horreur. »

Ce jour-là même, on se porta en foule à l'audience. On voulait voir si Perlet, accablé la veille par les dépositions des témoins et par ses propres écrits, aurait encore l'audace de braver le mépris et l'indignation publique, ou s'il opposerait enfin à son adversaire ces puissans moyens de défense qu'il annonçait depuis si long-temps, et qu'il ne produisait jamais. L'attente du public fut trompée; Perlet ne parut point; son conseil même était absent. Cette désertion acheva de fixer l'opinion publique, et quel que dût être le jugement du tribunal, Perlet n'était déjà plus, aux yeux de tous ceux qui avaient suivi cette

Digitized by Google

affaire, qu'un des plus vils agens du plus fourbe et du plus sanguinaire des despotes.

La parole ayant été donnée à Me Berryer, mon avocat : « Messieurs, dit-il après la lecture de ses « conclusions, si le sieur Fauche-Borel n'avait pas « été victime des délations sourdes de Perlet; s'il « n'avait pas vu succéder, à la considération que « lui avait acquise vingt ans de services et un « dévoûment sans bornes, les préventions les « plus outrageantes, le blâme et la réprobation; « si, au lieu d'obtenir les récompenses auxquelles « il avait droit de prétendre, il n'eût été chargé « de fers et plongé dans des cachots, au moment « où il était porteur de dépêches augustes et con- « solantes, il n'aurait pas recherché les causes « secrètes de cette animadversion; il n'aurait pas « employé tant de soins à recueillir tous les docu- « mens d'une trame odieuse, encore moins à « poursuivre un homme que ses propres perfidies « ont conduit à sa perte. Mon client ne se dissi- « mule pas enfin ce que la majesté royale com- « mande de circonspection respectueuse; mais il « doit à sa famille, à ses concitoyens, à son Roi, « à lui-même, une justification solennelle. Il a été « forcé de rendre plainte; il devait une satisfac- « tion aux mânes de son infortuné neveu; il de- « vait réclamer la restitution du prix cruellement

Digitized by Google

« détourné du sang de ce neveu chéri. Il fallait « de si puissantes considérations pour vaincre la « répugnance qu'a dû éprouver Fauche-Borel à « parler de lui devant les tribunaux et devant le « public.

« Je n'ai plus rien à dire sur Perlet; il est con- « vaincu par les débats. Nous avons déjà la preuve « des deux chefs de plainte dirigés contre Perlet, « l'escroquerie et la calomnie : mais tout n'est pas « dit pour l'homme qui a servi la sainte cause du « Roi. *La femme de César ne doit pas même être « soupçonnée.* »

Ici mon avocat s'attacha principalement à faire connaître la personne et la conduite de son client, donnant lecture de divers témoignages honorables dont j'étais porteur; et pénétrant ensuite dans l'historique de la cause, il appuya chaque fait par des pièces authentiques.

Lorsqu'il lut la lettre d'adieu de l'infortuné Vitel à sa famille, avant d'être fusillé, cette lettre, qui souleva l'auditoire d'indignation contre Perlet (absent), fit verser des larmes de regrets et de compassion sur la fin tragique d'un jeune homme si dévoué à la sainte cause pour laquelle il allait verser son sang.

Passant ensuite au calcul des sommes reçues par Perlet pour prix de la tête de Vitel : « Et par

Digitized by Google

« une rare audace, s'écria-t-il, le 3 avril, la veille « de la mort de Vitel, Perlet écrivait encore pour « la troisième fois à Fauche de déposer à Londres « six cents louis pour sauver son neveu, six cents « louis qui avaient été, dès le mois de mars, ver- « sés aux mains du banquier par lui indiqué.... « Il a la dépouille de sa victime, et, ses mains « encore teintes de son sang, il reçoit de l'oncle « une somme considérable dont il ne pouvait « faire l'emploi promis, mais dont il détourne à « son profit la destination. Quels forfaits! quelle « perversité! »

Après avoir établi ainsi l'escroquerie, mon avocat donna une idée des dommages faits à la réputation et à la liberté de son client par les calomnies de Perlet.

« Ce Perlet, dit-il, était parvenu à surprendre « la confiance d'un ministre du Roi. Et quels sont « les ministres les mieux intentionnés qui ne sont « pas trompés? Il avait dépeint M. Fauche comme « ayant servi Buonaparte; il avait même osé « écrire cette affreuse calomnie dans des Mé- « moires manuscrits produits devant les membres « de la commission nommée par le Roi. Le « dirai-je? les avenues du château sont presque « interdites à mon client; ses justifications res- « pectueuses adressées au Roi ne parviennent

Digitized by Google

« pas. A Gand, il est arrêté; conduit dans les pri-
« sons de Bruxelles, il n'en sort que par l'inter-
« cession de son souverain, le roi de Prusse, qui,
« dans tous les temps, a rendu hommage à la
« pureté de son dévoûment à la famille des Bour-
« bons.... M. le comte de Blacas a cru trop faci-
« lement Perlet; il ne connaissait pas ses forfaits;
« il le croyait attaché au Roi..., lui qui faisait
« assassiner ses agens, et s'était vendu à Buona-
« parte pour frapper même son légitime souve-
« rain. M. de Blacas a été trompé.... C'est ce per-
« fide et méchant Perlet, source immonde de la
« calomnie et de la méchanceté; c'est ce bas et vil
« agent de toutes les polices de Buonaparte, cet
« assassin salarié de l'abbé de Bassinet et du jeune
« Vitel, qui a cherché à ternir la réputation du
« ferme et infatigable royaliste qui a affronté tous
« les dangers, soit auprès de Pichegru, soit auprès
« de Moreau, pour coopérer à rendre aux Fran-
« çais le meilleur et le plus tendre des pères.

« Je ne veux pas, ajouta Me Berryer, qu'il reste
« dans l'esprit de qui que ce soit le moindre
« soupçon sur cette imputation faite à Fauche,
« sortie de l'âme noire et prononcée par la bouche
« de toute impureté de Perlet : *Fauche a servi*
« *Buonaparte.*

« La lettre du ministre de la police générale,

Digitized by Google

« provoquée par les ministres de S. M. le roi de « Prusse, atteste qu'en tout temps Buonaparte « n'a jamais eu *d'ennemi plus opiniâtre que* « *Fauche; qu'il est resté invariable dans ses* « *opinions.*

« Fauche veut plus; il dégage les ministres, en « ce qui le concerne, des obligations que com- « mande le secret de leurs opérations. Il les invite « à mettre sous les yeux du tribunal le carton du « voyage de Perlet à Londres, et leur correspon- « dance; puis ce livre où sont inscrits les noms « de ceux qui se sont dévoués au service de la « police; enfin, le registre du salaire qu'ils rece- « vaient..... Oui, Fauche-Borel, dans la vue « d'aplanir tous obstacles à ces révélations, a « déclaré et déclare *solennellement* relever lesdits « dépositaires de tous empêchemens qu'ils pour- « raient admettre par scrupule dans ces révéla- « tions, les déliant d'avance de l'obligation du « secret qu'ils croiraient lui devoir, comme à un « agent confidentiel..... Que l'on rapporte donc ces « registres et ce fameux carton d'espionnage. Ce « n'est point ici une forfanterie : il existe, ce car- « ton; il a été mis à la disposition de M. le baron « Pasquier, alors préfet de police, successeur de « Dubois, et aujourd'hui ministre d'État. Ce « carton est, ou dans les mains de M. Pasquier,

Digitized by Google

« ou dans celles de la police; qu'on le rapporte, « ce carton, et qu'on juge d'après les documens « secrets qui y sont rassemblés. La déclaration de « M. Pasquier, investi de la confiance du Roi, « serait ici d'un grand poids!.... »

Oui, m'écriai-je moi-même, en présence de mes juges, oui, c'est dans ce carton que Sa Majesté trouvera les choses et les hommes, les bons et les mauvais, la franchise et l'hypocrisie!....

« Ce carton, si on pouvait le représenter, ajouta « mon avocat, l'on jugerait alors encore mieux « de l'atroce accusation de Perlet, qui n'a imaginé « cette infernale inculpation que par esprit de « récrimination.

« Veyrat a tout su. Vous l'avez entendu, mes- « sieurs, il a donné des pièces qui prouvent la « scélératesse de Perlet, plutôt encore pour sa « propre justification de l'assassinat de Vitel que « lui imputait Perlet, que dans l'intérêt direct de « Fauche. Eh! ces pièces que Perlet croyait sup- « primées forment une masse de lumières dont « Perlet a craint le moindre rayon.

« Fauche s'est trouvé entre des écueils : votre « impassible justice, magistrats, va le conduire « au port. »

Tel fut le plaidoyer de mon avocat, qui, pendant trois heures, occupa et soutint l'attention d'un nombreux auditoire.

Digitized by Google

M. le président appelle en vain Perlet et son défenseur : on cherche, on demande Perlet, il ne paraît pas, il ne répond pas; son défenseur garde le même silence. L'audience est levée, et la cause continuée au vendredi suivant, 24 mai.

Après avoir rendu compte de cette audience remarquable, le *Journal général de France* [1] s'exprima en ces termes : « Tels sont les faits exposés « par Me Berryer à l'audience d'aujourd'hui; ces « faits, appuyés de pièces justificatives, sont de « nature à mettre dans le plus beau jour le ca- « ractère et la conduite du sieur Fauche-Borel. « Il attend le jugement du tribunal pour dissiper « les funestes préventions conçues par M. de « Blacas, et communiquées par lui à Sa Majesté. « M. Riffé, substitut de M. le procureur du Roi, « portera la parole vendredi prochain. »

J'étais plein de sécurité; ma cause était gagnée devant l'opinion publique. L'intégrité de mes juges, et celle du substitut du procureur du Roi, m'était connue; j'étais loin de penser que mes ennemis chercheraient à influencer, par d'insidieux prétextes, l'organe de la loi, afin que le triomphe de la vérité ne fût pas pour moi sans mélange.

Je savais bien que, par l'effet des mêmes pré-

[1] Du 19 mai 1816.

Digitized by Google

ventions qui animaient M. de Blacas contre moi, M. le chancelier de France ne m'était pas favorable; mais je savais aussi que des préventions ne pouvaient avoir sur une question de fait et d'équité, et sur une question judiciaire, aucune prise, ni altérer en rien l'intégrité reconnue des chefs de la justice et des juges. Aussi, mes ennemis, attentifs à ce qui se passait alors, et redoutant mon triomphe complet autant que leur propre condamnation, entreprirent-ils de modifier uniquement dans un sens moral et politique l'opinion du magistrat qui, dans mon affaire, était appelé à être l'organe de la loi, voulant le porter ainsi à lancer contre moi une censure publique, une sorte d'anathème, sous prétexte qu'en suscitant ce procès j'avais compromis la dignité royale. Le fait est qu'avant l'audience, M. le marquis de Lamoignon fut envoyé à M. le substitut du procureur du Roi; qu'il passa plus d'une heure dans son cabinet; et que ce fut au sortir de cette conférence mystérieuse que ce magistrat, imbu de la raison d'État, vint armé de ses foudres pour tonner contre le vainqueur dans cette lutte judiciaire.

Nous touchions au dénoûment de ce drame épouvantable : l'audience du 24 mai s'ouvrit en présence d'un public nombreux.

Digitized by Google

L'orateur de la loi allait parler; mais ce à quoi je ne me fusse attendu jamais, c'est à son improbation. En effet, rien de moins en harmonie avec ses conclusions que sa conduite durant l'instruction du procès.

A l'entendre presser mon adversaire de questions, à la manière dont il avait forcé le coupable de restituer la vérité à la justice, on eût dit que M. le substitut du procureur du Roi était plus jaloux que moi de voir jaillir mon innocence du sein des débats, pour la proclamer ensuite lui-même et ne rien laisser à désirer dans mon triomphe. Dans cette étrange affaire, d'ailleurs, on avait vu les magistrats épouvantés, sur leurs siéges, de la noirceur d'un Perlet, soulevés en ma faveur par la franchise de mon dévoûment; on les avait vus se dépouiller involontairement de leur impassibilité accoutumée pour s'identifier avec moi, et jusque dans le sanctuaire de la justice l'auditoire m'applaudir en battant des mains.

Au jour décisif, il n'en fut pas de même de M. le substitut du procureur du Roi, prenant la parole : « Une union exorbitante de noms, dit-il, « qui ne devaient jamais être rapprochés, a dû, « dans ce procès, *exciter votre indignation;* ce « qu'il y a de plus noble et de plus auguste s'est « trouvé en contact, par la parole, avec ce qu'il y

Digitized by Google

« a de plus vil et de plus dégradé : le nom du Roi « a été proféré avec celui de Perlet. Qui l'a osé? « le sieur Fauche-Borel; et, dans le devoir de « notre ministère, nous sommes obligé de lui en « adresser publiquement le reproche. »

Ici je vais puiser, dans la réponse que j'adressai peu de jours après à M. Riffé, substitut de M. le procureur du Roi, réponse que je fis imprimer et publier; je vais puiser, dis-je, la réfutation des passages de ses conclusions qui me concernent. Commençons par le premier paragraphe, que je viens de rapporter.

Eh quoi! pour arracher un homme à la honte, à l'infamie, au supplice peut-être, il devient indispensable à cet homme de raconter un fait qui s'est passé entre deux personnages; et cet homme ne pourra pas raconter ce fait, il faudra qu'il subisse la honte, l'infamie et le supplice, parce qu'il n'est pas *convenable* qu'il prononce ensemble les deux noms des deux personnages auxquels se rattache ce fait! Et pourquoi cela n'est-il pas dans les convenances? parce que l'un de ces personnages est auguste et que l'autre est un scélérat.

Étrange renversement des idées et des choses! Depuis quand un nom vénéré est-il souillé par le contact d'un nom exécré? L'Écriture ne nous

Digitized by Google

présente-t-elle pas réunis, à chaque page, et le nom *du prince des ténèbres*, et le nom *de celui qui fit la lumière*? Chaque jour le chrétien ne demande-t-il pas *à Dieu* de le préserver des piéges *du démon*, sans qu'il vienne en la pensée de lui imputer ce rapprochement à irrévérence? Quand le plus chéri des rois mourut assassiné, à quelque exécration qu'on vouât le monstre, fut-il interdit, en nommant la victime, de nommer aussi le bourreau? N'a-t-on pas dit alors: *Ravaillac vient d'assassiner Henri?* ne dit-on pas encore aujourd'hui: *Henri IV fut assassiné par Ravaillac?* J'ai donc pu dire, sans profanation, Perlet a trahi Louis XVIII, Louis XVIII a failli d'être assassiné par Perlet; et j'ai pu le dire avec d'autant plus de confiance que ce n'est pas moi, chose bien remarquable, qui ai donné Perlet à Sa Majesté, mais que c'est Sa Majesté qui m'a donné Perlet pour suivre une correspondance déjà entamée dans l'intérêt de la restauration, et qu'il n'est pas dans ma puissance de faire que ce qui a été ne soit pas.

Poursuivons, et laissons parler le substitut de M. le procureur du Roi:

« Quel que soit le besoin de se disculper, dit-il, « qu'éprouvait Fauche-Borel, une idée devait « l'arrêter dans le choix et dans l'emploi de ses

« moyens : la crainte de prononcer, hors de sa « véritable place, un nom sacré; ce nom devait « lui fermer la bouche.

« Lui qui se vante, et certes, *s'ils sont réels*, ils « sont bien beaux; lui qui se vante de tant de « sacrifices pour la cause du Roi, ne pouvait-il « pas faire encore à cette cause l'hommage des « peines qu'il éprouvait, et du mécontentement « qu'il croyait que des calomnies avaient excité « contre lui dans le cœur de Sa Majesté? . . . . .

« Comment osa-t-il rendre confident de son « chagrin le public de la capitale, la France tout « entière? ne devait-il pas le garder dans l'inti- « mité de son âme?

« Il parlerait en vain de la tache qu'avait im- « primée sur lui les écrits de Perlet, nous lui de- « mandons si le déshonneur peut être le résultat « de la dénonciation d'un Perlet, et si les allé- « gations d'un tel homme sont d'un poids assez « grand, dans la balance de l'opinion, pour dé- « truire la réputation de celui qui se vante d'avoir « été honoré d'une grande confiance? »

Je ne laisserai pas passer, d'abord, cette phrase trop remarquable et trop remarquée : *Lui qui se vante*, a dit M. le substitut, *lui qui se vante de tant de sacrifices; et certes, s'ils sont réels, ils sont bien beaux.*

Digitized by Google

S'ils sont réels ! Pourquoi cette incertitude dans votre langage, quand elle n'est pas dans votre esprit? Non, monsieur, non, vous ne doutez pas de la réalité de ces sacrifices; vous n'en avez jamais douté, et cela parce que le Mémoire où je les ai consignés porte avec lui le cachet de l'honnête homme, le cachet de vérité qu'il n'est pas donné au mensonge de s'approprier. Vous n'en avez jamais douté, parce qu'en lisant ce Mémoire vous vous êtes dit à vous-même : Celui qui avance de telles choses à la face de l'Europe, à la face de Louis, ne peut en imposer à Louis et à l'Europe; mille bouches crieraient à l'imposture. Voilà ce que vous vous êtes dit. Me trompé-je?

« Tant de services rendus pouvaient-ils être « effacés sur les allégations d'un Perlet? les ca- « lomnies d'un Perlet pouvaient-elles déshonorer « Fauche-Borel? »

Chacun s'est demandé, monsieur, et j'ose vous demander à mon tour, si c'est bien sérieusement que vous vous êtes fait à vous-même une semblable question?

La preuve que ces calomnies ont porté, c'est qu'elles étaient à peine lancées qu'il m'a été crié de toute part : *Justifie-toi !* c'est que le cœur du Roi m'a été fermé; c'est que, malgré mon entière

Digitized by Google

justification, rien ne m'a encore prouvé qu'il me fût ouvert de nouveau.

Et il me fallait mépriser les accusations d'un Perlet, et ne pas lui répondre! S'il est prouvé qu'en me calomniant Perlet pouvait me perdre d'honneur, il ne s'agit plus que de savoir si je devais au Roi le sacrifice de cet honneur; selon vous, il était de mon devoir de renfermer mes chagrins dans mon âme, de traîner ma flétrissure, et de laisser dormir mon honneur.

Mais est-il bien à vous, est-il bien à moi cet honneur dont vous me recommandiez le sacrifice? Vous êtes magistrat, vous êtes Français, monsieur : qu'un imposteur public, sur les toits, crie à vos pairs que vous êtes un juge prévaricateur, un juge qui vendez la justice; dites, repousserez-vous la calomnie? ou, gardant le silence, vous verra-t-on chasser de votre siége, et léguer à vos enfans la honte pour héritage?

Non, jamais; point de pacte avec l'infamie. Tout pour son Roi, tout pour lui : son bien, ses sueurs, son sang, sa vie, celle de ses enfans, tout, vous dis-je, tout, *fors l'honneur.*

Un roi qui exigerait de son sujet un sacrifice au-dessus de l'humanité, ne serait plus roi.

Ce n'est pas tout, je poursuis. Dans un magistrat remplissant ses fonctions, la moindre

Digitized by Google

parole n'est pas indifférente; comme il est l'organe de la loi, il devient pour le public l'organe de la vérité. Il doit régner dès-lors dans tout son langage une rigoureuse circonspection, et cependant M. le substitut, en parlant d'une des circonstances les plus graves de ma cause, loin de se piquer d'exactitude, n'a pas craint de faire planer le soupçon sur ma tête.

J'avais imprimé, j'avais dit, M. le substitut du procureur du Roi avait lu, avait entendu, que les pièces secrètes constatant le crime de mon adversaire m'avaient été remises par le fils de mon rapporteur, de l'ordre de son père; cependant, feignant d'ignorer un fait aussi simple, aussi facile à vérifier, M. le substitut, cessant de parler au tribunal pour m'adresser directement la parole, s'exprima en ces termes : « Vous avez « voulu vous justifier; mais, pour le faire, vous « avez commis l'indiscrétion la plus condamnable; « vous avez fait connaître des pièces qui devaient « rester secrètes; vous vous êtes procuré, *nous « ignorons comment*, ce qui était en dépôt entre « les mains d'une commission. »

C'est parce que vous n'ignoriez pas, et que vous ne pouviez pas ignorer comment je m'étais procuré ces pièces, que ce doute affecté m'était préjudiciable; il m'était préjudiciable, en ce qu'il

Digitized by Google

donnait à entendre que ces écrits mystérieux n'avaient pu arriver jusqu'à moi que par des voies détournées, des moyens peu délicats; tandis que leur transmission dans mes mains n'avait rien eu que de simple, de naturel, de conforme peut-être aux décrets de l'éternelle Providence; qui, ramenant, à miracle, sur le trône de ses pères un roi longuement éprouvé, a voulu, dans sa bonté, lui signaler *en même temps* un assassin caché, pour le préserver à l'avenir de toute embûche.

Vous le saviez. Pourquoi donc avez-vous, à mon préjudice, fait pencher un moment la balance? Pourquoi? Ce n'est pas dans l'intérêt de mon adversaire, assurément; il vous avait imprimé trop d'horreur. Pour qui donc, si ce n'était pas pour lui?.... Quelque déférence qu'un magistrat doive à ses supérieurs, les égards cessent où le devoir commande, et la justice que vous rendez aux hommes doit être pesée au poids du sanctuaire.

Ce dut être, ce fut donc pour moi une douloureuse surprise que d'entendre M. le substitut improuver hautement les moyens dont j'avais cru devoir faire usage pour atteindre à ma justification et me trouver *de grands torts* dans leur publicité.

Digitized by Google

« *permis* ; qu'il doit, pour ainsi dire, être constamment en garde contre lui-même, pour ne « pas se rendre indigne d'un tel honneur, et que « l'idée d'être confident d'un roi malheureux « attache plus étroitement à la vertu. »

Oui, sans doute, un roi dans le malheur a quelque chose de sacré, quelque chose que je ne puis définir, mais qui, plus saint que le respect, le recommande davantage à la vénération des hommes. Si rien que l'approcher vous inspire un sentiment religieux, que sera-ce s'il vous appelle à lui et se communique à vous? Vous êtes à lui tout entier, *rien de vil ne vous est plus permis.*

Eh bien! ce sentiment sublime, je l'ai senti dans toute sa pureté, dans toute son énergie. C'est à lui, c'est à ce sentiment héroïque que j'ai dû de pouvoir m'arracher à tout ce que j'avais de précieux sur la terre; que j'ai dû de surmonter de longs et pénibles travaux; de mépriser la vie; de ne point succomber sous le poids des fers; de ne point succomber à la perte d'un fils unique, moissonné dans sa fleur, parce que j'étais en captivité; de supporter, dans la tour du Temple, la mort d'un père qui m'appelait pour lui fermer les yeux, et dont les derniers regards se sont tournés vers ma prison.

Frappé dans mes affections les plus chères,

Digitized by Google

m'attendant chaque jour à périr, une sainte exaltation s'était emparée de moi; je souffre, disais-je, je souffre, et je vais mourir : *mais c'est pour lui, il le saura;* il le saura, répétais-je encore, et à ce prix la mort me semblait douce, et plus d'une fois mes vœux en hâtèrent le moment. Rien de terrestre, *rien de vil,* n'approchait plus de moi.

Qu'ai-je donc fait, grand Dieu! pour tomber de cette élévation, pour démériter du cœur d'un prince où je comptais m'être amassé un trésor inépuisable de bonté?

Ce que j'ai fait, monsieur? C'est vous, hélas! qui vous êtes chargé de m'apprendre mon crime; ce crime, c'est d'avoir sauvé mon honneur. Est-il donc si grand que vous ayez cru devoir l'interpréter ainsi; et, comme vous le remarquez vous-même, *devant un auditoire aussi nombreux qu'imposant?* Et vos conclusions ont été répandues à profusion par la voie des journaux, accueillies avec avidité par la France et l'étranger; à la vérité, rendu à vous-même, et rentrant dans la conscience de votre intégrité, vous avez envoyé au *Moniteur* votre discours tel que vous vous proposiez de le prononcer, et non pas tel que vous l'avez prononcé; et cette variante a suffi pour attester que les motifs qu'on avait

Digitized by Google

allégués à vos yeux, sous les couleurs de *la raison d'État*, ne vous avaient pas laissé libre *devant un auditoire aussi nombreux qu'imposant.*

Mais si mon triomphe n'a pas été sans mélange, le jugement rendu contre Perlet n'en a pas moins été complétement équitable à mon égard. En voici les termes :

« Le tribunal de première instance du départe-« ment de la Seine, séant au Palais de Justice à « Paris, sixième chambre jugeant en police cor-« rectionnelle, a rendu le jugement dont la « teneur suit :

« Le tribunal ouï, aux audiences des 17 « et 18 mai courant, et de ce jour la lecture « des plaintes respectives; les réponses des par-« ties aux interrogats qui leur ont été adressés « par le président; la déposition des témoins res-« pectivement indiqués; les débats contradic-« toires qui les ont suivis; Berryer père, avocat « de Fauche-Borel dans sa plaidoirie, et M. Riffé, « substitut, pour M. le procureur du Roi, dans « son résumé et dans ses réquisitions sur l'appli-« cation de la loi;

« Perlet, appelé par l'huissier de service, à « l'audience du 18 mai et à celle de ce jour, pour « développer ses moyens de défense, n'ayant pas « comparu ni personne pour lui;

Digitized by Google

« Vu les pièces justificatives dont les parties « ont pris respectivement communication par la « voie du greffe;

« Vu en outre, premièrement les pièces origi- « nales et les divers documens produits et déposés « sur le bureau, par Berryer père, avocat de « Fauche-Borel;

« Tout vu et considéré, après en avoir délibéré « à la chambre du conseil, en statuant par juge- « ment contradictoire, etc....

« Attendu que les calomnies que Perlet s'est « permises contre Fauche-Borel sont atroces, et « qu'elles ont occasionné à Fauche-Borel un « énorme préjudice; mais attendu que Fauche- « Borel a modéré lui-même à trois cents francs « les dommages et intérêts qu'il réclame en faveur « des pauvres;

« En ce qui touche à la plainte incidente de « Perlet, en date du 3 mai dernier;

« Attendu premièrement que cette plainte est « récriminative;

« Secondement, que les imputations graves « faites par Fauche-Borel à Perlet, dans ses Mé- « moires manuscrits et imprimés que Perlet dé- « nonce à la justice, sont justifiées par des lettres « et autres pièces écrites de la main de Perlet « lui-même;

Digitized by Google

« Qu'ainsi, Perlet n'a pas été calomnié par « Fauche-Borel;

« Le tribunal renvoie Fauche-Borel de la plainte « incidente de Perlet;

« Supprime comme faux, calomnieux et atten- « tatoire à l'honneur de Fauche-Borel, l'écrit qui « a pour titre : *Exposé de la conduite de Perlet « relativement à l'auguste famille des Bourbons, « depuis* 1789 *jusqu'à ce jour;* fait défense à « Perlet d'en faire et distribuer de semblables à « l'avenir, sous les peines prononcées par la loi; « et pour réparation des délits dont il s'est rendu « coupable, CONDAMNE Charles-Frédéric Perlet à « cinq années d'emprisonnement, à deux mille « francs d'amende, payable par corps; l'interdit « pendant dix ans des droits mentionnés en l'ar- « ticle 42 du Code Pénal; condamne en outre « Perlet, et par corps, à payer à Fauche-Borel : « premièrement, la somme de quatorze mille « cent huit francs qu'il lui a escroquée, avec les « intérêts à compter du jour de la demande; « secondement, celle de trois cents francs à titre « de dommages et intérêts; le condamne en outre « aux dépens; ordonne que le présent jugement « sera imprimé et affiché au nombre de cinq « cents exemplaires aux frais dudit Perlet;

« FAIT ET JUGÉ en l'audience publique de la

Digitized by Google

« sixième chambre du tribunal de première in-
« stance du département de la Seine, séant au
« Palais de Justice, à Paris, jugeant en police
« correctionnelle, par MM. *Chrétien de Poly,* pré-
« sident; *Dufour* et *Geoffroy,* juges, le vendredi
« 24 mai mil huit cent seize. »

Le *Journal général,* dans son numéro du 27 mai, mu uniquement par l'ascendant de la vérité, eut le courage de la dire dans son article intitulé : *La semaine dernière,* et y prit en quelque sorte l'initiative de ma défense, en m'indiquant les moyens qui devaient servir de base à ma réponse à M. le substitut du procureur du Roi. Voici cet article, que je crois pouvoir présenter à mes lecteurs comme le complément du jugement qui venait de me donner gain de cause.

La semaine dernière.

« Un des événemens les plus remarquables de la semaine dernière est le jugement qui a condamné le nommé Perlet, comme coupable d'escroquerie et de calomnie envers le sieur Fauche-Borel. Les services rendus par ce dernier à la cause royale lui avaient acquis l'intérêt et la bienveillance des véritables amis du Roi. On a subtilisé, dans ces derniers temps, sur ce senti-

Digitized by Google

ment d'amour et de fidélité pour nos princes. On a distingué les royalistes de sentiment des royalistes d'opinion. On a oublié une troisième classe : c'est celle des *royalistes d'instinct*. J'appellerais ainsi ceux qu'un dévoûment irréfléchi et sans bornes, fruit de la première éducation et des institutions monarchiques, attache à cette famille de princes sous lesquels la France a été heureuse et florissante. Je n'hésiterais pas à mettre dans cette dernière classe M. Fauche-Borel. Son attachement à la maison de Bourbon participe de celui que porte à son maître cet animal fidèle élevé dans nos foyers, et qui, quelquefois victime de nos méprises, vient encore caresser la main qui l'a injustement frappé; du reste, intrépide dans le danger, ne mesurant jamais l'obstacle, prêt, au moindre signal, à tout braver et à verser son sang pour celui envers lequel il se croit lié par l'amour et la reconnaissance. Il est fâcheux qu'on soit trop souvent obligé de chercher les modèles d'un pareil dévoûment dans une autre espèce que la nôtre; mais quand, par hasard, un homme s'élève à cette hauteur et à cette noblesse de sentiment, doit-on craindre d'en déshonorer le principe par une comparaison avec l'animal chez qui ces prodiges sont vulgaires. Enfin, je n'ai rien trouvé de mieux pour

Digitized by Google

caractériser le dévoûment de M. Fauche-Borel à la sainte cause de la légitimité. Si l'on trouvait quelque caractère d'exagération dans cette expression de mes sentimens, il faudrait la pardonner à un homme qui a été à même de voir la joie féroce de l'un des principaux agens de Buonaparte, en apprenant que le malheureux Fauche était tombé dans ses filets, et quel prix il mettait à cette capture; comme il se réjouissait de tenir enfin celui « qu'il trouvait, disait-il, dans « toutes les bonnes occasions! » Voulant désigner par ces mots les différentes tentatives faites dans l'intérêt du pouvoir légitime. Comme il souriait à l'idée de posséder sous les verroux du Temple le libraire qu'il avait vu si souvent accourir à Paris *avec une conspiration et un manuscrit sous le bras.*

« Quant à l'exécrable Perlet, il a déjà reçu, autant qu'il dépendait de ce tribunal, le salaire dû à ses crimes; et l'opinion des juges sur M. Fauche-Borel s'est trouvée d'accord avec celle du public. M. l'avocat du Roi a cru cependant devoir reprocher à celui-ci d'avoir, par la publication de son Mémoire, porté, s'il était possible, atteinte à la majesté d'un nom trop sacré pour être profané dans de pareils débats. On ne peut qu'applaudir à cette délicatesse. Mais puisqu'il

Digitized by Google

est prouvé, par les conclusions même de M. Riffé, que M. Fauche-Borel n'a fait que repousser les plus odieuses et les plus fausses imputations rendues publiques par un monstre de scélératesse et d'iniquité, à qui voulait-il donc qu'il eût recours pour justifier la confiance dont son Roi l'a honoré, confiance dont un serviteur zélé doit être si jaloux, sinon à une publicité dont Perlet seul est encore coupable? Un serviteur fidèle et dévoué doit au souverain qui l'a employé tous les sacrifices, hors celui de son honneur. »

Digitized by Google

CHAPITRE XXXI.

Après le triomphe que j'avais remporté sur mes calomniateurs, soit par la voie diplomatique, soit par la voie judiciaire, je pensai que S. M. Louis XVIII, enfin désabusée, allait me faire justice en me rendant ses anciennes bontés, et en me récompensant de mes sacrifices. J'étais dans l'erreur : je n'étais point parvenu à me réhabiliter dans les bonnes grâces du Roi, et cela par l'effet de l'influence active et secrète qu'exerçaient à la cour mes ennemis acharnés. C'était pourtant par l'organe de mes juges, et en présence d'un nombreux auditoire, que mon honneur avait été mis complétement à couvert; or, mon honneur était désormais sous la sauvegarde de la publicité et de la justice. On a vu comment je l'emportai sur le crime, en forçant, pour ainsi dire, l'intégrité de mon tribunal à reconnaître judiciairement la probité de ma conduite et la constance de mon zèle pour la dynastie des Bourbons. Mais là se bornèrent mes suc-

Digitized by Google

cès, bien qu'ils fussent éclatans : je restai toujours sous la pernicieuse influence de la méchanceté et de l'intrigue. Plus je triomphais de mes ennemis en public, et plus ils me déchiraient sourdement. Il n'était pas difficile à des hommes qui, à la cour, tenaient les fils de la trame ourdie depuis si long-temps contre ma fortune, de continuer à paralyser à mon égard, par de faux rapports, les effets de la bienveillance royale.

Mais il y avait aussi à la cour des seigneurs qui me rendaient toute justice. Comment n'aurais-je pas été touché, par exemple, de l'extrait suivant de la lettre que M. le duc d'Aumont, premier gentilhomme de la chambre du Roi, fit écrire à M. de Pierre, maire de Neuchâtel, et mon ancien ami :

« L'issue honorable, pour M. Fauche, de son « affaire avec le plus scélérat des hommes, a pro- « duit ici la plus grande sensation. Elle apprend « du moins à distinguer le bon grain de l'ivraie. « Ce pauvre M. Fauche a eu bien du tourment; « mais le voilà dédommagé : la pureté de ses in- « tentions et de sa conduite est hautement re- « connue; il ne peut manquer d'en recueillir le « fruit. »

En même temps je recevais du prince chancelier d'État de Prusse un précieux témoignage qui

Digitized by Google

m'assurait la continuation de la protection de mon souverain, et son approbation de la conduite que j'avais tenue dans la poursuite du procès que mon honneur commandait.

La lettre du prince, datée de Doberan, le 28 août 1816, était conçue en ces termes :

« J'ai eu le plaisir, monsieur, de recevoir la « lettre dont vous avez accompagné, sous la date « du 13 juillet dernier, l'envoi de quelques exem- « plaires de votre réponse à M. Riffé.[1]

« En vous remerciant de cette communication « intéressante, je me plais à vous témoigner en « même temps que les démarches que vous avez « faites pour vous justifier ne peuvent qu'être « approuvées sous tous les rapports.

« Soyez persuadé, monsieur, que l'intérêt que « je prends à tout ce qui vous concerne me fera « profiter du premier moment favorable pour « mettre sous les yeux du Roi les demandes con- « tenues dans votre lettre.

« *Signé*, LE PRINCE DE HARDENBERG. »

J'avais été si indigné des ravages causés par la

[1] Substitut du procureur du Roi à la sixième chambre du tribunal de première instance du département de la Seine, jugeant en police correctionnelle, le même qui avait porté la parole dans mon affaire.

Digitized by Google

calomnie, qui non seulement tombait sur moi, mais qui, dans mon idée, faisait un mal incalculable, en attaquant la réputation des meilleurs serviteurs des Bourbons, que je formai le projet de fonder un prix pour l'auteur qui ferait le meilleur ouvrage pour prémunir essentiellement des effets de la calomnie les souverains et leurs ministres. Je m'adressai en conséquence à M. Raynouard, secrétaire perpétuel de l'Académie Française, à qui je proposai un prix de six cents francs. Mais M. le secrétaire perpétuel me dit, tout en approuvant mon dessein, qu'on ne pouvait pas fonder un prix moindre de mille francs. J'avoue que mes facultés du moment ne me permirent pas de faire ce sacrifice.

Sous ce dernier rapport, ma position était déplorable. Mon honneur était désormais à couvert; mais ma fortune était anéantie. Je n'avais pu, pendant vingt-trois ans et plus, parcourir dans l'intérêt des Bourbons la France, l'Angleterre, la Suisse, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Russie, l'Europe entière; je n'avais pu imprimer et faire imprimer sans relâche, et partout où je me trouvais errant; je n'avais pu voir mon établissement abandonné, mon commerce anéanti, ma famille dispersée, fusillée; je n'avais pu, cinq fois, être jeté dans des prisons d'État, et m'en

Digitized by Google

tirer; soutenir un procès cruel contre un Perlet, sans faire des sacrifices et des pertes énormes.

Et pourtant, le jour de la restauration, j'avais eu droit à deux réclamations fondées et distinctes; l'une sur le trésor, l'autre sur le cœur de S. M. Louis XVIII.

Sur le trésor, j'avais à réclamer, comme cessionnaire du comte de Saint-Morys, le montant d'une obligation souscrite de la main de Sa Majesté et de S. A. R. MONSIEUR[1], obligation qui, avec vingt-deux ans d'intérêt à cinq pour cent, s'élevait à trois cent soixante-cinq mille sept cent soixante-quatorze francs.

Je n'en avais pas demandé, comme on l'a vu, le remboursement à Sa Majesté tant qu'elle fut à l'étranger; je me servis, au contraire, de ce titre pour emprunter diverses sommes qui me furent successivement nécessaires, soit pour son service, soit pour me soutenir moi et les miens. Il me fut même à cette occasion, et pour me faciliter des emprunts, remis un petit écrit de la main de Sa Majesté, qui m'autorisait à emprunter en son nom les sommes dont j'aurais besoin pour sa cause; et celles que je dois aujourd'hui, la justice seule du Roi peut me mettre à même de les payer.

[1] Aujourd'hui Charles X.

Digitized by Google

Voilà pour le titre pécuniaire.

Ce qu'au jour de la restauration j'avais eu à réclamer du cœur de Sa Majesté, c'était qu'il conservât la mémoire de vingt-trois ans de travaux non interrompus, d'une imperturbable fidélité à la cause des Bourbons, et de l'anéantissement de ma fortune à leur service.

Ce que j'avais à réclamer de la munificence de Sa Majesté, c'était l'accomplissement de la promesse qui me fut donnée par écrit et en son nom, promesse si souvent réitérée de vive voix, que, pour prix de mes missions périlleuses, de mes fers, de mes emprisonnemens, de mon sang, de mes innombrables sacrifices, je recevrais la direction de l'Imprimerie Royale et le cordon de Saint-Michel. Il était facile, si l'on ne pouvait pas tenir la promesse de la direction de l'Imprimerie Royale, de me donner au moins un équivalent.

« Non, me disais-je, Louis XVIII ne souffrira « pas que Fauche, contraint de manquer à ses « engagemens, ne recueille que le déshonneur « pour prix de vingt-trois ans de sacrifices aux « Bourbons; non, Louis XVIII, ou son ministre « actuel, ne souffrira pas non plus que Fauche, « dans son désespoir, interpose entre le Roi de « France et lui la médiation de la Prusse, pour

Digitized by Google

« obtenir justice sur deux réclamations de cette « nature. »

Enfin l'obligation me fut liquidée à la seconde restauration, après bien des sacrifices et des tracasseries, vers la fin de juillet 1816, deux mois après le gain de mon procès; mais comment eut lieu cette liquidation? Bien que le titre portât la dette remboursable en or ou en argent, et non en papier, et les intérêts à cinq pour cent, comme le Roi et le comte d'Artois l'avaient signé de leurs mains, la liquidation ayant été opérée en rentes, et les intérêts réduits à quatre, j'éprouvai une perte énorme de cent soixante-dix mille francs, perte d'autant plus sensible que j'avais donné en dot ce titre à ma fille.

Cette perte inattendue, et que l'on faisait supporter à un serviteur si longuement dévoué, et contre le texte même de l'obligation, me porta un coup affreux. Je demandai réparation de ce dommage; mais ma demande fut impitoyablement écartée.

Il ne me restait plus d'autre espoir que d'arriver enfin au cœur du Roi, soit par la voie de son ministre influent, soit par la voie diplomatique. Je résolus d'employer l'un et l'autre moyen.

Au moment de me rendre en Angleterre, pour aller réclamer en ma faveur la bienveillante in-

Digitized by Google

tervention de S. A. R. le Prince-Régent, je laissai à Paris un fondé de pouvoirs, un conseil, un défenseur, M. Lombard de Langres, chargé de veiller à mes intérêts, et de les suivre auprès de S. E. M. le comte Decazes, qu'on me représentait comme le seul ministre qui, par sa place, pouvait éclairer la religion du Roi, me faire recouvrer sa bienveillance, et la juste récompense de vingt-trois années de services.

J'adressai en même temps ma réclamation motivée à M. le comte de Goltz, ministre de mon souverain à la cour de France.

La veille de mon départ pour Londres, mon fondé de pouvoirs écrivit à M. le comte Decazes, à mon sujet, une lettre rédigée de manière à provoquer son attention. Ainsi, ne voulant rien avoir à me reprocher aux yeux de ma famille, toutes mes batteries furent dressées pour obtenir enfin réparation et justice.

A mon arrivée à Londres, je fis des démarches pour avoir accès auprès de S. A. R. le Prince-Régent, par l'intermédiaire de M. Du Paquier, mon compatriote et mon ami, attaché à la personne du prince depuis trente ans. Je lui témoignai le désir que j'avais de lui être présenté. Il me dit que ce n'était pas très facile; mais que, sachant l'intérêt que le prince me portait, il es-

Digitized by Google

pérait réussir; et il ajouta : « Il t'aime tant, qu'il « a ton portrait sur son bureau; et il aime d'au- « tant plus ta physionomie, que tu es de son « âge. Laisse faire, je trouverai le moyen de lui « parler de toi ». En effet, le lendemain il vint me trouver chez Huguenin, à Hay-Market, où j'avais pris mon logement, et il me dit : « Mon « cher, le Prince-Régent a autant le désir de te « voir que tu as manifesté d'empressement de lui « être présenté; en conséquence, tiens-toi à sa « disposition, et je viendrai te dire le moment où « il pourra te donner audience. »

Je fus mandé peu de jours après. On concevra aisément combien je dus être ravi d'être admis auprès d'un tel prince; car je n'ignorais pas qu'il joignait à une noble affabilité une instruction variée, une lecture vaste et classique, parlant presque toutes les langues, et montrant pour les lettres, les arts et la société, un goût exquis. Son Altesse Royale m'accueillit avec infiniment de bonté, et voulut bien m'interroger sur ma position, à laquelle je vis qu'elle prenait un intérêt véritable, daignant faire recommander le succès de mon affaire par son ambassadeur, sir Georges Stuart, qui, par suite, fit des démarches concurremment avec l'ambassadeur du Roi mon

Digitized by Google

maître, pour tâcher d'arriver aux résultats que je sollicitais.

Comme les rois eux-mêmes ne sont pas à l'abri de la calomnie, et qu'ils gagnent toujours à être montrés tels qu'ils sont, je n'hésite pas de rapporter ici la suite du haut et intéressant entretien dont je fus tantôt l'objet, tantôt l'occasion.

Son Altesse Royale daigna entrer aussi avec moi dans quelques détails sur la situation intérieure de la France et sur la cour des Tuileries. Je puis dire que je vis dès-lors plus particulièrement combien était noble et sincère l'intérêt que prenait le Prince-Régent au bonheur et à la stabilité des Bourbons. A cette époque, on contrecarrait en France la marche du gouvernement de Louis XVIII; et M. Decazes, qui passait pour le ministre favori du Roi, avait aussi en Angleterre, comme en France, des partisans et des détracteurs. J'avoue que je partageais en partie, sur son compte, l'opinion des plus chauds serviteurs du Roi. Son Altesse Royale, en me parlant du système de gouvernement établi par Louis XVIII, et contre lequel s'élevait alors un zèle peut-être mal entendu, me fit diverses questions sur M. Decazes, auxquelles je répondis avec ma franchise accoutumée, ce qui parut sympathiser avec les opinions du prince. Son Altesse Royale me té-

Digitized by Google

moigna le désir que je visse son ami sir Charles Long [1], qui, arrivant de Paris, où il avait passé six semaines, en apportait des idées favorables au principal ministre. J'allai voir sir Charles Long à sa campagne, et j'en fus parfaitement accueilli.

Dans une seconde audience que daigna m'accorder le Prince-Régent avant mon départ, Son Altesse Royale me fit observer que, eu égard à tout ce qu'on débitait, il serait très important qu'à mon retour en France je visse Mgr le comte d'Artois, pour lui dire de sa part combien il regardait comme essentiel que madame la duchesse d'Angoulême ne laissât pas trop ostensiblement remarquer le penchant qu'on lui supposait à donner une influence politique au clergé, ajoutant qu'il lui revenait de plusieurs côtés que cette tendance excitait un mécontentement sourd; qu'il sentait parfaitement, néanmoins, qu'il était bien naturel qu'après les pertes cruelles et les souffrances qu'avait éprouvées cette auguste princesse, elle cherchât des consolations dans la religion; mais qu'il n'en était pas moins très urgent qu'elle évitât de contrarier une nation qui, sortant d'une révolution sans exemple, ou plutôt d'une suite de révolutions, semblait redouter par-

[1] Alors grand-maître de l'artillerie.

Digitized by Google

dessus tout la domination du clergé. Je répondis à cette dernière partie des observations du Prince-Régent, que j'étais sûr que le clergé ne se mêlait en rien des affaires politiques en France.

J'appris, à quelques jours de là, que Son Altesse Royale avait dit : *J'aime Fauche.*

Je vis aussi, vers cette époque, l'excellent comte de Munster, autre ami intime du Prince-Régent, et dont le caractère honorable est si universellement apprécié en Angleterre comme en Allemagne.

Notre conversation eut lieu dans l'intérêt de la France, et il me parla dans le même esprit que le Prince-Régent, de même que M. Cooke, dont j'aurai occasion de rapporter plus tard les propres paroles à ce sujet. C'était alors qu'on voulait faire croire en Angleterre qu'il régnait une mésintelligence marquée entre Louis XVIII et M^gr le comte d'Artois, supposition évidemment forgée par la malveillance. Je dissuadai, autant qu'il était en moi, les personnages de l'Angleterre qui en étaient imbus, et avec qui je me trouvais en rapport, me proposant bien, à mon retour à Paris, de tout employer pour que le Roi et les princes eussent une parfaite connaissance de la vérité.

Pendant mon séjour à Londres, j'eus aussi plusieurs audiences de M^gr le duc de Bourbon,

Digitized by Google

qui y était à cette époque. J'avais un grand intérêt à faire connaître à ce prince combien sa présence en France était désirée, et combien son illustre père souhaitait ardemment de le revoir à Paris. Dans mes conversations, je satisfis à ses questions relativement à la marche du gouvernement français, de manière à lui faire voir que mes opinions avaient été un peu modifiées par une plus grande masse de faits et d'observations récentes.

Tout en agissant de mon côté, j'appris que mon fondé de pouvoirs ne restait pas inactif à Paris, et que, ne se bornant pas à écrire dans mes intérêts à S. E. M. le comte Decazes, il avait eu à mon sujet, avec le général Morgan, qui jouissait de la confiance particulière du ministre, une conversation dont je rapporterai ici la substance.

Mon fondé de pouvoirs lui parla d'abord de mes réclamations directes sur le Roi, et lui demanda s'il était en position d'en toucher un mot à Son Excellence, ajoutant qu'il était misérable pour le gouvernement français que je fusse, après tant de services, obligé de m'adresser au roi de Prusse d'une part, et au régent d'Angleterre de l'autre, pour que l'un voulût bien s'interposer comme mon souverain, l'autre comme

Digitized by Google

mon protecteur, afin de me faire payer de mes réclamations aux termes du traité de Paris, et des conventions qui en avaient été la suite.

Il ajouta que ne rien faire pour me récompenser, c'était jeter un vernis d'ingratitude sur le Roi; mais que ne pas même me payer de mes avances, c'était passer les bornes.

« Mais quel a été mon étonnement, ajoutait « mon fondé de pouvoirs, lorsque le général m'a « dit avoir parlé pour vous au ministre, et cela à « l'instigation de la personne de la rue Neuve- « Saint-Augustin [1] ! J'ai bien reconnu là l'amitié « que vous porte cette personne, et son obli- « geance; aussi n'est-ce pas ce qui m'a étonné, « mais bien la réponse faite à M. Morgan par le « ministre. Ce dernier a dit qu'avant de partir « pour Londres, vous lui aviez écrit [2]; qu'il avait « parlé au Roi de votre réclamation, et que Sa « Majesté lui avait répondu que vous aviez été « payé *au-delà de ce qui pouvait vous être dû.* « Enfin le général Morgan m'a laissé entrevoir « que le ministre croyait que vous aviez adressé « au roi de Prusse, par l'intermédiaire de ses

[1] Le général Barras, qui avait quitté la rue des Francs-Bourgeois pour venir occuper un appartement rue Neuve-Saint-Augustin.

[2] Cette lettre était de mon fondé de pouvoirs.

Digitized by Google

« ministres, et particulièrement de M. de Harden-
« berg, un Mémoire violent contre Louis XVIII,
« et que même vous écriviez à Londres contre ce
« monarque. »

Quelle indigne calomnie! Tout cela était encore imaginé par mes ennemis du château.

« A l'instant même, ajoutait mon fondé de pou-
« voirs, j'ai cru devoir dire à Morgan ce qui en
« était, et le détromper sur des suppositions aussi
« erronées. Je lui ai donc déclaré que c'était moi
« qui avais rédigé la lettre adressée à M. Decazes
« la veille de votre départ; que c'était moi qui
« avais rédigé votre réclamation au roi de Prusse;
« et que, loin d'être dans des termes irrévéren-
« cieux, elle était telle que le sujet le comportait,
« et telle qu'un particulier peut se la permettre
« quand il a le malheur d'avoir à se plaindre d'un
« souverain.

« J'ai affirmé sur l'honneur que, loin d'écri-
« vailler à Londres contre le roi de France, vous
« le portiez toujours dans votre cœur; que jamais
« vous ne seriez le déserteur d'une cause pour
« laquelle vous aviez sacrifié votre fortune et le
« sang des vôtres; que si l'on vous oubliait, vous
« vous deviez à vous-même de ne jamais vous
« oublier. En preuve, j'ai offert à Morgan votre
« correspondance avec moi.

Digitized by Google

« Enfin, j'ai juré qu'il y avait ici malentendu; « que loin d'être payé des sommes par vous avan- « cées pour le Roi, *vous n'aviez jamais reçu un « sou*. S'il en eût été autrement, eussiez-vous osé « l'avancer à la face de la France, dans le Mé- « moire que j'ai rédigé et que vous avez signé?

« Bref, mon cher Fauche, j'ai cru démêler « qu'on redoutait beaucoup que le roi de Prusse « se mêlât de cette affaire, et voici ce qu'on m'a « demandé : 1°. copie certifiée de votre corres- « pondance avec le cabinet prussien au sujet de « vos réclamations; 2°. une note exacte, signée « de vous, de ce qui vous est dû. Il faut aussi « démentir hautement la cruelle assertion que « vous avez été payé des Bourbons. »

On voit ici clairement combien Sa Majesté Louis XVIII était encore trompée à mon égard, puisque Sa Majesté était persuadée que j'avais été payé *au-delà de ce qui pouvait m'être dû*.

Dans le compte détaillé adressé en mon nom au ministre Decazes, au mois de janvier suivant[1], par mon fondé de pouvoirs, voici comment il s'exprimait sur l'étrange assertion que j'avais été payé au-delà de ce qui m'était dû :

« Peut-être est-ce une erreur, mais il est re-

[1] 1817.

Digitized by Google

« venu à Fauche que Votre Excellence ayant eu « la bonté de parler au Roi en sa faveur, Sa Ma- « jesté avait répondu *que Fauche était payé.*

« Si telles ont été les paroles du Roi, elles ne « sont applicables qu'au titre Saint-Morys, liquidé « avec un dommage pour Fauche de cent soixante- « dix mille francs.

« Jamais, Monseigneur, jamais Fauche n'a reçu « un denier des Bourbons pour les vingt-trois « ans de dépenses et de sacrifices ci-dessus spé- « cifiés. Il l'a juré à la face de la France, dans « son Mémoire contre Perlet; il le jure de nou- « veau en vos mains; donc, à cet égard, sa récla- « mation est entière.

« Mais Fauche a reçu de l'argent de l'Angle- « terre. Oui, Monseigneur, mais peu de chose; « mais cet argent avait d'ailleurs une destination « autre que celle dont il vient d'être parlé : pour « alimenter sa famille errante, l'aider à subsister « lui-même, satisfaire aux dépenses nécessitées « par trois ans de détention au Temple, payer le « voyage, et tâcher d'arracher à la mort son ne- « veu fusillé à Paris.

« Fauche a reçu du gouvernement anglais « quinze cents guinées, et une pension annuelle « de trois cents livres sterling. Voilà la vérité.

« Dans votre bonté, faites, Monseigneur, que

Digitized by Google

« Fauche n'ait pas la douleur de manquer à des « engagemens sacrés contractés pour la cause des « Bourbons; dans votre sagesse, faites qu'il ne « soit pas contraint de recourir à la protection « de l'étranger pour obtenir un acte de justice « qu'il serait glorieux pour lui, et convenable « peut-être à la dignité du gouvernement, qu'il « ne dût qu'à votre haute intercession. »

Outre cet exposé, un rapport, avec les pièces à l'appui, fut fait au ministre par le chef de son secrétariat; et le dimanche 2 février, M. le comte de Goltz eut avec le ministre, dans son cabinet, un entretien à mon sujet. Le ministre lui montra les pièces qui étaient sur son bureau, et lui dit qu'il connaissait bien l'affaire; mais que le Roi avait des reproches à faire à Fauche-Borel, d'abord relativement à la publication de son *Précis historique*, où il avait divulgué des choses qu'il fallait taire; que lui, ministre, avait voulu me détourner de lancer cet écrit, et qu'il n'avait pu en venir à bout.

Jamais le ministre ne m'en avait parlé qu'après coup, et lorsqu'il fit saisir l'ouvrage.

Le second reproche articulé par le ministre, au nom du Roi, était relatif à mon procès contre Perlet, « auquel, disait-on, j'avais donné une

Digitized by Google

« effroyable publicité, qui avait encore chagriné « le Roi par de pénibles révélations. »

Le troisième reproche portait sur ce qu'au moment de me mettre en route pour Londres, j'avais, par la lettre qui annonçait mon départ, déclaré formellement que j'allais faire intervenir la Prusse pour apprécier mes réclamations; et que, lorsqu'on voulait obtenir quelque chose, on n'employait pas la menace.

Toutes ces allégations n'étant que des prétextes, des subterfuges ou des restes d'injustes préventions, il ne fut pas difficile à M. le comte de Goltz de faire sentir au ministre que les preuves de ma conduite invariable étaient dans ses bureaux, et que lui seul étant parfaitement instruit que je continuais à rendre des services aux Bourbons en Angleterre, lui seul pouvait parler de cette affaire au Roi, et le dissuader s'il lui restait encore des préventions fâcheuses contre ma personne.

Le ministre convint de la justesse de ces observations, comme il convint aussi des nouveaux services que je rendais en Angleterre, et il parut consentir à se mêler de mes intérêts, sauf, s'il y avait une décision de prise en ma faveur, à agir près du ministre des finances pour l'indemnité pécuniaire qui me serait accordée.

Digitized by Google

J'étais indigné d'être ainsi continuellement le jouet des intrigues, et la victime de la calomnie de mes ennemis du château. J'en témoignai ma douleur à mon fondé de pouvoirs.

« Je crois, m'écrivit-il, que vous vous tour-
« mentez un peu trop de tous les ridicules et sots
« propos que l'on débite ici sur votre compte.
« Puisque le ministre de la police, et je le sais
« par moi-même, est instruit des preuves d'atta-
« chement que vous ne cessez de donner à Londres
« aux Bourbons, il me semble que vous devriez
« être moins inquiet des plates calomnies de vos
« ennemis.

« A cet égard, mon cher Fauche, permettez-
« moi une réflexion; je puis me tromper assuré-
« ment, mais ce sera par trop de précaution pour
« vous, car vous n'en avez pas assez; vous êtes
« confiant comme l'enfant; vous êtes bon au-delà
« de ce qu'on peut dire, et quelque expérience
« que le passé eût dû vous donner, à vous surtout
« qui avez roulé votre brouette dans toutes les
« ornières de l'Europe, et vous êtes frotté contre
« tous les grands de la terre, vous êtes toujours
« aussi neuf avec les hommes que si vous veniez
« de naître. Quand on a un cœur fagoté comme
« le vôtre, il faudrait être né au siècle d'or, et
« malheureusement vous et moi avons été jetés

Digitized by Google

« ici-bas au beau milieu du siècle de fer, ce qui « est un vrai casse-cou. Je reviens donc à mon « dire, et je pense, mon cher Fauche, que cer- « tains individus qui ont eu le talent de vous « soutirer des sommes énormes, individus que « vous considérez comme des hommes qui vous « sont tout dévoués, et qui se jeteraient au feu « pour vous, sont au contraire de braves et « loyaux courtisans qui vous mettraient volon- « tiers la corde au cou pour vous traîner eux- « mêmes à l'eau, si personne n'était témoin de « leur belle expédition. Ces gens-là, qui vou- « draient vous voir à tous les diables tandis qu'ils « vous adressent de belles phrases, sont les pre- « miers à répandre des platitudes sur votre « compte, et se donnent auprès de vous l'air de « les combattre, afin de vous faire croire que « vous leur avez des obligations, et qu'ils sont « tous pour vous.... »

Je sentais toute la justesse de ces observations, dont il m'eût été facile de faire une application particulière; mais à mon âge on ne change pas aisément de caractère, et je ne pouvais plus me corriger de cette aveugle confiance dans les procédés d'une bienveillance apparente.

J'étais plein d'espoir sur les dispositions du ministre, d'après ce que mandait mon fondé de

Digitized by Google

pouvoirs qui devait en avoir prochainement une seconde audience. « Comme je vous l'annonçai, « mon ami, par ma dernière lettre, m'écrivit-il « le 6 mai, hier lundi j'ai vu le ministre. Il a été « avec moi aussi affable que la dernière fois, « peut-être plus encore; comme il savait que je « ne lui avais demandé une nouvelle entrevue « que pour lui parler de ce qui vous intéresse, « c'est lui qui, à mon abord, a le premier entamé « la conversation.

« M'ayant non seulement autorisé, mais chargé « de vous faire part de ce qui suit, je vais tâcher « de vous rendre ses expressions et son début qui « m'a aussi surpris qu'affligé.

« M. Fauche ne pourra donc jamais être dis- « cret; ce n'est pas dans une mauvaise intention « qu'il a parlé, mais quand on veut réussir, il « faut savoir se taire, et toujours sa tête a fait « tort à son cœur. Sans doute c'est par vous qu'il « a su que j'étais son protecteur; mais il s'en est « vanté hautement à Londres; cela est revenu « jusqu'ici, et a produit un mauvais effet, en ce « que M. de Blacas étant l'ennemi de Fauche et « le mien, peut-être il ne conviendrait pas que « dans ce moment j'eusse l'air, en servant Fauche, « de desservir mon ennemi et de lui donner un « déboire. Il faut donc prendre encore quelque

Digitized by Google

« patience, car il n'entre pas dans ma pensée de « faire aucun mal à ceux qui ne m'aiment pas, « et je ne veux pas même qu'on me soupçonne « d'un pareil procédé. Il faut encore attendre.

« Monseigneur, lui ai-je dit, pardonnez-moi si « j'ose solliciter toute votre franchise; dois-je « encore conserver de l'espoir? Espérez-vous par « votre médiation obtenir quelque chose de Sa « Majesté? Tout est-il perdu? Fauche est dans une « position telle, par les sacrifices sans nombre « qu'il a faits, qu'il faut absolument, quelque « chose qui arrive, qu'il connaisse son sort. Oui, « m'a-t-il répondu, j'espère réussir; je ne le pro- « mets pas, mais je l'espère.

« Ainsi donc, mon ami, nous voilà encore « logés à l'enseigne de l'espérance. Ne vous re- « butez pas, Fauche; je ne me rebuterai pas non « plus, je vous le jure. »

Je vis dès-lors que ma présence devenait nécessaire à Paris, où j'avais à m'occuper utilement, non seulement de mes propres affaires, mais aussi de la marche des affaires publiques, dans les intérêts du Roi, et cela d'après les notions que j'avais acquises à Londres dans mes rapports avec d'augustes personnages et des hommes d'État d'Angleterre.

De retour à Paris, le 1^er^ août 1817, je me

Digitized by Google

rendis de suite à Chantilly, où j'obtins audience de Mgr le prince de Condé. Là, conformément aux intentions de Mgr le duc de Bourbon que j'avais laissé à Londres, je lui parlai avec toute franchise de l'intérêt qu'il y aurait pour les Bourbons de suivre la direction que le Roi imprimait à la marche du gouvernement, et de se rallier franchement à son ministère.

Je m'acquittai ensuite de la mission que m'avait chargé de remplir ce même prince auprès de S. A. R. Mgr le comte d'Artois, qui, jugeant convenable de m'accorder une audience avec toutes les marques de sa bonté, me remit ensuite entre les mains de M. le comte François d'Escars, comme à une ancienne connaissance qui lui transmettrait fidèlement tout ce que j'avais à communiquer.

Je restai près de deux heures avec M. le comte d'Escars; je lui rendis les propres expressions de M. Cooke : « Que Louis XVIII était le seul « qui vît sainement les choses; que son ministre « Decazes, estimé à Londres comme homme « d'État et comme orateur, coopérait dignement « à ses vues; que si Monsieur et ses enfans, que « l'on croyait divisés d'opinion avec le Roi et le « ministère, sur les moyens de consolider la « restauration, ne donnaient pas ostensiblement

Digitized by Google

« des preuves de leur adhésion à la marche « adoptée par Louis XVIII, ils ne régneraient « pas, et qu'il pourrait se retrouver un homme « assez audacieux pour les remplacer de nou- « veau; que les autres nations avaient assez de la « révolution française, et que la crainte de la « mésintelligence dans la famille royale était une « des causes qui empêchaient les puissances de « retirer les troupes de la ligne d'occupation aussi « promptement qu'elles l'auraient désiré. » J'ajoutai à M. le comte d'Escars que Mgr le duc de Bourbon m'avait ordonné d'exprimer à Monsieur qu'il partageait entièrement l'opinion de M. Cooke, et que, par le tendre attachement qu'il n'avait cessé de lui vouer, il le conjurait de marcher, lui et les siens, sur la ligne tracée par le Roi, si de nouveau les Bourbons ne voulaient pas s'exposer à une troisième catastrophe.

Une circonstance vint ajouter du poids à l'objet de cette conférence; quelques jours auparavant, j'avais rencontré le ministre de Russie, M. le comte Pozzo di Borgo. Il me parla comme le duc de Bourbon, comme M. Cooke; ses expressions différèrent peu. Il ajouta que ceux qui jetaient les hauts cris contre le ministère et prétendaient que le Roi était trompé, devaient pourtant bien s'apercevoir que ce ministère lui était dévoué et

Digitized by Google

avait plus de sens et de moyens qu'on ne lui en supposait, puisqu'une année de désastre pour la France, par le paiement de plus d'un milliard, par une disette horrible et des soulèvemens sur tous les points, avait été traversée sans ébranlemens et sans des commotions qu'il eût été facile au ministère de faire naître, s'il n'eût pas été dans les intérêts de Sa Majesté. M. Pozzo di Borgo me dit encore, en parlant des princes, qu'il serait à désirer qu'ils fissent quelques actes ostensibles qui prouveraient leur attachement à la cause embrassée par le Roi, ce qui fixerait et ramènerait les opinions à un centre unique; et enfin, qu'on devait bien avoir quelque confiance dans les paroles de ceux qui, ayant contribué à rendre les Bourbons à la France, avaient intérêt à les y maintenir.

Le ministre de Russie ne m'ayant point interdit de rendre ses paroles, je les communiquai à M. le comte François d'Escars, qui, après m'avoir écouté avec une extrême attention, quelquefois mêlée de surprise, me répondit avec franchise et une sorte d'abandon ce que je vais rapporter ici en substance.

Il me fit observer d'abord qu'il était malheureux qu'en Angleterre, et chez d'autres puissances, on crût qu'il existait de la division dans

Digitized by Google

la famille royale. M. le comte d'Escars m'assura positivement qu'il n'en était rien, que la plus parfaite harmonie régnait entre le Roi et les princes; il me cita en preuves plusieurs faits positifs, puis il me dit que la fausse opinion que l'on avait à cet égard ne le surprenait point; que cela venait de certains individus incorrigibles, auxquels on ne pouvait imposer silence, et qui, dans le public, donnant leur opinion particulière comme étant celle des princes, faisaient croire que MONSIEUR partageait leurs sentimens; que MONSIEUR, de son côté, et ses enfans, n'avaient pas les moyens d'afficher publiquement leurs opinions; mais qu'il croyait pouvoir assurer que dès qu'ils pourraient, sans blesser les convenances, prouver leur adhésion à la marche adoptée par le Roi et son ministère, ils en saisiraient l'occasion avec autant de franchise que d'empressement, ce qui avait déjà eu lieu dans quelques circonstances.

En rendant compte à M^gr le duc de Bourbon, par une lettre du 6 août, de mes différentes démarches depuis mon arrivée à Paris et de mes divers entretiens politiques, et notamment de celui que je venais d'avoir avec M. d'Escars, j'ajoutai : « M. le comte d'Escars est si franche-« ment dévoué à MONSIEUR et à la cause du Roi;

Digitized by Google

« c'est un si parfait honnête homme dans son « ton, dans sa voix, dans ses gestes; il y a un tel « cachet de vérité dans toutes ses paroles, que « j'ai cru et que j'invite Son Altesse Sérénissime « à croire sincère tout ce qu'il m'a dit. Il y a « mieux, Monseigneur, et vous l'apprécierez avec « plaisir; c'est que depuis quelque temps les « princes agissent véritablement dans le sens « désirable à leur cause. Quelques exagérés en « gémissent; les gens sensés y applaudissent, et « croient voir la chose se consolider. Et comment « empêcher, me disait encore M. d'Escars, des « gens inconsidérés, des mécontens, de répandre « et de prêter aux princes des propos et des sen- « timens qui cadrent avec leurs prétentions? Voilà « ce qui fait qu'on ignore leurs véritables senti- « mens. Quant à ce que vous me dites, a-t-il « continué, de la crainte où l'on est à Londres « que la dévotion des princes ne finisse par « donner trop d'influence aux prêtres, il faut « considérer que les princes sont assujettis à des « devoirs religieux dont ils ne peuvent s'écarter. « Le Roi remplit ses devoirs, mais n'est rien moins « que dévot; on doit le savoir. Qu'on ne redoute « donc rien de l'influence des prêtres; croyez ce « que je vous dis, et parlez en conséquence.

« M. Hue m'a confirmé ces dispositions. Depuis

Digitized by Google

« j'ai vu le ministre de Prusse, M. le comte de « Goltz; il pense comme le ministre de Russie, et « voit avec satisfaction que les princes se pro- « noncent en faveur du système adopté par Sa « Majesté.

« Votre Altesse Sérénissime me fait l'honneur « de me dire qu'elle ne tardera point à se rendre « en France; elle sait combien elle y est désirée. « En mon particulier, je m'estimerais heureux, « avant de quitter Paris, de pouvoir déposer à « ses pieds, et mon hommage, et l'assurance de « mon respectueux dévoûment, etc. »

Puisque le monstre de la calomnie attaquait sans ménagemens les princes de la maison royale, devais-je m'étonner qu'un simple particulier comme moi en fût aussi la victime? J'en gémissais sans en être surpris. N'était-ce pas la tactique connue des ennemis de l'ordre d'affaiblir ainsi le faisceau royaliste, en dénigrant les hommes qui servaient les Bourbons avec le plus d'attachement et de zèle?

« La vérité, me disais-je, ne peut manquer « d'être enfin entendue d'un bon Roi; et si la « calomnie tient encore fermées pour moi les « avenues de son trône, je dois espérer qu'elles « s'ouvriront à la justice, et qu'il rendra ses « bonnes grâces à l'un de ses meilleurs servi-

Digitized by Google

« teurs, à un de ceux qui, au milieu des mal-
« heurs de la monarchie française, a donné le plus
« de preuves de zèle pour en tarir la source. »

D'après les avis de MM. les ducs d'Havré, de La Châtre et d'Aumont, je résolus de m'adresser directement à S. E. M. le comte Decazes, comme le seul ministre qui, par sa place, pût éclairer la religion du Roi. Je fis toutes les démarches nécessaires pour obtenir qu'il voulût bien me mettre à portée de me justifier. Enfin, le 6 janvier 1818, quelques jours après m'être présenté à la vue du Roi à la chapelle des Tuileries, où Sa Majesté avait daigné me remarquer, S. E. le comte Decazes me fit appeler. Le ministre me dit avec bonté : « Je veux enfin, monsieur Fauche, faire
« finir votre affaire. Je m'en suis occupé, et j'ai
« bien vu que vous avez été la victime de l'in-
« trigue et de la calomnie; mais j'ai besoin pour
« le Roi, et non pour moi, que vous me donniez
« une explication sur une note qu'on vous attri-
« bue dans un dictionnaire secret de la police. »
Je répondis que c'était me combler que de me mettre à même de pouvoir éclaircir ce qui était pour moi une énigme. Alors le ministre faisant appeler un de ses secrétaires, celui-ci lui apporta deux volumes in-4°, reliés en vélin, et dans lesquels, à mon article, je figurais depuis l'origine

Digitized by Google

de la révolution dans toutes les circonstances où il y avait eu des mouvemens en faveur des Bourbons. Mais à la fin de mon article, le ministre me lut la note donnée en 1813, par mon ami M. Gilles, à M. Desmarets, où il était question de M. de La Maisonfort, dans le but de me faire obtenir de ce chef de la police secrète un passe-port, afin d'avoir la facilité de pouvoir venir passer vingt-quatre heures à Paris, dans les intérêts du Roi, pour juger à quoi tenait le prétendu comité royaliste dont Perlet entretenait, depuis plusieurs années, Sa Majesté et ses agens. Cette note, dis-je, figurait sur le registre; mais une main ennemie avait eu l'infamie de mettre en marge : *Note fournie par M. Fauche-Borel à la police de Buonaparte*, et cela pour me rendre suspect aux yeux du Roi et de son gouvernement. L'interpolation était évidente; elle partait de la même source que le cruel *post-scriptum de Gand*, dont j'ai dévoilé toute la turpitude. Que dis-je? ce fut, sans aucun doute, pour motiver après coup le *post-scriptum*, que fut imaginée cette calomnieuse apostille.

Le ministre me laissa voir que si j'expliquais à sa satisfaction cette espèce de rapport avec Desmarets, chef de la police secrète de Buonaparte, il était présumable qu'il m'obtiendrait justice de

Digitized by Google

Sa Majesté. Il ne me fut pas difficile d'éclairer la religion de Son Excellence, par un exposé aussi loyal que sincère de toutes les circonstances du fait. Il y a mieux, ce fait avait déjà été éclairci et justifié en ma faveur par le ministre Fouché lui-même, lorsque le prince de Talleyrand lui avait demandé des renseignemens sur mon compte, d'après la demande de la légation prussienne; mais ce fait n'était pas à la connaissance de M. le comte Decazes. « Je veux, me dit-il après m'avoir en-« tendu, je veux expliquer au Roi ce que vous « me dites de cette affaire, et je ne fais aucun « doute que vous ne soyez pleinement justifié. « Donnez-moi ces éclaircissemens par écrit. »

J'eus l'honneur de faire passer à Son Excellence une note circonstanciée, d'où il résultait,

1°. Que M. Gilles, négociant à Paris, était un royaliste zélé; qu'étant venu à Londres vers la fin de 1813, il lui fut demandé par le Roi un tableau de la situation intérieure de la France, dont Sa Majesté fut si satisfaite, que M. le duc d'Havré m'en remercia de sa part, par une lettre du 2 février 1814;

2°. Que M. Gilles était le même qui m'avait donné à Guernesey des renseignemens positifs sur les dangers que courrait Mgr le duc de Berry, s'il effectuait son débarquement en Normandie,

Digitized by Google

renseignemens qui, m'étant hâté de les transmettre à Hartwell, empêchèrent la descente du prince, qui eût subi le sort du duc d'Enghien, et dont M. le duc d'Havré me remercia au nom du Roi, par sa lettre du 23 mars 1814;

3°. Qu'ayant besoin de venir momentanément à Paris, dans l'intérêt du Roi, pour reconnaître la situation du comité royal, je feignis la nécessité d'un voyage d'Angleterre en Suisse; et que M. Gilles, inspirant toute confiance, fut chargé de m'obtenir un passe-port; et que, mettant tout en œuvre près de M. Desmarets pour l'obtenir, il fut jusqu'à lui faire en mon nom, pour mieux le capter, de prétendues révélations, et que ce sont celles qui sont consignées sur les registres de la police; mais que M. Desmarets fut si peu dupe de cette confiance simulée, qu'il déclara à M. Gilles que je serais fusillé si je passais par Paris; qu'il faillit faire arrêter M. Gilles, et qu'il fit arrêter à Caen un agent de sa maison de commerce, avec lequel il me croyait en relation; que tous ces faits, conformes à la vérité, sont attestés par une déclaration de M. Baillemont, associé de feu M. Gilles;

4°. Que je prouvais à Son Excellence que j'étais autorisé par le duc d'Havré à traiter dans l'intérêt du Roi avec le sieur Desmarets, et par la

Digitized by Google

lettre de ce seigneur, et par une autorisation en forme, dont je mettais sous les yeux du ministre l'original, conçu en ces termes :

« Nous, Joseph-Anne-Auguste-Maximilien de « Croï, duc d'Havré et de Croï, pair de France, « grand d'Espagne de première classe, prince du « Saint-Empire, chevalier de l'ordre insigne de la « Toison d'Or, capitaine des gardes-du-corps du « Roi, lieutenant-général de ses armées, grand'- « croix de l'ordre royal et militaire de Saint- « Louis, etc.;

« Certifions avoir autorisé, en 1813 et 1814, « M. Fauche-Borel à tenter les moyens qu'il était « en son pouvoir d'employer, à l'effet de se pro- « curer des passe-ports du sieur Desmarets, pour « lui faciliter un court séjour à Paris, et le mettre « par là à même d'y remplir l'objet qui l'occupait « alors dans l'intérêt du Roi.

« En foi de quoi nous avons délivré le présent « certificat revêtu du sceau de nos armes.

« Aux Tuileries, le 8 juin 1818.

« *Signé*, LE DUC D'HAVRÉ ET DE CROÏ. »

5°. Enfin je rappelai à Son Excellence, que j'avais déjà été disculpé sur ces prétendues notes données sous mon nom par M. Gilles à Desmarets, et disculpé par la police elle-même, non

Digitized by Google

seulement parce que le sieur Desmarets n'avait pas été la dupe de ces fausses confidences, mais encore parce que le ministre Fouché, en répondant au prince de Talleyrand sur la demande de la légation prussienne, après lui avoir écrit que Buonaparte n'avait pas d'ennemi plus opiniâtre que moi, avait ajouté dans sa lettre du 5 août 1815 : « Fauche a encouru le reproche de s'être « adressé à la police de Buonaparte; mais ces con- « fidences étaient visiblement captieuses; il vou- « lait se ménager des ressources pour agir avec « moins de risques; la police d'alors aurait eu « seule à se plaindre de sa bonne foi. »

J'ai donc dissipé, et à plusieurs reprises, observai-je à Son Excellence, les soupçons injustes que mes ennemis avaient élevés sur mon compte, et ne suis entré dans ces détails que pour ne rien laisser à désirer aux mandataires de la puissance qui daigne s'intéresser à mon sort et interposer son auguste médiation pour empêcher la ruine d'un de ses plus fidèles sujets en demandant que le gouvernement français lui accorde les indemnités qui lui sont dues.

M. le comte Decazes, après m'avoir lu et entendu dans ma justification, me dit qu'il en parlerait au Roi et qu'il se chargerait de justifier de ma parfaite innocence; il me conseilla de conti-

Digitized by Google

nuer de m'appuyer pour ma réclamation de la protection de la Prusse; et sur ce que j'eus l'honneur de lui dire que mon intention était de me rendre de suite auprès de S. A. le prince de Hardenberg qui m'avait toujours protégé d'après la connaissance intime qu'il avait de ma belle conduite, et de mes sacrifices à la cause des Bourbons, le ministre ajouta : « Je désire, puisque vous « allez auprès du prince de Hardenberg, que « vous lui fassiez connaître que le gouvernement « et les ministres français seraient fâchés que son « altesse puisse donner confiance aux insinuations « que je sais qu'on a cherché et qu'on cherche à « lui donner sur les intentions de la France, qui, « bien qu'elle n'ait rien à craindre des étrangers, « ne voudrait pas être mal jugée, surtout par « S. A. le prince de Hardenberg dont elle sait ap- « précier la capacité et le caractère. »

Je partis aussitôt de Paris, et j'allai trouver le prince de Hardenberg au château d'Engers, près du Rhin, où était alors une réunion de diplomates. Là, je fis part au prince de ma situation et des communications dont j'étais chargé par M. le comte Decazes. Après m'avoir écouté avec beaucoup d'intérêt et m'avoir fait dîner avec lui, le prince chancelier d'État me remit une dépêche pour son excellence le comte de Goltz, auquel il

Digitized by Google

recommandait d'appuyer les bonnes dispositions que manifestait M. le comte Decazes au sujet de ce qui m'était personnel; et pour mettre le comble à son extrême bonté, S. A. voulut bien accompagner sa dépêche officielle de la lettre suivante :

A monsieur Fauche-Borel.

« Monsieur,

« J'ai vu avec plaisir, par le récit que vous m'a-
« vez fait de la situation actuelle de votre récla-
« mation, que M. le comte Decazes paraît vouloir
« s'y intéresser et surtout qu'il s'est convaincu de
« votre innocence. Je n'en ai jamais douté en
« mon particulier, et le dévoûment que vous
« n'avez cessé de montrer à la cause des Bourbons
« vous a valu mon estime. Pour vous en donner
« une nouvelle preuve, je vous transmets ci-
« jointe une lettre pour M. le comte de Goltz,
« dans laquelle j'invite ce ministre à appuyer les
« bonnes dispositions que M. le comte Decazes a
« témoignées en votre faveur.

« Je vous réitère les assurances de ma consi-
« dération distinguée.

« Engers, le 12 février 1818.

« *Signé*, LE PRINCE DE HARDENBERG. »

Digitized by Google

Je revins à Paris trois ou quatre semaines après mon départ, et je rendis compte à son excellence le comte Decazes de la réponse que S. A. le prince de Hardenberg avait daigné me faire et qui prouvait la bonne harmonie que la Prusse désirait entretenir avec la France. Quant aux témoignages dont j'étais porteur, en faveur de ma cause, je n'avais plus rien à y ajouter. Je dois dire seulement que ce fut à la suite de ces éclaircissemens et de ces témoignages que Sa Majesté Louis XVIII ordonna, dans mes intérêts, un nouveau rapport sur les réclamations que j'avais soumises à sa justice.

J'eus à déplorer vers cette époque, ainsi que la famille royale, une perte sensible dans la personne de Louis-Joseph de Bourbon Condé, mort le 13 mai 1818, à quatre-vingt-deux ans, prince dont les vertus, la valeur brillante, et à quelques égards la destinée, rappellent la mémoire du plus grand de ses aïeux dont il a écrit l'histoire. Huit jours avant sa mort, il eut l'extrême bonté de me recevoir auprès de lui au Palais-Bourbon : il était sur sa chaise longue. Après une conversation très affectueuse, il me fit la grâce de me répéter : « Gardez bien, mon cher Fauche, les « papiers que vous tenez de moi ; ils vous servi- « ront un jour, car le moment de la justice arri-

Digitized by Google

« vera aussi pour vous, et vous aurez aussi votre « décoration..... Vous voyez que j'ai la mienne « (me montrant l'étoile de la légion-d'honneur à « sa boutonnière); mais ce n'est pas Buonaparte « qui me l'a donnée, ajouta-t-il en souriant, c'est « le Roi..... »

Je sollicitai vainement pendant presque tout le cours de l'année auprès de M. le comte Decazes, la conclusion de mon affaire, qui, sans être entièrement négligée, se trouvait comme suspendue par l'effet des circonstances où se trouvait alors le royaume.

Au milieu des discussions orageuses des deux Chambres et de la controverse animée des pamphlets, le ministère, déjà divisé, semblait vouloir rester fixe avec le Roi dans le système de fusion, d'union et d'oubli dont le cœur du Roi poursuivait sans cesse la réalisation. Le ministère avait aussi à discuter alors de graves intérêts, à suivre des négociations épineuses qui ne tendaient à rien moins qu'à libérer la France envers les puissances alliées et leurs sujets, pour mettre enfin un terme à l'occupation étrangère, résultat des funestes cent jours.

Au commencement de l'automne, les souverains et leurs ministres se réunirent à Aix-la-Chapelle, pour y conférer sur l'affranchissement

Digitized by Google

de la France : le duc de Richelieu alla y représenter le Roi.

M. le comte Decazes me conseilla de saisir l'à-propos de la réunion du congrès pour me rendre auprès du prince de Hardenberg, afin de l'intéresser de nouveau au succès de mes réclamations. M. Decazes était lui-même alors en réclamation auprès de la Prusse, pour une indemnité de trois millions sur le duché de Saarbrouck, dont la restitution avait été promise par le roi de France à la famille de son beau-père [1] avant que ce pays n'eût passé au roi de Prusse. A cette occasion, une demande verbale avait été faite à Paris à ce monarque, qui, montrant le désir de terminer cette affaire, et sachant néanmoins qu'elle était contestable, offrit généreusement un million, que la famille de la femme de M. Decazes ne jugea pas devoir accepter, se croyant fondée à recevoir la totalité de l'indemnité des trois millions. Le Roi, toujours juste, retirant l'offre qu'il avait faite, dit qu'il ordonnerait qu'on examinât attentivement cette affaire; qu'on paierait les trois millions s'ils étaient dus, mais rien si on ne devait rien.

[1] M. Decazes venait d'épouser en secondes noces mademoiselle de Saint-Aulaire.

Digitized by Google

Ce fut dans cette situation des choses que je reçus le conseil de me rendre à Aix-la-Chapelle, où pouvait se terminer plus facilement l'affaire qui me concernait. Je ne me dissimulai pas que si la réclamation de M. Decazes tournait à son avantage, la mienne, par contre-coup, aurait aussi un heureux résultat. Mais à mon arrivée à Aix-la-Chapelle, j'appris que S. M. le roi de Prusse venait de renvoyer les réclamations de la famille du beau-père de M. Decazes, à M. Daniel, célèbre jurisconsulte allemand, et que par conséquent la décision en était suspendue.

Je n'avais plus d'autre espoir relativement à l'issue de mon affaire, que dans la haute et généreuse intervention du prince de Hardenberg : plein de bontés à mon égard, il y mit le comble en me remettant pour M. le duc de Richelieu, président du conseil des ministres, une note officielle et confidentielle si pressante et si honorable pour moi, que je dois la rapporter ici textuellement, comme pièce décisive dans l'intérêt de ma cause.

Digitized by Google

Note officielle remise par S. A. le prince de Hardenberg, à S. Exc. monsieur le duc de Richelieu.

« A Aix-la-Chapelle, le 6 novembre 1818.

« Monsieur le Duc,

« Je prends la liberté d'adresser à Votre Excellence cette lettre confidentielle concernant une affaire qui tient à cœur au Roi, mon auguste maître, et au succès de laquelle Votre Excellence elle-même s'intéressera, dès qu'elle aura bien voulu en prendre connaissance.

« L'Europe a retenti pendant vingt ans des efforts souvent infructueux, mais incessamment renouvelés, d'un sujet prussien en faveur de Sa Majesté Très Chrétienne et de son auguste famille. Le sieur Fauche-Borel, de Neuchâtel, qui, avant que le hasard l'eût mis en rapport avec les fidèles serviteurs qui avaient accompagné les Bourbons dans leur exil, se trouvait à la tête d'un établissement brillant et d'une honnête aisance, poussé par un sentiment de loyauté qui, pour avoir été porté jusqu'à l'exaltation, n'en est pas moins respectable, se dévoua au service d'un prince et d'une famille qui lui étaient étrangers, leur sa-

Digitized by Google

crifia sa fortune, celle de ses enfans, son état, sa liberté, et ne calculant aucun danger, exposa plus d'une fois sa vie même. Je ne rappellerai pas à Votre Excellence les nombreuses occasions où ce brave citoyen a donné des preuves de son dévoûment désintéressé; mais je prends la liberté de mettre sous vos yeux, monsieur le duc, des extraits de lettres écrites à différentes époques par les personnes jouissant de la confiance de Sa Majesté Très Chrétienne, et par Louis XVIII, et qui prouvent que depuis 1795 jusqu'en 1814, on n'a cessé de reconnaître l'utilité de ses services.

« Ce ne fut en effet qu'en 1815, pendant l'époque malheureuse des cent jours, qu'on commença à jeter quelques doutes sur la loyauté du sieur Fauche. Cet individu se trouvant à Vienne vers la fin du mois de mars de ladite année, le Roi mon maître crut ne pouvoir choisir un messager plus agréable à la personne de Sa Majesté Très Chrétienne, pour lui porter une lettre autographe qui assurait le roi de France de toute la part que Sa Majesté prenait aux événemens qui venaient de se passer. Mais M. le comte de Blacas, qui avait accompagné Sa Majesté à Gand, trompé par un rapport inexact de la police, avait conçu contre le sieur Fauche des soupçons aux-

Digitized by Google

quels l'attachement de ce ministre pour la personne de son maître donna d'autant plus facilement accès, que le Roi venait d'éprouver les effets de la perfidie la plus atroce. Oubliant, par un mouvement de zèle très estimable dans son principe, les égards qu'on devait à la mission du sieur Fauche, M. le comte de Blacas le fit jeter en prison, et au bout de quelques jours transporter sur les frontières de Prusse.

« La dignité du Roi mon maître ne permettait pas que l'homme de confiance que Sa Majesté avait envoyé à Gand fût outragé sans un motif suffisant; mais Sa Majesté voulait en même temps que si cet individu avait réussi pendant vingt ans à usurper une réputation qu'il ne méritait pas, sa fourbe fût démasquée; en conséquence, elle enjoignit au sieur Fauche d'attendre, dans sa ville natale, soit sa justification, soit sa punition. Elle ordonna en même temps à son ministre près la cour de France, de demander satisfaction du traitement que son messager avait enduré, ou communication des faits qui démontreraient sa culpabilité.

« Ce ne fut qu'après le retour de Sa Majesté Très Chrétienne à Paris, que l'envoyé du Roi put obtenir du gouvernement français les éclaircissemens qu'il avait demandés. M. le prince de

Digitized by Google

Talleyrand, alors chargé du portefeuille des affaires étrangères, déclara dans une note officielle qu'après avoir fait vérifier, dans les bureaux de la police, les faits qui avaient motivé la conduite de M. de Blacas, on avait reconnu l'innocence du sieur Fauche; que néanmoins il avait donné lieu aux soupçons qui s'étaient élevés contre lui, par une imprudence qui paraissait justifier l'ordre qu'il avait reçu de quitter Gand dans un moment où Sa Majesté Très Chrétienne avait été entourée de traîtres. Le ministre ajoute dans sa note : « Le Roi n'a pas eu de serviteur plus zélé que Fauche-Borel, et Buonaparte n'a pas eu d'ennemi plus opiniâtre que Fauche. »

« Le Roi mon maître voulut bien se contenter de cette espèce de réparation, et permit au sieur Fauche de quitter Neuchâtel où il avait été confiné, et de se rendre à Paris, pour donner suite aux sollicitations qu'il avait commencées auprès du gouvernement français. Elles avaient un double objet; le sieur Fauche invoquait les bontés de Sa Majesté Très Chrétienne, pour obtenir la récompense que M. le prince de Condé lui avait promise au nom du Roi, ainsi qu'il conste par la déclaration de ce prince, dont copie se trouve au numéro 1 des pièces ci-jointes. Il réclamait en même temps le remboursement

Digitized by Google

de ses frais et des avances qu'il avait faites pour le service de la bonne cause, et que, d'après la pièce ci-jointe numéro 2, il fait monter à quatre cent quarante-deux mille francs, indépendamment de deux cent mille à titre d'indemnité, à raison de vingt-cinq francs par jour pour le temps pendant lequel ce service l'avait privé de son état.

« Poursuivi lui-même par ses créanciers (car sa fortune et celle de sa famille n'étaient jamais en proportion avec le zèle qui l'animait), il crut devoir traîner devant les tribunaux un homme employé par la police de Buonaparte, et qui, sous prétexte de servir le Roi, avait trouvé moyen de lui extorquer de l'argent, et de faire mourir sous les mains des bourreaux le neveu chéri de Fauche, jeune homme des plus brillantes espérances, que l'illusion de servir une cause à laquelle son oncle s'était dévoué, avait engagé à accepter une mission qu'il avait prévu devoir lui coûter la vie. Le désespoir auquel le sieur Fauche avait été poussé, d'une part, par la lenteur qu'éprouva sa liquidation, et de l'autre, par la dureté de ses créanciers, parmi lesquels il y en a qui se disent les amis du Roi; l'indignation dont son âme fut pénétrée à la découverte du complot infâme qui avait livré son neveu, l'emporta peut-

Digitized by Google

être au-delà des bornes de la modération. Dans un Mémoire que son défenseur publia, oubliant que s'il avait rendu des services au Roi, sa plus douce récompense devait se trouver dans le témoignage de sa conscience, il divulgua quelques événemens qui n'étaient pas encore du domaine de l'histoire; Sa Majesté Très Chrétienne en conçut un vif mécontentement qu'elle manifesta, lorsqu'à la demande du ministre de ma cour, M. le comte Decazes intercéda auprès d'elle pour le sieur Fauche.

« Si le sieur Fauche eut alors le malheur de déplaire au Roi, malheur qu'il sent plus vivement que tous les revers qu'il avait éprouvés, au moins il connut à cette occasion l'origine des soupçons que M. de Blacas avait conçus contre lui dès 1814, et qu'en serviteur zélé pour le bien de son maître, il avait communiqués à Sa Majesté Très Chrétienne. Cette connaissance suffit au sieur Fauche pour faire triompher son innocence; il put remettre à M. le comte Decazes lui-même une déclaration signée par les ministres de Sa Majesté Très Chrétienne, qui avaient dirigé pendant l'exil du Roi le comité royaliste en Angleterre, laquelle déclaration reconnaissait que la démarche faite dans le temps par M. Fauche, et qu'aujourd'hui on lui impute à crime, avait eu

Digitized by Google

lieu, non seulement du su des ministres, mais à leurs sollicitations, et qu'elle n'était pas un des moindres services que Fauche avait rendus à la bonne cause.

« M. le comte Decazes, après avoir vérifié l'exactitude des faits, a bien voulu dire à M. le comte de Goltz qu'il s'était convaincu de l'innocence de Fauche, mais qu'il n'avait pas encore réussi à faire revenir Sa Majesté des préventions qu'elle avait conçues, et que des circonstances personnelles à lui-même ne lui permettaient pas de s'employer en faveur de Fauche avec la chaleur qu'il y mettait sans cela.

« *Tel est, monsieur le duc, l'exposé véridique de la situation de cette affaire. C'est à l'instant où les Puissances alliées viennent de donner à Sa Majesté Très Chrétienne la plus grande preuve de leur amitié, dans l'instant où l'on s'occupe de terminer toute espèce de réclamations qui peuvent encore avoir lieu entre les divers gouvernemens, que je sollicite auprès de Votre Excellence, comme une faveur dont je lui serai particulièrement reconnaissant, de porter Sa Majesté Très Chrétienne à accorder au sieur Fauche une somme de cinq cent mille francs environ à titre de remboursement et de dédommagement. Votre Excellence ne voudra pas que les ennemis des trônes*

Digitized by Google

citent plus long-temps l'exemple du sieur Fauche comme prétexte à leurs calomnies. Il est de l'intérêt de tous les souverains légitimes, de protéger un homme auquel on ne peut reprocher qu'un excès de zèle pour la bonne cause.

« Sa Majesté Très Chrétienne avait promis à Fauche une récompense indépendamment de son indemnité; il ne m'appartient pas de solliciter une faveur que le sieur Fauche ne veut devoir qu'à la magnanimité du Roi; mais j'ose affirmer à Votre Excellence que si Sa Majesté Très Chrétienne lui accordait un signe ostensible de sa satisfaction, ainsi que M. le prince de Condé le lui avait fait espérer, cette grâce acquerrait un nouveau prix pour le sieur Fauche dans le moment actuel.

« Agréez, etc. »

Voici la réponse de M. le duc de Richelieu, à S. A. le prince de Hardenberg.

« Aix-la-Chapelle, 13 novembre 1818.

« Mon Prince,

« J'ai reçu la lettre que Votre Altesse m'a fait l'honneur de m'écrire relativement aux réclamations de M. Fauche-Borel. N'ayant ici ni les papiers ni les documens qui se rapportent à cette

Digitized by Google

affaire, je ne me trouve pas en état de pouvoir l'examiner dès à présent; mais Votre Altesse peut être persuadée qu'à sa recommandation, je serai empressé de m'en occuper aussitôt après mon retour à Paris.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

« De Votre Altesse,

« Le très humble, etc.

« *Signé*, DE RICHELIEU. »

La justice de mes réclamations était enfin officiellement reconnue : « *Votre Excellence*, avait « dit le prince chancelier de Prusse à M. le duc de « Richelieu, président du conseil, *Votre Excel-* « *lence ne voudra pas que les ennemis du trône* « *citent plus long-temps l'exemple du sieur Fauche* « *comme prétexte à leurs calomnies !....* »

Mais, hélas! un changement de scène vint renverser de nouveau mes espérances au moment où je me croyais à la veille de les voir se réaliser.

Le 9 novembre, trois jours après la date de la lettre précitée du prince de Hardenberg au duc de Richelieu, fut signée la convention entre les Puissances alliées et Louis XVIII, portant que l'évacuation du territoire français par les troupes

Digitized by Google

étrangères serait effectuée au plus tard le 30 du même mois.

Ainsi la France allait être rendue à elle-même et sortir de la tutelle des étrangers. Il s'agissait de savoir quelle place elle allait prendre dans le système politique européen. Le ministère s'était déjà divisé sur les graves questions de régime intérieur; la dissidence fut bientôt portée à son comble par le résultat même des conférences d'Aix-la-Chapelle, car toutes les questions allaient se réduire à celle-ci : A qui le pouvoir ministériel restera-t-il en France? Après quelques jours d'agitation, le comte Decazes, opposé au système du duc de Richelieu, remit sa démission entre les mains du Roi; et le jour suivant tous les ministres, à l'exception du duc de Richelieu, donnèrent également la leur. Pendant plusieurs jours l'action du gouvernement parut suspendue. Mais à la fin, soit faiblesse, soit inhabileté, le duc de Richelieu n'ayant pu former un ministère mixte, M. Decazes l'emporta sur tous ses rivaux. Il forma un nouveau ministère composé de ses amis, qui fut installé le 30 décembre, et dont l'unique lien fut l'engagement commun de maintenir la loi des élections que le duc de Richelieu et ses amis auraient voulu changer pour la rendre plus monarchique.

Digitized by Google

La rentrée triomphante du comte Decazes dans le cabinet, escorté de toute la confiance du Roi qu'il paraissait n'avoir pas perdue un seul instant, mit enfin un terme aux incertitudes, mais non pas à l'agitation des esprits. Je savais que ce ministre ne partageait pas les préventions de M. de Blacas à mon égard; il m'avait même fait des promesses, n'étant pas encore président du conseil. Pouvais-je y compter dans sa nouvelle position? La retraite inattendue de M. le duc de Richelieu du ministère des affaires étrangères ne lui ayant pas donné le temps de s'occuper de l'objet de la réclamation du gouvernement prussien en ma faveur, le nouveau président du conseil y apporterait-il le même intérêt? Tout change, rien n'est stable dans l'atmosphère du pouvoir.

Mes premières démarches ne furent pas heureuses; je vis que je ne pouvais plus compter sur les espérances qui, depuis si long-temps, m'étaient données du côté de la France; que j'avais à lutter encore contre des hommes en pouvoir qui se laissaient influencer par des employés subalternes qui n'avaient pas été remplacés: ceux-ci prétendaient que c'était aller contre l'opinion qu'ils avaient défendue si long-temps que de reconnaître non seulement un zélé serviteur du Roi et de la légitimité, mais encore un étran-

Digitized by Google

ger. Voilà les raisonnemens qui venaient frapper mes oreilles : ils me laissaient d'autant moins d'espoir qu'il était devenu encore plus difficile pour moi d'aborder Sa Majesté Louis XVIII et de lui rappeler tout ce que je souffrais pour sa cause.

Quant à la note officielle du prince chancelier de Prusse, en ma faveur, j'avais lieu de croire qu'à la retraite du duc de Richelieu elle avait été remise à M. le comte Decazes, comme ayant déjà pris connaissance del'affaire.

C'est dans cet état de choses que le hasard me mit en rapport avec M. le général comte de Wuits, l'un des propriétaires d'une des plus belles terres dans le Holstein ; il crut pouvoir s'adresser à moi pour faire proposer cette acquisition à la famille de M. le comte Decazes, et il me remit une note en conséquence. Je pensai que ce serait peut-être un moyen d'intéresser Son Excellence en m'adressant directement à M. le comte de Saint-Aulaire son beau-père, intéressé lui-même aux réclamations faites à la Prusse par la maison de Nassau. En lui adressant la note du général de Wuits, je lui demandai un entretien qu'il ne balança point à m'accorder.

M. le comte de Saint-Aulaire me remercia beaucoup de la communication, me dit qu'il

Digitized by Google

connaissait tous les avantages et les produits des terres proposées, mais qu'on ne pouvait penser à cette acquisition qu'autant que son excellence le comte Decazes, son gendre, pourrait y appliquer l'indemnité que sa famille espérait de la justice et de la générosité du roi de Prusse, pour le duché de Saarbruck dont la restitution avait été promise par le roi de France à l'époque du 4 août 1814, et plusieurs mois avant que ce pays n'entrât dans les indemnités de la Prusse, ce que pourrait justifier une déclaration de M. le général comte de Waltersdorff, ministre de Danemarck, et du prince de Talleyrand qui, à cette époque, en parla au Roi. Dans les intérêts de la famille des princesses de Nassau, cette circonstance, ajouta M. le comte de Saint-Aulaire, a été rappelée ici à Sa Majesté le roi de Prusse dans l'un de ses séjours à Paris, et on avait espéré que cette affaire se serait décidée à Aix-la-Chapelle, ainsi qu'on l'avait promis; mais sans doute, continua M. de Saint-Aulaire, le motif qui a fait éloigner cette décision est peut-être la connaissance qu'on avait déjà alors à ce congrès du projet d'un changement dans le ministère de France, au retour à Paris de M. le duc de Richelieu, ce que je crus pouvoir contredire d'après la connaissance que j'avais du contraire.

Digitized by Google

Je saisis cette occasion auprès de M. de Saint-Aulaire pour lui parler de ma réclamation et de l'intérêt que m'avait promis depuis si long-temps M. le comte Decazes; mais comme il n'en avait pas connaissance, je me bornai à lui demander le concours de sa bienveillance auprès du ministre son gendre.

Je donnai connaissance de ces détails à S. A. le prince de Hardenberg; et sans préjuger s'il serait accordé des indemnités à la famille de M. le comte Decazes par la Prusse, j'osai demander à Son Altesse qu'elle daignât dans cette circonstance, si tel était le cas, rappeler l'indemnité qui m'était si légitimement due par la France, et en faire un objet de compensation pour la somme qui me concernait. « C'est, je crois, ajoutai-je, le seul « moyen qui me reste pour espérer justice et « éviter ma ruine. »

Malheureusement, les conclusions du jurisconsulte Daniel, à qui le roi de Prusse avait renvoyé l'examen des réclamations de la famille de M. Decazes, ne lui furent point favorables, et je cessai de fonder mon espoir sur la balance d'une sorte de compensation réciproque.

Je dois le dire, cependant, S. E. M. le comte Decazes, qui jouissait alors du plus haut degré de faveur auprès de S. M. Louis XVIII, eut égard

Digitized by Google

à mes instances, et ne négligea pas de s'occuper de nouveau de l'objet de ma réclamation. Sous sa présidence même, au commencement de 1820, et par l'effet de l'intérêt direct que me portait le roi de Prusse, mon souverain, il fit décider qu'en indemnité de mes sacrifices, et en compensation de la direction de l'Imprimerie Royale, qui m'avait été promise, il me serait donné cent mille écus et douze mille francs de pension. Cette détermination fut annoncée diplomatiquement au ministre de mon souverain, M. le comte de Goltz, qui me pria ce jour-là à un grand dîner diplomatique où assistaient tous les ministres; là je reçus les félicitations de S. E. M. le comte Pozzo di Borgo, de M. le marquis Dumoutier, et de M. le vicomte de Montmorency, à qui M. le comte de Goltz annonça avec satisfaction la détermination que le ministre venait de prendre à mon sujet.

Mais des menées sourdes et malveillantes empêchèrent l'exécution de cet acte de justice; je fus encore une fois victime de l'intrigue. Les événemens de cette époque me furent également contraires.

Après l'affreux assassinat de M^gr le duc de Berry et la retraite de M. le duc Decazes, qui en fut la suite, mon affaire, demeurée en suspens, fut

Digitized by Google

rangée dans la catégorie des réclamations ordinaires, et mes espérances s'évanouirent de nouveau.

Ce fut alors que, en désespoir de cause, je retournai en Angleterre chercher de nouveaux appuis. Georges IV régnait depuis la mort de Georges III, son père, décédé le 29 janvier 1820, à l'âge de quatre-vingt-deux ans. L'avénement de Georges IV n'avait apporté aucun changement dans le système politique; ce prince, présidant le conseil privé immédiatement tenu, avait fait un discours où, après avoir rendu un juste hommage à la mémoire de son auguste père, il témoigna la confiance qu'il avait dans l'appui du parlement et de la nation, dont la prospérité et le bonheur seraient l'objet constant de ses soins, ainsi que le maintien complet de la religion, des lois et des libertés du royaume.

Mais la mort de Georges III allait faire naître un grand embarras dans les relations de famille de son auguste fils, à l'égard de la princesse de Galles, dont il était séparé depuis si long-temps, et qui voyageait sur le continent par un arrangement fait, en 1814, entre les deux époux.

Tant que Georges III avait vécu, la situation de la princesse de Galles était réglée sur des accords privés; son traitement était fixé. Son

Digitized by Google

rang se prêtait mieux à l'*incognito*; mais son époux venant d'être appelé au trône, sa situation changeant de nature, ses droits et ses prétentions étaient plus difficiles à satisfaire. Le Roi désirait, avant tout, qu'elle ne vînt point en Angleterre; ainsi, la résolution à prendre à son égard fut un des premiers objets qui occupèrent le cabinet quand j'arrivai à Londres. Le Conseil avait déjà décidé qu'on tenterait auprès de la princesse, qu'on répugnait à reconnaître en qualité de Reine, des négociations particulières.

Ce fut dans cette entrefaite que j'eus l'honneur d'être reçu, pour la troisième fois, en audience particulière par S. M. Georges IV.

« A quoi en sont vos affaires, Fauche, avec « le gouvernement français? daigna me dire « Sa Majesté. — Sire, tant et si long-temps que « Votre Majesté ne trouvera pas convenable d'é- « crire de sa propre main à S. M. Louis XVIII, « je n'arriverai plus à son cœur. — Oui, Fauche, « je le sens, les deux battans ne vous sont plus « ouverts aux Tuileries, comme ils l'étaient à « Rigel, à Mittau, à Hartwell; déjà les intrigues « de cour..... Mais laissez-moi faire; j'écrirai au « Roi, et je pense que S. M. Louis XVIII, à qui je « n'ai encore rien demandé, ne me refusera « pas un acte de justice réclamé en faveur d'un

Digitized by Google

« homme qui a si bien servi sa cause et celle des « légitimités..... Laissez faire, Fauche, j'écrirai; « mais je vous donne pour conseil d'accepter tout « ce qui vous sera accordé, quelque modique « somme que ce puisse être; ne fût-ce qu'une « pension. Si faible qu'elle soit il faut l'accepter, « parce que les rois n'accordent, et surtout des « pensions, qu'à ceux qui les ont méritées. Com- « plète justice vous sera rendue plus tard puisque « vous avez là des personnes qui vous desservent « maintenant. »

Je saisis cette occasion pour faire part à Sa Majesté des données que j'avais sur la prochaine arrivée de la Reine en Angleterre. Sa Majesté était au contraire persuadée que la Reine resterait en Suisse; et comme j'insistai, le Roi me dit: « Non, « Fauche, la Reine restera à Genève; j'y fais né- « gocier son séjour par lord Hutchinson, qui a « autorité et pouvoir de lui accorder cinquante « mille guinées de revenus et le titre de Reine. » Comme j'insistai de nouveau, je dis à Sa Majesté « qu'il était de mon devoir de lui faire connaître « comment je savais aussi positivement que la « Reine arriverait subitement, parce qu'il n'était « plus en son pouvoir de ne plus arriver; que « j'étais sûr qu'elle était dans les mains d'un parti « qui voulait se servir de son nom et de ses

Digitized by Google

« moyens pour tenter d'opérer une révolution en « Angleterre ; que ce projet m'était connu pour « l'avoir entendu avouer à la suite d'un dîner chez « l'ex-directeur Barras, et de la bouche même de « l'ex-sénateur Garat, le même qui avait lu à « Louis XVI sa sentence de mort ; et que je « pouvais même affirmer qu'il s'était exprimé à « peu près en ces termes : Aujourd'hui nous les « tenons ces mâtins d'Anglais ; nous irons détruire « cet infâme gouvernement, et si nous n'avons « pas réussi à Cato, à Spafield, à Manchester, en « Écosse, en Irlande, nous réussirons au moyen « de la Reine qui est dans nos mains : il n'est plus « en son pouvoir de nous échapper..... » Au moment où je partais pour Londres, Garat s'y était rendu de son côté, sous prétexte qu'il avait des intérêts à régler en Espagne ; son fils l'accompagnait ; Rovigo et d'autres personnages de la même trempe, accoururent aussi en Angleterre, comme pour jouir des troubles auxquels ce pays était en proie. Le Roi persistait à croire néanmoins que j'étais dans l'erreur ; mais quel ne fut pas son étonnement lorsque dix jours après (6 juin 1820), la Reine, qui venait de débarquer à Douvres, fit son entrée à Londres, accompagnée de l'alderman Wood et de lady Hamilton. C'est là que la populace, dételant ses chevaux, traîna sa

Digitized by Google

voiture et la fit passer devant Carletonhouse, poussant des cris insultans pour le Roi, et des acclamations séditieuses. Le Roi dit à cette occasion : « Il n'y avait qu'un homme bien instruit, « c'était Fauche-Borel. » Le dénoûment de cette crise est connu.

Quant à ce qui me concernait, Sa Majesté avait daigné charger lord Castlereagh de sa recommandation royale, qui fut adressée à Paris à l'ambassadeur d'Angleterre, chevalier Stuart, aujourd'hui lord Stuart Rodley.

Muni de cette haute recommandation, je revins à Paris, et c'est alors que M. le comte de Pradel m'ayant fait appeler, me dit avec une apparence d'étonnement : « Mais, qu'est-ce donc, mon- « sieur Fauche? tous les rois de la terre s'occu- « pent de vous : non seulement le roi de Prusse, « mais le roi d'Angleterre, tout récemment, vient « d'écrire au Roi pour lui recommander vos in- « térêts; qu'est-ce que cela veut dire? — C'est « que le roi d'Angleterre comme le roi de Prusse, « savent tout ce que j'ai fait dans l'intérêt des « Bourbons, et qu'il n'y a que vous et M. de Bla- « cas qui paraissiez vouloir l'ignorer.

« — Eh bien! le Roi veut qu'on finisse votre « affaire; en conséquence, monsieur Fauche, « allez aussi promptement que vous le pourrez

Digitized by Google

« chez M. Husson, maître des requêtes, qui est « chargé de faire un rapport au Roi sur l'objet « de vos réclamations; il est indisposé dans ce « moment-ci, mais allez-y; il est convenu qu'il « vous recevra. »

Je me rendis de suite chez M. Husson qui, malade en effet, gardait la chambre : aux choses obligeantes qu'il eut la bonté de me dire, je vis que mes intérêts étaient dans les mains d'un homme bienveillant. Je lui remis toutes mes notes. Cinq mois s'écoulèrent sans que rien fût statué, sans doute par suite des entraves sourdes qu'on opposait à la conclusion de ce travail. Enfin M. Husson pouvant terminer son rapport, confirma les conclusions de l'ex-président du Conseil, M. Decazes, qui m'accordait cent mille écus, douze mille francs de pension, et qui laissait de plus au cœur du Roi la différence provenant de la manière dont la liquidation du titre Saint-Morys avait été faite, ce qui m'avait fait perdre cent soixante-dix mille francs.

Eh bien! malgré ces conclusions, l'acte de justice resta incomplet.

On en jugera par l'exiguité de l'indemnité qui me fut allouée par suite de la décision finale adoptée à mon égard. Au lieu d'être complétement indemnisé, je ne reçus, après dix ans de délais,

Digitized by Google

de tribulations et de nouveaux sacrifices de ma part, qu'un à-compte de cinquante mille francs, et trois mille francs de pension, accompagnés, il est vrai, d'une lettre honorable conçue en ces termes :

« Paris, le 3 août 1820.

« J'ai remis sous les yeux du Roi, Monsieur, « l'exposé de vos réclamations et de vos services. « Sa Majesté, voulant bien se rappeler les preuves « constantes de dévoûment que vous lui avez « données, et désirant les reconnaître d'une ma- « nière à la fois honorable et utile pour vous, a « daigné vous assigner une pension de trois mille « francs sur les fonds de la liste civile, et m'auto- « riser à vous faire compter une gratification de « cinquante mille francs.

« Je m'empresserai d'exécuter les ordres du « Roi en vous faisant délivrer incessamment le « brevet de la pension accordée par Sa Majesté, « et en ordonnançant à votre profit le montant « de la gratification.

« Recevez, Monsieur, les assurances de ma « considération distinguée.

« Le directeur-général ayant le portefeuille « du ministre de la maison du Roi,

« *Signé*, LE COMTE DE PRADEL. »

Digitized by Google

Voici ce que m'écrivit mon rapporteur, M. Husson, en réponse à la lettre que je lui adressai peu de temps après cette décision.... « Les félicitations que vous avez reçues de vos « amis de Londres, et qui sont contenues dans « les lettres que vous m'avez communiquées, sont « faites pour vous causer une grande satisfaction, « dont la cause première existe dans la justice « que le Roi vous a rendue. Reconnu fidèle ser- « viteur de Sa Majesté, vous avez atteint votre « but principal, et la quotité des récompenses « que le Roi a bien voulu vous accorder ne forme « qu'un objet accessoire. Plein de respect d'ail- « leurs pour la décision de Sa Majesté, il ne m'ap- « partient pas d'examiner si l'indemnité aurait dû « être plus considérable.... »

Sans nul doute elle aurait dû être plus considérable; elle n'était nullement en rapport avec l'énormité de mes sacrifices, ni avec la qualité et l'étendue des récompenses promises par l'organe de l'un des princes français, et qui avaient été précisées dans des termes si larges, que seuls ils disaient tout pour la raison et pour la postérité. Or, ce qui venait de m'être concédé par la liste civile n'était qu'un faible provisoire, comparativement à ce dont les rois de Prusse et d'Angleterre, et les rapporteurs même de la maison du

Digitized by Google

Roi, avaient été d'avis. On ne fit que suivre en cela le système des paiemens par à-compte, et encore pour ce que le Roi, dans son équité, avait admis à sa charge; car, dans la réalité, il s'agit ici d'une dette des princes contractée à l'étranger, pour l'extinction de laquelle c'est l'État qui doit faire les fonds.

Ce classement de responsabilité n'a-t-il pas été fait par la loi du 21 décembre 1814, qui vota un fonds de trente millions, reconnu insuffisant encore l'année dernière, ce qui a donné lieu à la création d'une nouvelle commission pour liquider ce qui reste de réclamations légitimes?

Plus tard, ayant rencontré M. Husson, rapporteur dans mon affaire, et que je n'avais pas vu depuis, il me dit en me saluant : « Combien « je regrette, monsieur Fauche, de n'avoir pas « lu plus tôt la *Vie de Louis XVIII*, par M. de « Beauchamp[1]! J'y ai trouvé des pièces que vous « n'avez pas pu me donner : elles honorent votre « belle conduite, et justifient encore plus vos « services. J'aurais bien plus insisté encore pour « que l'indemnité que je proposais de vous accor- « der vous fût allouée tout entière : mais le mo-

[1] Cet ouvrage n'avait point encore paru quand M. Husson fit son rapport.

Digitized by Google

« ment viendra, monsieur Fauche, où complète « justice vous sera rendue par le Roi. »

Ceci me rappela les paroles pleines de bonté et de sens qu'avait daigné m'adresser Sa Majesté Georges IV.

J'avais eu plusieurs fois l'occasion de revoir l'ex-directeur Barras, dont je viens de parler au sujet de la troisième audience que m'accorda le roi d'Angleterre; je continuai toujours d'être en relation avec lui. Mais je dois appuyer cette assertion de preuves, d'autant plus que ceux qui aujourd'hui voudraient exploiter exclusivement la réputation et la conduite de ce personnage contemporain, prétendent contester mes rapports intimes avec lui. S'ils avaient eu lieu d'abord par des intermédiaires avant la restauration, depuis je les continuai directement et personnellement avec lui-même jusqu'à sa mort. Les faits vont encore répondre aux dénégations de l'esprit de parti. Je n'ai rien laissé ignorer à cet égard relativement à tout ce qui a précédé et suivi les funestes cent jours. Vers la fin de 1815, toujours en suivant l'esprit et la lettre des instructions du Roi, qui portaient de rattacher le plus possible les républicains à la cause des Bourbons, et par suite des rapports que je me ménageais dans les intérêts du Roi, je priai le général Barras de

Digitized by Google

porter sur les fonts de baptême ma petite-fille Léonie, en même temps que M. le duc d'Aumont voulait bien consentir à être l'un des deux parrains. Je donnai ainsi à ma petite-fille deux parrains, l'un choisi dans l'élite des royalistes, l'autre parmi les chefs de la république éphémère, et qui avait été l'un de ses principaux magistrats. Le général Barras se prêta de la meilleure grâce du monde au désir que je lui témoignai à cet égard, et mes relations avec lui devinrent de plus en plus intimes. On en jugera par la lettre suivante, qu'il m'écrivit à l'époque de la mort de ma femme, lettre autographe que j'ai par-devers moi.

« Le général P. Barras a l'honneur de saluer « monsieur Fauche-Borel, et de lui témoigner « combien il prend part à la perte qu'il vient « de faire. Il a reçu avec plaisir des nouvelles « de sa petite filleule : c'est une consolation dans « les événemens fâcheux.

« Il lui renvoie sous ce pli l'effet pour lequel « il désirait le consulter, n'ayant pu déchiffrer « les noms des signataires. Il invite monsieur « Fauche de ne rien conclure avant d'être venu « à Chaillot; á cet effet, il est invité de venir « lundi prochain, jour de la Toussaint, dîner « avec lui à six heures.

« Paris, le 30 octobre 1824. »

Digitized by Google

Il est à remarquer que cette lettre, où mes relations avec le général Barras sont établies victorieusement, est d'une date postérieure au désaveu qu'on prétendait qu'il avait fait d'un de mes écrits au mois de juin 1819. Ce désaveu ou plutôt cette déclaration, intitulée *Le général Barras à ses concitoyens*, comprenant trois pages in-4°, loin d'avoir aucun rapport direct à mes écrits, regarde spécialement les *Souvenirs et Anecdotes secrètes* qui ne sont point mon ouvrage. L'auteur, M. Lombard de Langres, y avait inséré diverses anecdotes très piquantes sur les dernières années du règne de Buonaparte, et qu'il annonçait avoir puisées dans des conversations que le général Lefèvre, duc de Dantzick, avait eues chez le général Barras et souvent même à sa table. Ces anecdotes étaient parfaitement vraies ; mais n'étant pas à l'avantage du *grand homme*, leur divulgation parut alors prématurée; le duc de Dantzick se voyant compromis, dépêcha ses aides-de-camp pour faire supprimer l'édition. Là, il y avait une page qui révélait aussi les rapports qu'avait eus le général Barras avec Sa Majesté Louis XVIII avant et dans le cours de 1814. Voilà ce qui donna lieu au désaveu du général Barras, désaveu que les hommes qui l'entouraient lui suggérèrent. Je sais qu'alors Barras contribua pour sa part à faire supprimer

Digitized by Google

l'édition des *Souvenirs et Anecdotes secrètes*, parce que certains faits qui y étaient consignés l'auraient compromis avec le parti qui déjà maîtrisait l'opinion publique. Ce fut dans ce sens qu'il publia la déclaration dont il s'agit : c'était moins encore une réfutation captieuse de *faits avérés* qu'une profession de foi de républicanisme pour satisfaire à la tendance qui était à l'ordre du jour. Mais jamais le général Barras n'a désavoué aucun écrit signé de moi; pas même, comme je l'ai fait observer dans la préface additionnelle qui est en tête de ce quatrième volume, pas même les trois premiers tomes de ces Mémoires qui ont paru avant sa mort, bien qu'on l'ait obsédé pour tirer de lui un désaveu.

Lorsque mon *Précis historique* parut au commencement de 1816, comme je l'ai dit, Barras *me pria* de modifier quelques uns des récits qui le concernaient. J'ai donné la clef de ces modifications que je fis réimprimer sous le titre de *Notes additionnelles*, toutes données par Barras lui-même.

Ainsi le général Barras n'a jamais rien désavoué de ce que j'ai écrit. J'étais chez lui d'ailleurs sur un pied très amical. Je lui avais présenté sir Charles Flint et M. de Beguelin, secrétaire intime du prince de Hardenberg, qu'il accueillait avec

Digitized by Google

toute la courtoisie que méritaient ces deux personnages. Je voyais aussi fréquemment chez lui l'amiral Sidney Smith, si honorablement connu dans les quatre parties du monde.

J'eus l'honneur d'y voir aussi le général comte Guilleminot. Un jour où dans la conversation on parla beaucoup de l'évènement du 18 fructidor (4 septembre 1797), comme il me témoignait quelques doutes sur les intentions de Pichegru relativement à ses négociations avec le prince de Condé, il me dit : « Mais, monsieur Fauche, quelles « garanties pouvait-il donner au prince de ses « bonnes dispositions? — Quelles garanties, lui « répondis-je? voici les propres expressions de « Pichegru à ce sujet : Dites au prince de Condé « qu'il ne s'est point trompé dans l'opinion qu'il a « de moi; je suis aussi bon Français que lui; le des- « cendant de Henri IV peut compter sur mon dé- « voûment, et pour gage de mes bonnes disposi- « tions, je ferai jeter dans le Rhin les quatre « représentans qui me sont envoyés par le comité « de salut public pour me faire passer ce fleuve; « telle est la garantie que je lui donne. »

Alors le général Guilleminot se leva vivement de son siége en s'écriant : « A présent, monsieur « Fauche, j'y crois : c'était la seule garantie qu'il « pût donner dans sa situation. »

Digitized by Google

Barras avait dans son salon le portrait du pape Pie VII, qui figurait d'une manière assez déplacée au milieu des portraits des douze sibylles. « Général, lui dis-je un jour, je désirerais bien « avoir quelque chose de vous; par exemple le « portrait du Saint-Père que voilà, et qui n'est « pas en très bonne compagnie parmi ces douze « sibylles; j'aimerais bien le posséder et le tenir « de votre main. — Eh bien! je vous le donnerai, « me dit-il, et je vous en fais la promesse en pré- « sence de madame la comtesse de Barras. »

Puisse cette dame se rappeler la circonstance que je rapporte, et, si le général avait omis de mentionner sa promesse dans ses dernières dispositions, puisse-t-elle remplir à mon égard l'intention qu'il manifesta devant elle! je recevrais de sa main le portrait de Pie VII avec un double sentiment de reconnaissance.

Barras m'avait bien promis aussi de ne pas oublier de mentionner dans ses dernières dispositions sa filleule dont il m'avait demandé à cet effet les prénoms : *Pauline, Léonie*. Mais je n'ose plus me flatter qu'il ait effectué ses assurances et ses promesses.

Si, depuis, j'eus quelquefois des dissentimens d'opinion avec lui, ce n'est pas à lui que je dois les attribuer, mais aux entours qui l'obsédaient

Digitized by Google

et qui, rêvant la possibilité de rétablir la république, ne voulaient pas qu'il fût dit que Barras, plus clairvoyant qu'eux, en jugeait comme Pichegru et Moreau : ils regardaient la république comme impossible en France, et ils étaient persuadés que la liberté ne pourrait s'y maintenir qu'avec les Bourbons et la monarchie constitutionnelle.

Ici je reprends la suite de ma narration, qui se rattachait, quand je l'ai interrompue, aux événemens de la fin de 1820.

Les révolutions d'Espagne, de Portugal et de Naples, venaient d'éclater; et ce qu'il y avait de plus déplorable, c'est que les soldats chargés de la destinée des peuples et des rois servaient eux-mêmes d'instrumens pour opérer le bouleversement des États. En même temps que le *midi* de l'Europe était ainsi déchiré, l'Angleterre, l'Allemagne, et surtout la France, étaient agitées partiellement, et là semblaient s'attiser les flammes d'un incendie général; tous les amis de l'ordre social en étaient consternés.

Dans ces circonstances graves, les souverains de la sainte alliance prirent la résolution de se réunir en congrès à Troppau.

Je m'étais chargé, de la part de mon honorable ami M. Bergasse, dont les lumières et la sagesse ont été généralement appréciées dans toute l'Europe,

Digitized by Google

de porter au prince de Hardenberg un Mémoire politique du plus haut intérêt, destiné pour S. M. l'empereur Alexandre, et qui répondait amplement à une lettre que l'Empereur avait écrite à M. de Bergasse. Ce profond penseur y démontrait combien il était urgent d'arrêter, avec une sorte de solennité, et par les moyens les plus efficaces et les plus prompts, les progrès de la secte qui tour à tour visible ou cachée, selon qu'il convient au succès de ses plans, agitait de nouveau, et par des procédés si terribles, le monde civilisé. « Ce « qui se passe, ajoutait-il, en Espagne, à Naples, « dans quelques portions de l'Italie autrichienne « et de l'État romain, en Angleterre et même en « France, au moment où j'écris ceci, ne justifie « que trop mes tristes prévoyances..... Peu de « gens connaissent les mystères de la secte et ses « immenses ressources; peu savent combien une « multitude innombrable d'individus concourent, « *sans s'en douter*, aux succès de ses plans..... Je « sais bien, poursuivait M. de Bergasse, qu'il « n'appartient à aucun souverain d'exercer une « influence directe sur les résolutions des autres « souverains. Personne n'est plus convaincu que « moi que les nations doivent demeurer indé- « pendantes, et qu'entre les chefs qui les gou- « vernent, il importe qu'il n'y ait aucune subor-

Digitized by Google

« dination obligatoire. Aussi, dans la lettre que « j'ai eu l'honneur d'écrire à Votre Majesté, me « suis-je borné simplement à des réflexions géné- « rales sur la nature et les progrès du mal, dont « il importe si fort d'arrêter le ravage; et si j'ai « parlé de la nécessité d'un congrès où l'on pren- « drait en considération l'état moral de la société « européenne, Votre Majesté a dû voir que je me « suis bien gardé de spécifier en aucune manière « les déterminations qu'il convenait d'y prendre.»

M. de Bergasse développait ici quelques observations que lui suggérait l'état présent des choses; mais je dois borner là mes citations. Je dirai seulement qu'à mon arrivée à Berlin, je remis le Mémoire au prince de Hardenberg, qui le soumit à S. M. le roi de Prusse; et que l'empereur Alexandre le reçut des mains du Roi. Dans une réunion de l'Empereur, du Roi et du prince de Hardenberg, on en fit plusieurs lectures; ce Mémoire enfin paraît avoir servi de boussole aux résolutions de Troppau, d'après les bases connues et exprimées dans la *Circulaire* adressée de la part des souverains réunis à leurs légations respectives.

J'avais eu aussi le bonheur de pouvoir mettre dans les mains du prince de Hardenberg des notes qui parurent tellement importantes au

Digitized by Google

congrès, que Son Altesse me fit l'honneur de m'écrire de Troppau pour me donner des témoignages de sa satisfaction. S. M. le roi de Prusse daigna, dans cette circonstance, me faire expédier de Troppau même des lettres de noblesse; faveur qui me fut d'autant plus précieuse que je ne l'avais point sollicitée.

En me les remettant à son retour à Berlin, le prince de Hardenberg me dit : « Le Roi n'a pas « voulu prendre l'initiative des récompenses pé- « cuniaires que vous avez à prétendre auprès « du roi de France, et Sa Majesté, en attendant, a « saisi cette occasion de vous donner des lettres « de noblesse, qui sont d'autant plus honorables « pour vous qu'elles datent d'un congrès. »

Forcé de quitter Berlin en 1805, j'y avais laissé mon frère dans la maison que j'y avais acquise, et où j'avais formé un établissement; mais mon frère s'était vu forcé de l'abandonner à l'arrivée des Français, en 1806. Ceux-ci y établirent la poste de l'armée, de sorte que mes meubles et effets qui s'y trouvaient furent dispersés. Avant son départ, mon frère avait remis en dépôt à M. Umland, libraire, pour plus de quinze mille francs de valeurs provenant de ma librairie, valeurs que M. Umland n'a jamais pu restituer par suite de sa faillite. Plus tard, et sans nécessité, une

Digitized by Google

intrigue judaïque me dépossédа de ma propriété; elle fut vendue à l'enchère tellement au-dessous de son prix, qu'il y eut lésion d'outre moitié. Je suis encore à revendiquer mes droits par-devant les tribunaux de Berlin.

M. le vicomte de Châteaubriand, qui se rappelait mon affaire de Gand, m'avait accueilli à Berlin, où il était ambassadeur; je le complimentai sur son ambassade, et lui dis que j'étais étonné qu'il ne fût pas ministre. Il me répondit : « Cela n'est que différé; et quand j'aurai le porte-« feuille des affaires étrangères, la première « chose dont je m'occuperai sera de vous faire « rendre la justice que vous méritez si bien. » Je crus à la sincérité de ces paroles.

Le ministère prussien désira que je me misse en rapport avec le fameux Méhée de La Touche, qui était venu à Berlin, où on le regardait comme le principal agent du *comité directeur*. Je vis cet homme, dont l'astuce était connue depuis longtemps. Ce qui me parut digne de remarque, c'est qu'il avait été autorisé par le ministère de MM. Decazes, Pasquier et Monnier, et d'après des instructions que j'ai vues; il était d'ailleurs muni d'un double passe-port, l'un sous son véritable nom, l'autre sous celui de Prosper, et enfin il motivait son séjour à Berlin, en prenant pour

Digitized by Google

prétexte d'y établir une fabrique de cartons imperméables. Méhée me convainquit des intentions de ses commettans, pour lesquels son dévoûment était bien équivoque; il me fit connaître aussi les moyens d'affiliation qui existaient entre les libéraux français et les Teutons. Il me fut démontré qu'il n'était venu à Berlin que pour y organiser une correspondance, dans le but de tirer parti de l'état de fermentation où étaient alors les universités d'Allemagne.

Pendant mon année de séjour à Berlin (de 1820 à 1821), je continuai de suivre les opérations des libéraux carbonari et teutons, que j'ai toujours surpris, guidés par les mêmes motifs, voulant atteindre le même but, *une réforme complète de principes et d'individus, l'établissement de constitutions à l'espagnole, point de rois, ou des rois sans prérogatives ni autorité.* Sa Majesté Prussienne fut instruite du travail subversif des universités, et employa avec sa sagesse reconnue des mesures salutaires de répression, en éliminant un certain nombre de professeurs, qui malheureusement portèrent ailleurs leurs principes et leurs moyens, principalement en Suisse.

On voit, par ce qui eut lieu en Prusse à cette époque, combien il importe que les rois soient

Digitized by Google

bien informés, et d'une manière directe, de ce qui se passe.

Avec l'année avait commencé le congrès de Leybach, ville qui avait été choisie, malgré le peu de ressources qu'elle offrait pour une pareille réunion, à cause de sa proximité de l'Italie. D'après les principes établis à Troppau, il ne s'agissait plus à Leybach que de leur application, c'est-à-dire de savoir en quel cas, par quelle voie et jusqu'à quel point on pouvait s'immiscer dans le gouvernement d'une puissance indépendante.

Ce fut en présence de ce congrès, et au moment où les troupes autrichiennes se mettaient en mouvement pour rétablir le roi de Naples dans la plénitude de son pouvoir, qu'éclatèrent les insurrections du Piémont et de la Grèce, mouvemens qui se combinaient avec ceux qu'on espérait faire surgir ailleurs. Ce plan, dirigé de Paris même, était l'effet des combinaisons du prisonnier de Sainte-Hélène et de ses puissans amis d'Europe. Il est assez remarquable que sa mort, ainsi que celle de la reine d'Angleterre, ait eu lieu cette même année 1821.

J'étais à Paris quand le prince de Hardenberg y passa pour se rendre à Leybach. M'ayant fait appeler, le prince me dit qu'il avait le projet d'introduire en Prusse la découverte récente des

Digitized by Google

fosses mobiles inodores, faite en France, et qui y était soutenue par le gouvernement; découverte qu'on regardait alors comme avantageuse, soit à l'agriculture, soit à la salubrité des hôpitaux, des prisons et des casernes. A cette occasion, le prince ajouta : « Le Roi aime essentiellement ses soldats; allez visiter les casernes avec « le conseiller intime M. Schœll; entendez-vous « ensuite avec les membres de l'administration « qui y est organisée, afin de concourir à introduire dans les États de S. M. le roi de Prusse « une découverte aussi utile. »

Je vins à Paris, et je m'entendis à cet effet avec les membres de l'administration, MM. Donat, Labénardière et de Forcade. On me demandait une mise de fonds de cent soixante mille francs; je proposai d'accorder le cinquième des bénéfices qui pourraient se faire, par l'introduction de ce procédé, tant en Angleterre qu'en Prusse. En conséquence, Sa Majesté Prussienne accorda des patentes pour tous ses États, mais particulièrement pour les hôpitaux, les casernes et toutes les maisons royales. Ne pouvant suivre cette affaire par moi-même, je cédai, en traitant avec l'administration de Paris, et avec M. de Forcade en particulier, le privilége à mon neveu Bartholomé Fauche, qui, par suite d'arrangemens contraires à mes instruc-

Digitized by Google

tions, fut la cause d'une série de désagrémens auxquels je devais être loin de m'attendre.

S. A. le prince chancelier d'État avait toujours reçu avec satisfaction mes communications de Londres et de Paris, et avait daigné m'en témoigner son contentement. A mon retour à Berlin, je reçus du prince l'avis agréable que Sa Majesté Prussienne venait de me donner le titre de conseiller de légation, et de me nommer en même temps son consul général pour résider en Suisse. A cette place était attaché un traitement de trois mille écus de Prusse. On regarda généralement le choix que Sa Majesté avait fait de ma personne, dans cette circonstance, comme une récompense accordée à mon zèle, comme un moyen de m'indemniser des pertes que j'avais éprouvées, et comme une retraite honorable dans mon pays. « Votre Altesse, » répondis-je au prince chancelier dans ma lettre de remercîmens[1], « Votre « Altesse n'aura jamais à regretter la confiance « qu'elle daigne m'accorder, et Sa Majesté sera « servie avec zèle. »

Je reçus peu de temps après, du ministre des affaires étrangères, comte de Bernstorff, communication du réglement qui fixe les obligations

[1] Datée de Berlin, le 21 juillet 1821.

Digitized by Google

et les droits des agens commerciaux; mais ce ne fut que le 19 octobre suivant que le prince chancelier me donna ses instructions, d'après lesquelles je devais me rendre d'abord à Neuchâtel, Berne, puis à Bâle. Mais ayant présenté au ministre des affaires étrangères une note par laquelle je lui témoignai le désir d'aller d'abord à Paris, j'y fus autorisé, et je partis pour cette capitale au mois de décembre 1821. C'était au moment même de la chute du second ministère du duc de Richelieu, et où venait d'être formé le ministère appelé *ministère royaliste*, composé de MM. de Peyronnet, du vicomte de Montmorency, du maréchal duc de Bellune, de M. de Corbière, du marquis de Clermont-Tonnerre, de M. de Villèle et de M. de Lauriston.

Ayant triomphé en partie de mes ennemis, qui, de guerre lasse, ne montraient plus contre moi le même acharnement, je pensai que l'accès des Tuileries ne me serait plus fermé. En effet, j'eus l'honneur d'être admis par S. M. Louis XVIII à une audience particulière, qui dura plus d'une heure, dans son cabinet. Le Roi mit de l'intérêt à connaître par mon organe, dans le plus grand détail, tout ce qui s'était passé au congrès de Vienne, à l'époque du 20 mars. Je satisfis à la curiosité du Roi, et lui témoignai mon profond

Digitized by Google

regret de ce qu'étant parti de Vienne à cette même époque, chargé d'une lettre extrêmement rassurante de mon souverain pour Sa Majesté, on eût dérobé à sa connaissance les circonstances de mon arrivée à Gand, ainsi que le traitement injuste et peu mérité que j'y avais éprouvé à la suite de ma mission.

Je crus aussi devoir saisir l'occasion d'instruire le Roi de ce qui avait singulièrement influé sur la politique des souverains au congrès de Troppau, et je lui parlai du Mémoire que j'avais été chargé de faire mettre sous les yeux de l'empereur Alexandre. « Sire, ajoutai-je, l'auteur de cet « écrit remarquable m'a permis d'en prendre une « copie, et de saisir l'occasion de la faire parvenir « sûrement dans les mains augustes de Votre « Majesté. » J'attendis que le Roi témoignât le désir de l'avoir, et sortant le manuscrit de ma poche, « Sire, ajoutai-je, comme ce Mémoire a « cent vingt pages, Votre Majesté voudra sans « doute le conserver, d'autant plus que l'auteur « est un des serviteurs les plus dévoués de votre « auguste dynastie et de la plus sainte des causes; « il est âgé de soixante-douze ans, et c'est le « célèbre M. de Bergasse. »

A ce nom, le Roi prit le manuscrit, et parcourut la lettre d'introduction à l'empereur

Digitized by Google

Alexandre. Je pris la liberté alors de faire connaître au Roi la position de M. de Bergasse, et les titres qu'il avait à l'intérêt des Bourbons. Mon respect et ma discrétion ne me permirent pas de parler de mes intérêts; et c'est un tort que j'ai à me reprocher aujourd'hui; car le Roi sans doute me supposait complétement indemnisé, par suite des différentes mesures qu'il avait ordonnées lui-même à mon sujet.

Cette audience néanmoins me combla de joie, et écarta même de mon esprit la supposition de tout le mal qu'on m'avait fait dans l'esprit du Roi, et dont j'appris que les documens reposaient dans les cartons du ministère.

Trois jours après cette audience, le vicomte Matthieu de Montmorency vint chez M. de Bergasse, lui dire avec empressement : « Hé bien, mon « cher Bergasse, savez-vous que vous êtes très « bien dans l'esprit de Louis XVIII, et que je suis « chargé de sa part de vous demander ce qu'il « vous faudrait pour vous empêcher de vendre « votre maison de campagne. » Sur quoi M. de Bergasse répondit de suite : « Je parie que c'est « Fauche qui a attaché le grelot. — Hé bien oui, « c'est lui.... »

Un philosophe chrétien tel que M. de Bergasse ne pouvait que former des désirs pleins de modération et de sagesse.

Digitized by Google

A quelques jours de là, je lui fis une visite, et il me dit : « C'est à vous que je dois l'intérêt « que Sa Majesté a daigné me faire témoigner « d'une manière si gracieuse. Pourriez-vous croire « que non seulement le duc de Richelieu et M. de « Châteaubriand, mais encore M. de Montmo- « rency lui-même, qui si souvent m'avaient dit « qu'ils parleraient de moi au Roi, avaient tou- « jours négligé d'en saisir l'occasion ? — Vous ne « serez point ministre, à cause de votre âge, dit « M. de Montmorency à M. de Bergasse ; mais vous « serez consulté. »

Du reste, je fus personnellement très bien accueilli de M. le vicomte de Montmorency ; il me témoigna combien les marques de satisfaction que j'avais reçues de la Prusse lui étaient agréables. Il me promit une lettre d'introduction et de recommandation auprès de M. Fahy, le chargé d'affaires en Suisse, dont on disait beaucoup de bien.

J'appris que Méhée de La Touche vivait à la campagne, et que les nouveaux ministres ne paraissaient pas disposés à le traiter aussi favorablement que l'ancien ministère.

Vers la même époque, je fus présenté, par M. le duc d'Havré, à S. E. M. de Corbière, qui, en me recevant, me dit : « Ne me reconnaissez- « vous pas, monsieur Fauche-Borel ? — Non,

Digitized by Google

« Monseigneur. — C'est moi qui sauvai, au « 18 fructidor (4 septembre 1797), les papiers « de Pichegru, et les portai rue du Bac. J'ai bien « connu tout ce que vous fites déjà à cette épo- « que, et je sais tout ce que vous avez fait depuis « pour la cause que vous servez avec tant de zèle « et de persévérance. Comment! vous n'avez rien « là? ajouta-t-il en mettant la main sur ma bou- « tonnière. — Non, Monseigneur; mais ce qui « devrait y être est dans mon cœur. — Oh! je « veux que vous l'ayez; vous l'avez bien mérité. » A quoi M. le duc d'Havré ajouta : « Personne, « Monseigneur, ne l'a mieux mérité en effet que « M. de Fauche-Borel. »

Quinze jours après, Son Excellence me fit l'honneur de me dire que cette décoration dépendait du ministère des affaires étrangères; qu'il en parlerait à M. le vicomte Matthieu de Montmorency, et que je devais le voir. Effectivement, j'eus occasion de m'y présenter, en même temps que j'y accompagnais mon neveu Barthélomé de Fauche, qui venait de recevoir une tabatière ornée du chiffre en brillans de S. M. Louis XVIII, pour reconnaître les services qu'il avait rendus en faisant les fonctions de consul de France à Gothenbourg par intérim. M. de Montmorency dit à mon neveu, qui postulait la place de consul

Digitized by Google

de France dans la même ville : « Quand on est le « neveu d'un homme comme M. de Fauche-Borel, « on a droit de tout attendre du gouvernement « français. » N'est-il pas étonnant qu'avec de telles assurances, je sois encore à attendre les effets de l'accomplissement des promesses du Roi, qui a toujours voulu reconnaître mes longs et périlleux services?

Je vis aussi pendant mon séjour à Paris l'ancien directeur Barras, qui, m'entretenant des causes de discorde et d'agitation qui existaient encore en France, ajouta qu'il fallait prendre garde à une circonstance qui paraissait mériter l'attention : c'est que Eugène Beauharnais qui avait vendu tous ses biens à réméré venait de les racheter tous avec beaucoup d'autres, ce qui faisait présumer que son espoir de revenir un jour en France s'était réveillé. « Le mariage de sa « fille, continua Barras, avec Oscar, fils de Ber- « nadotte, porte aux conjectures, et Eugène est « généralement désigné pour régent, dans le cas « où le parti du petit Buonaparte l'emporterait. » On ne se fait pas d'idée comme Barras avait en horreur ce parti.

Tout fermentait en Europe où plusieurs États étaient en proie à de violentes convulsions qui n'étaient, à vrai dire, que la répétition plus ou

Digitized by Google

moins fidèle des premières crises de la révolution française.

Il avait été convenu l'année précédente, à la clôture du congrès de Leybach, que les souverains se réuniraient dans le courant de l'année 1822 pour y prendre en considération le terme à fixer aux mesures jugées nécessaires pour raffermir la tranquillité de la péninsule italienne. Mais des événemens non moins importans que ceux qui avaient amené le congrès de Leybach étaient survenus, qui sollicitaient plus vivement l'attention des souverains; les affaires de l'Orient, l'insurrection des Grecs, la rupture toujours imminente de la Russie avec la Porte et surtout l'état des affaires de l'Espagne et les rapports déjà hostiles entre elle et la France, tout montrait que les intérêts de l'Italie ne seraient pas les plus sérieux objets des conférences. On les attendait avec anxiété, et, au choix que les puissances firent de leurs ministres plénipotentiaires, on vit l'intérêt qu'elles y attachaient : les principales légations et plusieurs ministères demeurèrent comme suspendus et transportés d'abord à Vienne, puis à Vérone.

La réunion du congrès avait été fixée au commencement de septembre. Le marquis de Londonderry était désigné comme plénipotentiaire de la Grande-Bretagne.

Digitized by Google

Autorisé par ma cour à faire un court voyage en Angleterre avant d'aller m'installer en Suisse, j'arrivai à Londres au moment où Georges IV, qui s'était promis l'année précédente, à son retour d'Irlande, de faire un voyage en Écosse, allait se mettre en route pour Édimbourg. Cette circonstance ne me permit pas de voir le Roi.

Tandis que la capitale de l'Écosse se livrait à la joie et aux préparatifs de la réception du souverain, Londres fut frappé d'un funeste événement, la mort soudaine du marquis de Londonderry, arrivée le 12 août. Elle fut d'abord annoncée dans le public comme l'effet d'une goutte remontée, et reconnue ensuite comme un suicide occasionné suivant les uns par un excès d'aliénation mentale, dont le marquis aurait déjà donné quelques symptômes avant le départ du Roi, et, suivant d'autres, par le dégoût du travail, des affaires, et par l'embarras de la situation politique où il allait se trouver à Vérone, et où il était chargé de représenter son souverain.

Cet événement réveilla les passions et donna un nouvel essor à l'esprit de parti qui déjà avait rendu impopulaire cet infortuné ministre. Il s'était suicidé à sa maison de campagne. Je vis de mes yeux devant sa propre maison, en ville, le matin même où sa mort fut ébruitée, deux *stages* remplis de monde, et sur l'impériale plusieurs hom-

Digitized by Google

mes élevant leur chapeau en l'air et l'agiter en signe de satisfaction, en criant : *Il est mort! il est mort!*

On remarqua ensuite nombre de libéraux ou radicaux partant pour la France, sans doute pour se concerter avec les affiliés sur l'événement auquel ils auraient voulu ajouter celui de l'assassinat du duc de Wellington, qu'ils avaient ébruité comme ayant eu lieu sur le continent, par les mains du fils du maréchal Ney, événement qui, le 6 août, fut démenti dans tous les papiers.

Le cabinet fit partir à la hâte, pour Paris, M. Becket, ancien sous-secrétaire d'État sous lord Sydmouth; il était alors juge avocat, et on avait en lui la plus haute confiance. C'était un homme justement estimé et avec lequel j'avais été souvent mis en rapport.

En arrivant à Londres, le Roi trouva les partis fort agités. Ce n'était pas seulement la place de chef du cabinet que le marquis de Londonderry laissait vacante; c'était le système politique tout entier que sa mort laissait flottant. Parmi tous les candidats mis sur les rangs, il n'y eut que M. Canning, proposé par lord Liverpool, qui arrêta tout d'abord les regards du public. Mais il venait d'être nommé gouverneur général de l'Inde et allait partir pour sa destination. On supposait d'ailleurs

Digitized by Google

que le Roi avait contre lui de fortes préventions à cause de l'opinion qu'il avait émise lors du procès de la Reine, et de son penchant à se créer des appuis dans les passions populaires. Mais on représenta qu'il était important d'éviter une scission dans le ministère et d'acquérir un orateur éloquent dans la chambre des communes. Toutes les préventions cédèrent à ces considérations, et le 16 septembre, après plusieurs délibérations très secrètes à Carleton-House le Roi remit les sceaux des affaires étrangères à M. Canning, qui sacrifia sans hésiter la perspective assurée d'une fortune immense dans l'Inde au périlleux honneur de diriger les affaires de la Grande-Bretagne. La suite fit voir que le Roi ne s'était pas trompé.

De retour sur le continent, je me rendis d'abord à Strasbourg, pour de là m'installer en Suisse en qualité de consul général de Sa Majesté Prussienne. Mais on y était déjà persuadé que je ne m'y tiendrais pas sur la ligne d'un agent commercial, et que le but politique de ma mission tenait aux circonstances dans lesquelles l'Europe se trouvait placée.

Lorsque les monarques alliés pour la délivrance de l'Europe résolurent de soustraire à jamais la Suisse à l'influence d'un voisin ambitieux et d'assurer sa neutralité dans les futurs démêlés

Digitized by Google

politiques, ils ne s'attendaient pas à ce que ce pays, rendu à la liberté sous l'empire de constitutions qu'il s'était données lui-même, deviendrait, peu d'années après, le point de réunion des hommes turbulens de tous les États limitrophes et l'arsenal où seraient forgées les armes destinées à renverser les trônes. Soit faiblesse des gouvernemens cantonnaux, soit connivence de quelques uns d'entre eux, soit enfin insuffisance des lois, plusieurs cantons helvétiques, et particulièrement ceux qu'on désignait sous la dénomination de *nouveaux*, étaient devenus l'asile de tous les perturbateurs du repos public. C'était tantôt à Genève ou à Lausanne, tantôt à Arau, Saint-Gall ou Coire, que s'assemblaient périodiquement ou par suite de convocations extraordinaires tous les individus expulsés des pays voisins, ainsi que ceux qui s'étaient expatriés volontairement parce qu'ils ne trouvaient pas dans leur patrie la sécurité dont ils avaient besoin pour ourdir avec succès leurs trames. C'était dans ces réunions que se préparaient les complots, qu'étaient dressées les instructions, qu'était donné le mot d'ordre auquel les agitateurs de tous les pays se reconnaissaient. C'était de là que partait la correspondance avec les agens secrets, en Allemagne, en Italie et en France, ainsi que dans la péninsule pyré-

Digitized by Google

néenne : elle y était portée par des personnes affidées qui voyageaient en apparence pour des affaires de commerce ou sous quelqu'autre prétexte.

Dans cet état de choses il n'était pas étonnant que des fonctions qui exigeaient ma présence en Suisse, y excitassent bien des ombrages, et il n'était guère possible que je n'y rencontrasse pas une opposition systématique. Maître de choisir ma résidence dans tel endroit de la Suisse que je jugerais convenable, il aurait suffi de la multiplicité de mes rapports avec des personnes de toutes les conditions pour m'éclairer sur les dispositions du pays et sur les secrets desseins des affiliés étrangers qui y trouvaient plus qu'un refuge. Voilà ce qui me suscita tout d'abord de nouvelles tracasseries. Dès le mois de janvier précédent, lorsque ma nomination fut notifiée, le directoire fédéral éleva des difficultés sur l'établissement du consulat, et en prit prétexte pour refuser de m'en accorder l'*exequatur*. Le cabinet prussien insista. Le comte de Meuron, ministre plénipotentiaire de mon souverain près la Confédération helvétique, répondit, par sa note du 10 janvier, à tous les points de la note du Directoire fédéral. « Le second point de la note, « disait ce ministre, regarde la personne de M. de

Digitized by Google

« Fauche-Borel. Sa Majesté n'ayant laissé passer « aucune occasion de montrer aux Suisses, par la « haute protection qu'elle leur a hautement ac- « cordée, tout l'intérêt qu'elle prend à leur bon- « heur, n'a pu qu'être extrêmement étonnée de « la manière inconvenante dont le Directoire fé- « déral s'exprime, sans aucune preuve à l'appui, « sur le compte d'un serviteur auquel elle vient « de donner une marque éclatante de sa royale « bienveillance en lui conférant la noblesse prus- « sienne, et dont LL. MM. les rois de France et de « la Grande-Bretagne ont cru devoir récompen- « ser par des pensions les services que, pendant « un long espace de temps, il a rendus à la cause « de la légitimité. Dans le cas seulement où l'acti- « vité de M. de Fauche-Borel, pendant sa carrière « politique dont le Directoire fédéral se plaint « avec si peu de mesure, aurait été dirigée au « détriment de la confédération contre sa liberté « ou son indépendance, le Directoire fédéral au- « rait eu quelque droit de s'en plaindre. »

Le Directoire fédéral persista dans sa première résolution. Des griefs imaginaires furent allégués contre moi : les uns prétendaient qu'après la restauration de 1814, j'avais fait des ouvertures à plusieurs personnes influentes, sur un projet tendant à établir en Suisse une magistrature

Digitized by Google

héréditaire dans la personne d'un landaman perpétuel, et que j'avais parlé de S. A. R. le duc de Kent et des avantages qui résulteraient d'une alliance aussi intime avec une puissance telle que l'Angleterre, assertion qu'on se gardait bien de soutenir officiellement. D'autres, et c'était le plus grand nombre, me reprochaient « d'avoir tou-« jours intrigué en faveur des Bourbons, et, dans « le moment encore, de servir cette même cause « avec le même zèle. » Quant à ce dernier reproche, j'étais loin de le repousser; je répondais qu'une telle accusation était d'autant plus étonnante que le gouvernement prussien ne m'avait conféré la noblesse et mon emploi que parce qu'il connaissait mon dévoûment à la légitimité, et que, d'après mes instructions même, je devais continuer à agir dans le même esprit.

Toute cette affaire était encore en discussion entre ma cour et le Directoire fédéral, lorsque j'arrivai à Neuchâtel, le 18 novembre. J'y restai cinq jours, pendant lesquels M. le gouverneur, tous les membres du Conseil d'État et de la magistrature me firent l'accueil le plus gracieux.

A Berne, où je ne passai que vingt-quatre heures, j'eus l'honneur de visiter M. l'avoyer de Mulinen, qui fut d'abord un peu froid; mais un quart d'heure de conversation me le rendit aussi

Digitized by Google

aimable pour moi qu'il l'était en 1814. Je ne vis point M. l'avoyer de Vatteville qui, au moment où je me présentai, allait au Conseil. Mais le ministre plénipotentiaire de Prusse, M. le comte de Meuron, me reçut à bras ouverts et avec les démonstrations de la plus franche amitié. « Vous « m'avez, me dit-il, monsieur Fauche, donné bien « du mal pour l'objet du refus que fait le Direc- « toire fédéral de vous accorder l'*exequatur* du « consulat. J'ai rompu bien des lances pour vous; « et aujourd'hui encore, sur une nouvelle note « que j'ai reçue à votre égard pour insister, je « demande d'être autorisé de quitter mon poste « si le Directoire n'accède pas à la demande de « ma cour. — Au nom de Dieu, lui répondis-je, « monsieur le comte, je vous en prie, ne faites « rien qui me rende le sujet de nouvelles discus- « sions qui pourraient susciter de nouveaux en- « nemis au Roi et à son ministre. Je pense que si « vous me présentiez tout bonnement aux mem- « bres du Directoire fédéral qui se sont pronon- « cés contre moi, je parviendrais à les ramener « sur des préventions qu'il eût été, dans le principe « surtout, très facile de détruire en me représen- « tant tel que je suis et en faisant connaître quels « furent dans tous les temps la pureté de ma « conduite et de mes principes; et personne mieux

Digitized by Google

« que vous ne pouvait en être le meilleur garant « auprès du Directoire fédéral. — J'attendrai, « me répondit M. le comte de Meuron, la réponse « que me fera S. Exc. le ministre des affaires « étrangères, comte de Bernstorff, et je vous en « informerai. »

Je me proposai de me rendre à Vérone, pour remettre moi-même au prince de Hardenberg des informations importantes la plupart relatives à la révolution d'Espagne et à la nécessité de l'intervention de la France; mais le prince, instruit de mon dessein, m'écrivit de lui faire passer le plus promptement possible, par l'intermédiaire de M. le conseiller intime Schœll, qui était alors à Bâle, les papiers dont j'étais porteur et qui étaient propres à éclairer les souverains réunis en congrès. Je me rendis aussitôt à Bâle, et je remis, le 30 novembre, à M. le conseiller intime, les papiers qu'il se chargea de faire parvenir au prince chancelier.

Mais, hélas! cet homme d'État n'était plus : il avait quitté Vérone vers la mi-novembre, pour se distraire de ses travaux par un voyage à travers la Lombardie et les Apennins jusqu'à Gênes. A Milan il se sentit la poitrine affectée; en route et à son arrivée à Gênes, son mal s'aggrava; le 26 novembre il fut frappé d'un coup d'apoplexie

Digitized by Google

et expira à l'âge de soixante-douze ans. Le Roi, mon souverain, perdit un ami, un serviteur fidèle, et la Prusse, un des hommes d'État les plus distingués et l'un des plus heureux qu'elle ait eus; il eut la consolation de la laisser, en mourant, plus forte et plus puissante qu'il ne l'avait trouvée.

Je fis personnellement une perte immense dans la personne de ce puissant et bienveillant protecteur, qui avait daigné apprécier mes services, mon zèle et mon dévoûment pour la cause des souverains. J'avais éprouvé jadis combien la perte de M. le duc d'Avaray était pour moi irréparable auprès de S. M. Louis XVIII. Je sentis qu'il en serait de même, à l'égard de mes rapports avec le cabinet prussien, par suite de la mort récente du prince de Hardenberg. Mes ennemis eux-mêmes en jugèrent ainsi, et agirent en conséquence. Bientôt en effet l'intrigue l'emporta, et les personnes qui, par leur position, auraient dû me soutenir soit en Suisse, soit à Berlin, me délaissèrent ou me desservirent. Toute sorte de traverses et de tracasseries me furent suscitées. Persistant dans son refus de me reconnaître, le Directoire fédéral déclara dans sa note du 4 février, qu'il ne pourrait *jamais* donner son assentiment à mon installation dans une

Digitized by Google

agence politique ou officielle quelconque : or, on vit les mêmes hommes qui en 1814 et en 1815 avaient partagé mes opinions et suivi ma ligne politique, changer tout-à-fait, et se déclarer contre moi en 1822. Ce n'est pas seulement dans des variations d'opinion qu'on trouverait les causes d'une telle versatilité, mais dans des intérêts de parti mis en jeu avec un art perfide.

Avec un si fâcheux concours de circonstances, il était impossible que je ne fusse pas sacrifié.

La lettre suivante que m'adressa S. Exc. M. le comte de Bernstorff, dissipa tous les doutes à cet égard.

« Monsieur,

« La fâcheuse extrémité à laquelle l'affaire de « votre admission comme consul général en « Suisse a été réduite, ne m'a pas permis de dif- « férer plus long-temps d'en faire mon rapport à « Sa Majesté. Le Roi, sur ce rapport, a jugé à « propos de m'ordonner de laisser tomber une « demande qui a amené des discussions dont la « prolongation ne servirait qu'à compromettre « des rapports auxquels Sa Majesté attache le plus « grand prix. Sa volonté est qu'en considération « des complications survenues, et pour éviter de « nouveaux désagrémens, vous regardiez dès à

Digitized by Google

« présent votre commission comme éteinte, et « que pour le moment vous vous absteniez de « retourner en Suisse.

« Sa Majesté, dans sa bonté, étant disposée à « vous accorder une pension, je ne tarderai pas « à vous faire connaître ses résolutions à cet « égard.

« Recevez, monsieur, l'assurance de ma parfaite « considération.

« Berlin, ce 18 mars 1823.

« *Signé*, BERNSTORFF. »

Du reste, M. le comte de Meuron, qui, dès l'origine, loin d'avoir rien fait pour remplir les intentions de sa cour à mon égard, avait contribué sourdement à me faire succomber dans la discussion avec le Directoire fédéral, fut également rappelé de Suisse au moment même où il semblait triompher de la suppression de ma place. Dès-lors tombèrent les bruits que mes ennemis avaient fait courir que j'étais dans la disgrâce de mon bien aimé souverain. Ses bontés royales ne s'éteignirent heureusement pas comme ma commission; et la pension que Sa Majesté daigna m'accorder, fut pour moi un gage certain que je n'avais pas démérité dans son estime.

Cette même année 1823 fut marquée en France

Digitized by Google

par l'adhésion du gouvernement du Roi aux vœux de la Sainte-Alliance, pour une prompte intervention dans les troubles de l'Espagne. La question de la paix ou de la guerre ayant été nettement posée dans le discours du trône, la tribune n'eut bientôt plus rien à révéler dès que le signal des combats eut été donné sur la Bidassoa. Le Roi avait déféré la direction suprême de la guerre à S. A. R. le duc d'Angoulême, et cette campagne fut pour le prince la source d'une vraie gloire.

A mon retour à Paris, la France sortait avec avantage d'une guerre dont un parti avait affecté de tant craindre les calamités; elle en sortait avec une bonne armée acquise à la dynastie, avec toute sa gloire militaire et son influence diplomatique ancienne, avec un crédit public établi sur des capitaux abondans et sur la confiance universelle. En même temps, l'industrie nationale faisait des progrès incontestables; le mouvement de la prospérité générale ne s'arrêtait point; jamais l'atmosphère politique ne s'était montrée plus calme; la restauration semblait avoir été accomplie.

Il restait à accomplir à mon égard les promesses royales; rien ne devait plus s'y opposer; la France florissait, et ses finances étaient dans

Digitized by Google

le meilleur ordre. Me rappelant la protection efficace et anticipée que m'avait offerte à Berlin M. le vicomte de Châteaubriand, je ne doutai pas que, puisqu'il était enfin ministre, il ne me tînt parole. Mais, grand Dieu! quelle ne fut pas ma surprise, dans l'audience qu'il m'accorda, de voir le changement de dispositions et la froideur avec laquelle il me reçut! C'était encore un effet de l'influence occulte. « Ne vous mêlez pas de « cela », lui avait-on dit. Plus tard, quand je le vis à Neuchâtel, il en convint.

Je ne pouvais pas concevoir comment il arrivait que toutes les fois que je m'adressais, soit à la personne auguste du Roi, soit à chacun des ministres successivement ou individuellement, j'en recevais les assurances les plus positives que mes services ne seraient ni oubliés ni méconnus, et que pourtant rien ne s'accomplissait en ma faveur. Mais qu'arrivait-il après de telles assurances! Les ministres d'abord, bien disposés pour moi, mettaient leurs bureaux sur la voie des informations dans la partie de la police secrète, et ceux-ci, autant par esprit de parti que par malveillance, n'ayant aucun égard à ma justification complète, laquelle avait frappé tous les ministres qui avaient apporté une attention sérieuse à l'examen de mon affaire, l'obscurcissaient à des-

Digitized by Google

sein, et c'est alors qu'on répondait, d'après le protocole imaginé jadis contre moi par MM. de Blacas et de La Maisonfort : « *Ne vous mêlez pas « de cela.* » On en inférait qu'il y avait quelque chose de mystérieux qu'on ne devait pas approfondir.

Je ne perdais pourtant pas tout espoir. Le royaume était dans un état prospère, et l'équité de S. M. Louis XVIII m'était connue. Mais ce prince, après dix années de règne effectif, touchait aux bornes de la vie; il venait d'ouvrir l'année 1824 dont il ne devait pas voir la fin. Le 15 septembre, il descendit au tombeau, après avoir apparu sur la France comme l'arc-en-ciel après la tempête. L'avénement de son auguste frère, Charles X, vint consolider l'œuvre monarchique de ce roi législateur. Charles X monta sur le trône de ses ancêtres aux acclamations de tout un peuple souriant à l'espoir d'un nouveau règne. La légitimité triomphait, mais il manquait quelque chose à la solennité de ce grand événement, et la religion n'avait point encore consacré le lien mystérieux qui unit le Roi à son peuple. Le sacre fut résolu. Les solennités de Reims, dont peu de personnes gardaient la mémoire, excitaient merveilleusement la curiosité publique, et je ne fus pas un des derniers à me rendre à la gracieuse

Digitized by Google

invitation du souverain. La nouveauté du spectacle, la pompe des cérémonies, et plus que tout cela une vague inquiétude dont on ne pouvait se rendre raison, mais qui n'en était pas moins réelle, y avait attiré un grand concours de nationaux de toutes les classes et d'étrangers de la plus haute distinction; c'était Paris en miniature, et c'était mieux encore; car dans Paris il y a place pour tout le monde; mais ici la place manquait en quelque sorte, et l'œil était ébloui de voir rassemblés en un seul point toutes les grandes notabilités, et pour ainsi dire les insignes de l'Europe entière. Je l'ai vu ce grand spectacle, et je puis bien dire que rien de si grand n'avait encore frappé mes regards : un Roi, fils de l'exil et du malheur, venant humilier son front devant qui s'incline la France; un vénérable pontife, un autre Remi, après trente ans de révolutions, répandant l'huile sainte sur une tête royale. Comment se rappeler les merveilles de cette journée sans en être ému? Tout y fut grand et majestueux.

La cérémonie fut fort longue; mais l'attention ne se ralentit pas un seul moment, car l'intérêt était puissamment soutenu. On était curieux d'entendre les paroles que proférerait le nouveau David et les prières du nouveau Samuel; on était

Digitized by Google

impatient de les comparer à celles qui avaient été proférées au sacre de Louis XVI, et de saisir les modifications que le temps et les nouvelles mœurs leur auraient fait subir.

Enfin, le moment solennel arriva; et Charles X, une main sur les saints Évangiles, d'une voix forte et sonore, jura la Charte constitutionnelle, qui depuis cette consécration devint la loi de l'État et le code de tous les Français.

Le 6 juin Paris revit son Roi : il serait difficile de peindre l'enthousiasme qu'excita sa présence. On se rappelait, non sans attendrissement, qu'onze années étaient à peine révolues depuis que ce précurseur des Bourbons, saluant le premier la ville de Henri, s'écria d'une voix que l'émotion rendait plus solennelle : « Mes amis, « rien n'est changé, il n'y a qu'un Français de « plus! »

Pouvais-je hésiter de porter aux pieds d'un Roi si bon et si affable mes persévérantes réclamations, auxquelles tôt ou tard sa justice ne pouvait manquer de faire droit?

Le 3 janvier 1826, Sa Majesté daignant me recevoir en audience particulière, j'eus l'honneur de déposer à ses pieds un Mémoire dans lequel, rappelant les services que, durant trente années, j'avais rendus à la cause de la légitimité, je ré-

Digitized by Google

clamais l'accomplissement des promesses royales. Ce Mémoire fut gracieusement accueilli, et le Roi me fit la grâce de me dire : « Mon cher Fauche, « je sais que vos services sont de tous les temps « et de toutes les époques; je ne les oublierai pas. « Laissez-moi votre Mémoire, j'en parlerai à M. de « Villèle; voyez-le de ma part. »

Rassuré par ces augustes paroles, je vis le ministre. « Le Roi, me dit M. de Villèle, m'a remis « votre Mémoire; nous l'avons lu avec tout l'in- « térêt qu'il mérite. Soyez tranquille, monsieur « Fauche, le ministère actuel ne conseillera ja- « mais au Roi de laisser sans récompense les ser- « vices qu'on a pu rendre à sa cause, et surtout « ceux de la nature des vôtres; vous n'aurez « jamais à regretter d'avoir servi les Bourbons. « — Monseigneur, répondis-je, je n'avais que des « espérances, vous me donnez des assurances; je « suis heureux de pouvoir aller rassurer ma « famille et mes créanciers. » Et en effet, je partis pour la Suisse plein d'espoir.

A mon retour, recommandé de nouveau de la part du Roi par le duc de Rivière, je revis M. de Villèle. Il me dit que le Roi était toujours dans l'intention de faire droit à de justes réclamations; mais que la liste civile se trouvant surchargée, on se proposait de demander aux Chambres un

Digitized by Google

crédit supplémentaire au crédit voté, en 1814, pour l'entier acquittement des dettes du Roi. « En « conséquence, monsieur Fauche, ajouta le mi- « nistre, vous êtes trop bon serviteur de Sa « Majesté pour ne pas attendre les effets de cette « mesure. »

Une année, deux années s'écoulèrent, et je n'en fus pas plus avancé que le premier jour. Les dettes vraiment énormes que j'avais contractées, pour servir la cause des Bourbons, s'étaient accrues d'une manière si effrayante, et mes créanciers, fatigués d'attendre, ne me laissaient aucun relâche. « S'il est vrai, me disaient-ils, que vous « ayez travaillé à la restauration des Bourbons, « faites-le voir en acquittant les dettes que vous « avez contractées pour eux. »

Mais tout semblait conjuré contre la justice de ma cause. Plusieurs députés ayant invité le ministère à demander, enfin, un supplément de crédit pour acquitter les dettes de Sa Majesté, M. de Villèle s'y refusa; les paroles qu'il ne craignit pas de proférer à la tribune, à cette occasion, retentirent dans toute la France, et affectèrent douloureusement les plus fidèles serviteurs de la couronne.

Je m'abstiendrai de récapituler ici les causes qui excitèrent dans des cœurs français une dés-

Digitized by Google

affection alarmante; un changement de système parut enfin indispensable à la grande majorité de la nation. Je m'en entretins avec le duc de Rivière, l'ami du Roi, aux bains de Leuck en Suisse. On a vu que j'avais été enfermé jadis au Temple avec le noble duc. Instruit à fond de tous les désagrémens que j'avais éprouvés à Gand et des intrigues qui m'avaient aliéné M. de Blacas, il s'écria, en présence du marquis de Montciel et du général de Gadi : « Je veux absolument faire « finir votre affaire avec M. de Blacas, car c'est « une horreur ! »

De retour à Paris, il me fit l'honneur de me dire qu'en effet il avait vu M. de Blacas; que lui parlant de moi avec intérêt, et lui témoignant sa surprise que j'eusse été si maltraité à Gand, dans un moment surtout où j'apportais des nouvelles si rassurantes, il lui avait montré le désir de savoir de lui s'il avait eu réellement des motifs pour en agir ainsi à mon égard; que M. de Blacas lui avait répondu qu'en effet il s'était assuré qu'il avait poussé trop loin ses préventions contre M. Fauche-Borel; qu'il en était revenu, et que bien que M. Fauche eût écrit contre lui, il ne lui en voulait pas; mais qu'il était parfaitement inutile qu'il le vît, et qu'il eût à cet égard aucune autre explication.

Digitized by Google

Le duc de Rivière m'ayant fait part de cet entretien, me laissa voir combien il était satisfait d'avoir appris, par M. de Blacas lui-même, qu'il n'y avait rien eu de fondé contre moi. Je lui répondis que je ne demandais point à voir M. de Blacas, que je l'avais seulement trop vu; mais que puisqu'il convenait avoir été trompé sur mon compte, il me semblait qu'il devait, en honnête homme, réparer tout le mal qu'il m'avait fait, en contribuant à me faire rendre toute la justice qui m'était due.

Ce fut quelque temps après le licenciement de la garde nationale que M. le duc de Rivière, pressentant un changement de ministère, me dit: « Si M. de Villèle entendait ses propres affaires, « celles du Roi et de la France, il se retirerait, et « dans deux ans il pourrait reprendre le porte-« feuille, car il y a des circonstances où il faut « savoir céder. »

Mais après la dissolution de la Chambre, et quand il fut démontré que M. de Villèle ne pourrait plus se maintenir, le duc, me témoignant le désir d'avoir avec moi de plus fréquens rapports, ajouta : « Vous voyez, mon cher Fauche, que les « devoirs de ma place ne me permettent pas de « disposer d'une seule demi-heure du jour, car je « dois tout mon temps au royal enfant qui m'est

Digitized by Google

« confié; il s'ensuit que je ne sais pas même ce « qu'on pense dans les salons. J'aimerais pourtant « bien connaître l'état de l'opinion publique, et « quelles sont les personnes qu'on porte au minis- « tère; je vous charge, en conséquence, de me « donner, aussi souvent que vous le pourrez, « des notes à ce sujet, telles que celles que vous « m'avez déjà communiquées, et que j'ai placées « sous les yeux du Roi. »

Je remplis les intentions du noble duc avec d'autant plus de zèle que, dans cette crise, il convenait d'éclairer la religion du Roi, pour qu'un parti contraire ne parvînt pas à s'élever et à dominer exclusivement. Presque tous les matins, au lever de Sa Majesté, je remettais au duc de Rivière la liste des personnes que l'opinion publique portait au ministère; on y voyait figurer toujours MM. Royer-Collard, Martignac, Portalis, le prince de Polignac, Hyde de Neuville, Châteaubriand, souvent le prince de Talleyrand, quelquefois M. Pasquier, et même M. Decazes, etc.

Comme M. Royer-Collard était sur toutes les listes, et qu'il avait attiré souvent l'attention de Sa Majesté, le duc de Rivière me dit: « M. Royer- « Collard n'a pas à se plaindre du Roi, qui lui « a fait un accueil très gracieux lorsqu'il est venu « lui rendre ses hommages à la tête de la dépu-

Digitized by Google

« tation de l'Académie Française; le Roi s'est bien « rappelé que M. Royer-Collard avait servi les « Bourbons pendant la révolution. Mais on n'en « fera peut-être pas un ministre tout d'abord; « la présidence, par exemple, lui conviendrait « mieux. Du reste, ajouta le duc, je dois vous « dire que, n'ayant pas laissé ignorer au Roi que « les notes m'étaient remises par vous, le Roi y « met confiance. »

Barras, instruit de mes communications avec le duc de Rivière, me témoigna le désir de voir cet ami intime du Roi, comme en 1814 il m'avait témoigné le désir de voir Louis XVIII; mais il était dans un état de santé qui ne lui permettait pas de sortir. J'en parlai au duc de Rivière et j'ajoutai que Barras se montrait toujours disposé à servir la cause des Bourbons. Le noble duc n'ignorait pas tout ce que j'avais fait jadis pour rallier Barras à cette cause, et que même, en 1814, M. de Blacas et le duc d'Havré avaient vu Barras; il lui vint alors en idée de voir lui-même cet ex-directeur qu'il savait d'ailleurs toujours en rapport avec les hommes marquans de la révolution. Je me rendis en conséquence chez Barras, et je lui dis que le duc de Rivière désirait avoir un entretien avec lui. Nous prîmes jour, et Barras ne reçut pas sa société ordinaire

Digitized by Google

ce jour-là. J'accompagnai le duc à neuf heures du soir, rue de Chaillot, laissant la voiture dans les Champs-Élysées. Nous entrâmes à neuf heures et demie chez Barras, qui était seul, étendu sur sa chaise longue près de son feu. « Monsieur le duc, dit-il, vous voyez l'état de « souffrance où je me trouve, sans cela je vous « aurais prévenu; je vous en fais mes excuses. « Vous me prouvez par la démarche que vous « faites que vous êtes véritablement le sincère « ami du Roi, et, si M. de Blacas eût voulu m'é- « couter avant le 20 mars, on aurait évité les fu- « nestes cent jours qui ont tant coûté à la France; « mais M. de Blacas était dans une sécurité bien « malheureuse, et jamais je n'ai pu lui faire com- « prendre le danger que courait la dynastie par « suite de tout ce que je savais des intelligences « qui existaient entre Murat, l'île d'Elbe et Joseph « Buonaparte. » Le duc de Rivière, qui était en grande tenue avec toutes ses décorations, dit à Barras qu'il était venu le voir après avoir pris les ordres du Roi, qui désirait connaître son opinion personnelle, tant on était persuadé qu'il pourrait donner des renseignemens utiles à la patrie. Il s'ensuivit une conversation de près de deux heures, où Barras parla de la charte, à laquelle il fallait se rallier de bonne foi, et afin surtout de prévenir

Digitized by Google

les desseins d'un parti qui travaillait pour le jeune Napoléon. Il parla favorablement de M. Royer-Collard, de M. Roy, de M. de Martignac pour le ministère, et désigna aussi M. de Talleyrand comme celui qui pourrait porter confiance à l'étranger; il ajouta qu'il fallait bien traiter l'armée et éviter les actes de sévérité peu réfléchis. En parlant de l'administration de M. de Villèle, il dit qu'on avait remarqué que depuis le voyage de M. Canning à Paris, M. de Villèle avait pris évidemment une autre marche que celle qu'il avait suivie jusqu'alors; que c'était à juste titre qu'on lui faisait le reproche d'avoir licencié la garde nationale avec des formes aussi acerbes, d'autant plus qu'on savait que le Roi n'y était pas enclin; qu'il serait bien affligeant, d'un autre côté, qu'on vît reparaître au ministère M. de Blacas, qui y était poussé par une coterie; qu'il fallait autant que possible choisir des hommes nouveaux. Comme j'étais présent à la conversation, je glissai un mot des lettres patentes, sur quoi Barras dit que Buonaparte était venu tout gâter au 18 brumaire (novembre 1799), et il répéta plusieurs fois que la république, bien qu'il en eût désiré le maintien, ne pouvant pas s'établir, il ne fallait plus songer qu'à soutenir les Bourbons et empêcher les buonapartistes d'envahir les premières places

Digitized by Google

de l'État; qu'il était convaincu que, si malheureusement une guerre avec l'Autriche s'allumait, on tirerait parti de la présence du jeune Buonaparte; qu'il fallait bien traiter l'armée, et qu'elle oublierait facilement l'usurpateur, d'autant plus qu'elle était presque toute renouvelée. Le Duc et Barras se quittèrent satisfaits l'un de l'autre, et le premier, avec qui je sortis, m'assura qu'il était fort aise d'avoir eu cette conférence avec un homme qui savait tous les secrets du parti contraire.

Je désirais également que M. le duc de Rivière eût occasion de voir M. Laisné de Villevêque, membre de la chambre des députés et l'un des amis de M. Royer-Collard. Je connaissais parfaitement ses principes monarchiques et tout ce qu'il avait fait dans des temps bien difficiles pour obtenir la liberté de Madame Royale. [1]

C'était lui qui, le 18 juin 1795, au nom de divers citoyens d'Orléans, avait rédigé et adressé à la Convention la pétition suivante :

« Citoyens Représentans,

« Tandis que vous avez rompu les fers de tant « de malheureuses victimes d'une politique om- « brageuse et cruelle, une jeune infortunée, con-

[1] Aujourd'hui madame la Dauphine.

Digitized by Google

« damnée aux larmes, privée de toute consolation,
« de tout appui, réduite à déplorer la perte de
« tout ce qu'elle avait de plus cher, la fille de
« Louis XVI languit encore au sein d'une hor-
« rible prison. Orpheline si jeune encore, si jeune
« encore abreuvée de tant d'amertume, de tant
« de deuil, qu'elle a bien douloureusement
« expié le malheur d'une si auguste naissance.
« Hélas! qui ne prendrait pitié de tant de maux,
« de tant d'infortune, de son innocence et de sa
« jeunesse! Maintenant que sans craindre le poi-
« gnard des assassins et la hache des bourreaux
« on peut enfin ici faire entendre la voix de l'hu-
« manité, nous venons solliciter son élargissement
« et sa translation auprès de ses parens; car, qui
« d'entre vous voudrait la condamner à habiter
« des lieux encore fumans du sang de sa famille?
« La justice, l'humanité ne réclament-elles pas
« sa délivrance? Ah! que pourrait objecter la dé-
« fiance la plus inquiète, la plus soupçonneuse? »

« Venez, entourez cette enceinte, formez un
« cortége pieux, et vous tous qui reçûtes des bien-
« faits de cette famille infortunée, venez; mêlons
« nos larmes, élevons nos mains suppliantes et
« réclamons la liberté de cette jeune innocente.
« Nos voix seront entendues, vous allez la pro-
« noncer, citoyens représentans, et l'Europe ap-

Digitized by Google

« plaudira à cette résolution, et ce jour sera pour « nous et pour la France entière, un jour d'allé- « gresse et de joie. »

Instruit de l'admirable conduite de M. Laisné de Villevêque, à cette occasion, M. le duc de Rivière témoigna le désir de le voir; malheureusement le jour même où l'entrevue devait avoir lieu, le duc tomba gravement malade. Dans l'intervalle, j'eus l'honneur d'adresser directement à Madame la Dauphine les pièces qui constataient la belle action de M. Laisné de Villevêque, et d'établir que la gloire lui en appartenait seul, bien que d'autres eussent cherché à s'en faire un titre, entr'autres l'infâme Perlet, qui jamais n'avait habité Orléans, et dont la signature aurait profané la pétition courageuse que je viens de rapporter. Je pris la liberté de représenter à Madame la Dauphine, que M. Laisné de Villevêque se trouvant candidat pour la questure, Son Altesse Royale aimerait sans doute saisir cette occasion pour fixer sur lui le choix de Sa Majesté. En effet, la nomination eut lieu, et deux jours après, ce brave et loyal serviteur du Roi fut reçu en audience particulière par Sa Majesté et par Monseigneur le Dauphin.

Le changement de ministère ayant précédé l'ouverture de la session, l'attente publique se

Digitized by Google

tourna tout entière sur le discours du trône : on sait la sensation que fit ce discours. Ce que je vais dire fera plus particulièrement connaître l'effet qu'il produisit sur l'opinion nationale.

J'allais livrer à l'impression les premiers volumes de mes présens Mémoires, pour lesquels j'avais traité avec M. Moutardier. J'eus l'avantage de rencontrer chez lui M. Étienne fils. L'ayant entendu nommer, je lui demandai s'il était le fils de M. Étienne, littérateur distingué, député, et l'un des actionnaires du *Constitutionnel ;* sur sa réponse affirmative je lui fis remarquer la singularité de ma position, en lui témoignant le désir de faire la connaissance de monsieur son père. « Il m'a souvent parlé de « vous, me dit-il, monsieur Fauche, et il aura « lui-même beaucoup de plaisir à vous voir. » Je vis en effet, peu de jours après, chez lui, M. Etienne, et voici ses propres paroles : « Il y « a long-temps, monsieur Fauche, que je vous « connais, et vous ne vous doutez pas comment? « — Non, monsieur, je l'ignore, en effet, et je « désire le savoir de vous-même. — J'étais logé « dans la maison de la rue Saint-Lazare, où vous « vîntes vous réfugier en vous échappant du « Temple : vous étiez caché chez un sieur Schol, « qui avait épousé une de vos parentes. Mais

Digitized by Google

« quand j'appris qu'il avait eu l'infamie de vous « vendre à la police, j'eus horreur de cette mai- « son et je la quittai huit jours après. Depuis lors « j'ai toujours pris intérêt à ce qui vous regarde...» Notre conversation s'étant portée sur les affaires publiques : « Eh bien! monsieur Fauche, ajouta « M. Etienne, on peut vous parler de confiance, « avez-vous assisté, il y a trois jours, à la séance « royale? — Oui, lui dis-je, et j'étais même très « bien placé pour entendre le discours de Sa « Majesté et pour voir l'effet qu'il devait pro- « duire. — Eh bien! lorsque le Roi arriva, pour- « suivit M. Etienne, et qu'il s'assit sur son trône, « au regard qu'il jeta sur la Chambre des Dépu- « tés, nous vîmes qu'évidemment Sa Majesté avait « été prévenue contre la Chambre; mais au mo- « ment où le Roi prononça avec un élan solennel : « *Charte que mon frère a octroyée, Charte que « j'ai jurée à Reims, Charte que je jure de faire « observer*, les acclamations partirent avec autant « d'enthousiasme du côté de la Chambre des Dé- « putés que du côté de la Chambre des Pairs, le « visage du Roi rayonnant alors de sérénité, nous « nous dîmes comme par inspiration : *Le Roi est « à nous, et nous sommes à lui!* »

A dater de ce jour, la nouvelle administration ayant proclamé, pour ainsi dire, le régime légal,

Digitized by Google

n'étais-je pas en droit d'attendre que la justice en découlât pour ce qui me concernait, et que les paroles royales si consolantes dont j'avais été l'objet reçussent enfin leur entier accomplissement?

L'intérêt ne me guida jamais, comme on a pu le voir, dans aucune de mes démarches. Si je n'avais été animé que par des calculs sordides, je n'aurais pas réussi; car il est des choses qu'on ne fait et qu'on n'obtient que par sentiment. Aussi à quoi se bornent mes demandes? A être replacé dans l'état de situation et de fortune où j'étais en 1795, lorsque le prince de Condé m'attacha, par le plus noble entraînement, à la cause des Bourbons. On ne saurait révoquer en doute ma situation à cette époque : je jouissais d'une grande aisance; j'étais à la tête de deux établissemens considérables; je commandais à un capital de près de cinq cent mille francs, et je ne devais rien. En sacrifiant cette existence à la cause des Bourbons, je me suis exposé à mille dangers, et pendant trente ans j'y ai dévoué ma vie.

Qu'on remarque bien que, n'étant pas né Français, je n'étais lié par aucun serment de fidélité, soumis à aucun devoir, enchaîné par aucun bienfait, séduit par aucune habitude, au-

Digitized by Google

cune promesse, aucune espérance, lorsque, par enthousiasme, je me suis dévoué à la cause royale de France, qui était celle de la légitimité européenne.

Par l'organe de l'un des princes français, la qualité et l'étendue des récompenses à moi promises ont été précisées dans des termes si larges, que seuls ils disent tout pour la raison et pour la postérité. Mes titres ont été reconnus, puisqu'un provisoire m'a été accordé en 1820.

Si ma position sociale me permettait d'attendre l'accomplissement de ces promesses, confirmées par les consolantes paroles de S. M. Charles X, je serais sans inquiétude; mais il n'en est pas ainsi, et trente années de sacrifices de tous les genres, de dévoûment de tous les instans, mes établissemens anéantis, ma fortune dispersée, le pain de mes enfans engagé, ma liberté compromise, ne me laissent d'autre alternative qu'une prompte justice ou une catastrophe inévitable.

FIN.

Digitized by Google

TABLE

DES MATIÈRES.

CHAPITRE XXV.

PAGE 1 A 59.

CONSÉQUENCES de la paix de Tilsitt. — Courageuse opposition de l'Angleterre. — Commencemens de la guerre d'Espagne. — Ce que j'en augure. — Je rends compte au Roi de ma correspondance avec Perlet. — Profonde déception imaginée et continuée par ce scélérat. — Échantillon de sa correspondance. — Mes rapports avec Perlet d'une part, et le ministère anglais de l'autre. — Tracasseries suscitées par MM. de Puisaye et d'Antraigues. — Puisaye veut m'enlever la direction de la correspondance. — Ses intrigues auprès de M. Canning. — Lettre dictée à Perlet, par la police impériale, sur M. de Puisaye. — Ce que j'écris à M. Canning sur les prétentions de Puisaye. — Ma querelle avec ce dernier. — Lettre insolente que j'en reçois. — Teneur de ma réponse. — Il obtient contre moi un ordre de déportation. — J'y résiste, et il est commué en un exil dans l'intérieur. — Ma nouvelle position. — Perlet, excité à se rendre en Angleterre, ose y venir. — Puisaye s'oppose à son débarquement. — Je transgresse mon ordre d'exil pour me rendre auprès de lord Moira. — Je vois le Roi à Wanstedt, chez le prince de Condé. — Ce que me dit le

Digitized by Google

Roi. — J'obtiens le débarquement de Perlet, qui voit les ministres, et se présente à Louis XVIII. — Particularités à ce sujet. — Ce que m'écrit M. Beckett au nom de lord Hawkesbury. — Ma réponse. — Je vois Perlet. — Ce fourbe nous abuse tous. — Son départ. — Je retourne à Oxford. — Lettre que j'écris à lord Moira et à Louis XVIII. — Mes pressentimens sur les résultats de la guerre d'Espagne. — Louis XVIII aux aguets d'un moment qui, dit-il, *viendra tôt ou tard.*

CHAPITRE XXVI.

Page 60 a 120.

Continuation de mon exil à Oxford. — Je demande inutilement à revenir à Londres. — M. Canning s'y oppose. — Lettre que je lui écris. — Ma justification frappe les ministres. — Je recouvre mon entière liberté. — Je vais voir le Roi à Gosfield-Hall. — Réception que j'en reçois. — Je suis présenté à la Reine et à madame la duchesse d'Angoulême. — Aperçu concernant la guerre d'Espagne. — Armement de l'Autriche. — Considérations sur la campagne de 1809. — Travail que me demande lord Hawkesbury. — Note que je remets à ce ministre. — Explication préalable sur la marche des événemens. — Bataille d'Esling sur le Danube. — Causes secrètes de l'expédition de l'Escaut. — Pourquoi elle ne remplit pas son but. — Dissensions parmi les ministres. — Retraite de lord Castlereagh et de M. Canning. — Avénement du marquis de Wellesley au ministère. — Mon frère quitte la Suède. — Révolution dans ce pays. — Abdication forcée de Gustave-Adolphe. — Arrivée de mon frère à Londres avec sa fa-

Digitized by Google

mille. — Mes prémiers rapports avec M. le comte de Blacas. — Origine de sa fortune. — Difficultés que j'éprouve pour me remettre en possession de mon titre sur les princes français. — M. de Blacas succède, auprès de Louis XVIII, à M. d'Avaray. — Désertion du général Sarrasin. — Son arrivée à Londres. — Particularités à son sujet. — Arrivée en Angleterre du roi de Suède détrôné. — Je vais le visiter. — Il va chez le prince de Condé et chez Louis XVIII, à Hartwell. — Singulière méprise. — On me prend pour le ministre Fouché, dont on avait ébruité l'arrivée à Londres. — Je suis compromis au sujet du général français Simon, prisonnier de guerre. — Justice que me rend le gouvernement anglais. — Il m'accorde la naturalisation. — Le feu prend à la maison de M. d'Antraigues. — Peltier sauve ses papiers. — Exagération du système continental. — Des *licences*, et de celle que j'obtiens du gouvernement anglais, après l'arrivée de ma fille à Londres. — Conséquences de la campagne de Portugal en 1810. — Mes relations avec M. le duc d'Havré. — Il est mon seul intermédiaire auprès du Roi. — Note que je présente au ministère britannique, pour le rappel de Moreau, avec l'approbation de Louis XVIII. — Réponse que je reçois du marquis de Wellesley. — Motifs politiques de cette réponse dilatoire. — Germes de mésintelligence entre Napoléon et l'empereur Alexandre. — État du cabinet britannique et de la famille royale. — Rechute mentale du roi Georges III. — Régence du prince de Galles. — État politique de l'Europe à la fin de 1811.

Digitized by Google

CHAPITRE XXVII.

PAGE 121 A 209.

Année 1812. — Ouverture du parlement britannique. — Changement dans le ministère. — Retraite du marquis de Wellesley. — Retour de lord Castlereagh au ministère. — Détails biographiques à son sujet. — Mort tragique de M. Perceval. — Le Prince-Régent entre dans la plénitude du pouvoir royal. — Résumé de la guerre de la Péninsule et de la campagne de Russie. — *Conspiration Mallet.* — Ma note à lord Liverpool à ce sujet. — Sensation que fait à Hartwell la nouvelle de la retraite de Moscou. — Je fais connaître au duc d'Havré les dispositions favorables du ministère anglais pour le rétablissement des Bourbons. — Réponse que me fait le duc au nom du Roi. — Effets que produisent le vingt-neuvième bulletin et la défection de la Prusse. — Je remets au ministère mon travail de 1805 sur Moreau. — Projet de lettre destinée à l'empereur Alexandre, pour rappeler Moreau. — Circonstances de la mort tragique du comte et de la comtesse d'Antraigues. — Mon écrit, ou *exposé* de la persécution que j'ai soufferte. — Hauts personnages à qui je l'adresse. — Ma lettre au Prince-Régent. — Ma lettre d'envoi à M. Canning. — Ce que j'établis dans mon *exposé*. — Événemens de 1813. — Sixième coalition continentale. — Premières démarches politiques pour la restauration des Bourbons. — Dispositions favorables du Prince-Régent. — Relations établies entre Bordeaux et Hartwell. — Je m'occupe d'ouvrir une communication directe avec Paris. — Lettre que je reçois de M. le duc d'Havré au nom du Roi. — Je vais à Jersey

Digitized by Google

me concerter avec le prince de Bouillon. — Mon retour et ma note au sous-secrétaire d'État Hamilton. — On apprend à Londres que Moreau est sur le continent. — Effet que me fait cette nouvelle. — Opinion de M. le duc d'Havré à ce sujet. — Note que je remets à lord Castlereagh sur le général Moreau. — J'apprends que Moreau a été blessé à mort. — J'offre à madame Moreau de me transporter auprès du général. — Réponse que me fait madame Moreau. — Effet que produit à Hartwell la mort du général. — Événement de la bataille de Leipsick. — Les espérances du Roi plus fondées. — Opinion contraire de certains émigrés. — Scène caractéristique à ce sujet qui se passe chez moi. — Je donne le premier avis à Hartwell des suites de la bataille de Leipsick. — Le Roi se montre très sensible à mon exclamation de *vive le Roi* à cette occasion. — Vœux des princes de la maison royale d'Angleterre. — On prévoit à Hartwell que le sénat voudrait intervenir. — Expression de la pensée du Roi à ce sujet, consignée dans une lettre du duc d'Havré. — Compte que rend au Roi mon ami M. Gilles, sur l'état intérieur de la France. — Le Roi en est satisfait. — Le Roi, informé que les alliés sont décidés à passer le Rhin, se concerte avec le gouvernement anglais pour envoyer les princes sur le continent. — Engagement que prend le Roi vis-à-vis des principaux fonctionnaires de l'empire, de *légitimer leurs rangs et de consolider leurs fortunes*. — Je conduis à Hartwell M. Lewis Goldsmith; détails à ce sujet. — Passage du Rhin par les alliés. — Départ des princes pour le continent. — Je me rends à Jersey et à Guernesey, pour ouvrir la communication avec Paris. — Avis que me donne mon ami M. Gilles sur les piéges tendus par la police de Savary pour attirer

Digitized by Google

le duc de Berry sur la côte de France. — Je cours à Londres pour m'opposer au débarquement du prince. — Ma conférence à ce sujet avec M. Cooke, sous-secrétaire d'État. — Ce que me dit lord Castlereagh en sortant de chez le Prince-Régent. — Je sauve, par mon opposition, la vie au duc de Berri. — Suite de ma correspondance avec Hartwell. — Lettre que m'écrit M. le comte de Blacas. — J'agis, de concert avec le duc d'Havré, dans le dessein de passer à Paris. — J'échoue dans ma tentative; ce que M. Desmarets dit à M. Gilles à mon égard. — Mon neveu Édouard Vitel, venant du continent, donne à Hartwell des nouvelles de S. A. R. Monsieur. — Ma correspondance avec le duc d'Havré acquiert un plus haut degré d'importance. — La pensée du Roi y est presque toujours exprimée. — Fausse nouvelle de la proclamation du Roi à Paris. — Le Roi est le seul à Hartwell qui y reste incrédule. — Émissaires de Savary à Londres. — Effets que produisent à Hartwell les bruits de paix. — Lettre remarquable du duc d'Havré à ce sujet. — L'incertitude des événemens me porte à demander à Sa Majesté Prussienne de me rendre à son quartier général. — Assentiment de Louis XVIII. — Au moment de partir, j'apprends l'entrée des alliés, le 31 mars, à Paris. — Effet que produit à Hartwell et à Londres cette grande nouvelle. — Prémices de la restauration. — Entrée publique de Louis XVIII à Londres. — Accueil que lui fait le Prince-Régent. — Joie nationale en Angleterre. — Accueil que me fait le Roi et madame la duchesse d'Angoulême. — Le Roi se met en route pour Douvres. — Noms des personnages qui accompagnent Sa Majesté. — Je suis moi-même à la suite du Roi.

Digitized by Google

CHAPITRE XXVIII.

PAGE 210 A 297.

Mon départ de Douvres avec le Roi. — Mon arrivée à Calais. — Quelques détails sur la restauration. — Je précède le Roi à Paris. — Audience que m'y donne S. M. le roi de Prusse. — Je recherche Perlet. — Mes nouveaux rapports avec lui. — Ses disculpations. — Il charge Veyrat. — Entrée de Louis XVIII dans Paris. — Disposition des esprits. — Offres que me fait pour le Roi M. Gallot, agent de change. — Le chevalier de Mézières. — Le baron de Marguerittes. — MM. de Blacas et de La Maisonfort se coalisent contre moi. — Déclaration que me donne le prince de Condé. — Je vais à Londres à la suite de S. M. le roi de Prusse et de l'empereur Alexandre. — Le cardinal Gonzalvi. — Déclaration que me donnent lord Grenville et sir Charles Flint. — Mon retour à Paris et mon départ pour Neufchâtel. — M. Lesperut. — Je recueille en Suisse les premiers indices du complot buonapartiste. — Mémoire que me confie le conseil secret de Berne. — Je l'adresse au Prince-Régent. — Je fais la connaissance personnelle de l'ex-directeur Barras. — Détails curieux à son sujet. — Son entrevue secrète avec Fouché. — Bases des premières trames contre le rétablissement des Bourbons. — Barras demande à faire des révélations à Louis XVIII. — M. de Blacas s'y oppose. — Particularités du plus haut intérêt. — Conférence de Barras avec M. de Blacas et le duc d'Havré. — Lettre de S. M. Louis XVIII au général Barras. — Perlet démasqué. — Ce que j'apprends à son sujet de M. le comte Beugnot et de M. le comte Jules de Polignac. — Mon affaire avec

Digitized by Google

Perlet est renvoyée par le Roi à l'examen d'une commission. — Je remets à S. M. un nouveau Mémoire. — Accueil affable que me fait le Roi. — Veyrat me communique toutes les pièces qui prouvent la trahison de Perlet. — Ma conversation avec M. Desmarets au sujet de ce scélérat. — Rixe au bal de l'Opéra. — Ma conversation avec M. Dandré. — Précurseurs du 20 mars. — Mes tentatives pour éclairer le Roi. — Le 20 mars se développe. — Je suis envoyé en mission à Vienne.

CHAPITRE XXIX.

PAGE 298 A 352.

Ma conférence à Strasbourg avec le maréchal duc d'Albuféra. — Mon arrivée au congrès de Vienne. — Accueil que me fait le prince de Hardenberg. — Ma conversation avec le duc de Wellington et le prince de Talleyrand. — Dîner diplomatique. — J'y combats, avec la permission du prince de Hardenberg, les partisans de la Régence. — Hautes particularités. — Projet d'enlèvement du roi de Rome. — L'archiduc Charles me fait demander. — Ma conversation avec ce prince. — Mission que me donne S. M. le roi de Prusse auprès de S. M. Louis XVIII. — Je suis porteur d'une lettre autographe. — Réception outrageante que me fait M. de Blacas. — Je suis arrêté et expulsé de Gand par le baron d'Eksteins, agent de M. de Blacas, malgré les efforts des autres ministres du Roi. — Causes de cet indigne procédé. — Je suis détenu à Bruxelles. — Particularités affligeantes. — Mon retour à Vienne. — Énergie de mes réclamations. — Réponse de S. M. Louis XVIII à la lettre du roi de Prusse. — *Post-scriptum* frauduleux qui me con-

Digitized by Google

cerne. — Combien sont odieuses les calomnies officielles dont je suis l'objet. — Lettre consolante du prince de Hardenberg. — Mon Mémoire à S. M. Louis XVIII à ce sujet.

CHAPITRE XXX.

PAGE 353 A 440.

Bataille de Waterloo. — Ses conséquences. — Opérations de l'armée royale de l'Est. — Je donne ma garantie à un emprunt pour cette petite armée. — Je fais arborer le drapeau blanc au château de Joux. — Particularités à ce sujet. — Mes relations avec le maréchal Jourdan. — Je reviens à Paris, où le Roi avait fait sa rentrée. — Je demande réparation de l'outrage de Gand. — Note transmise par Fouché, ministre de la police, au prince de Talleyrand à mon sujet. — Lettre du prince de Talleyrand à M. de Goltz. — Je suis justifié diplomatiquement. — Particularités remarquables sur la seconde restauration. — Ma conférence avec Fouché. — Barras sert la maison royale. — Détails sur mon *Précis historique.* — Opposition de Barras à sa publication. — M. Decazes en fait saisir les exemplaires. — Additions et rectification demandées par Barras. — Comment les papiers accusateurs de Perlet viennent dans mes mains. — Procès que j'intente à Perlet. — Histoire de ce procès. — Je triomphe par la voie judiciaire.

CHAPITRE XXXI.

PAGE 441 A 559.

Le titre royal m'est remboursé; comment. — Je passe à Londres. — J'ai l'honneur d'être admis en audience par S. A. R. le Prince-Régent. — Paroles gracieuses et encou-

Digitized by Google

rageantes de ce prince. — Particularités remarquables. — Démarches de mon fondé de pouvoirs auprès du ministre Decazes. — Négociation à mon sujet. — Mon retour à Paris. — Je vois à Chantilly le prince de Condé. — Ma conversation avec M. le comte d'Escars. — Je vois le ministre Decazes. — Explication qu'il me demande. — J'y satisfais. — Mon entière innocence est reconnue. — Le ministre me promet sa protection. — Je me rends au château d'Engers près du prince de Hardenberg. — Lettre qu'il écrit en ma faveur au comte de Goltz. — Mon retour à Paris. — Ma dernière conversation avec le prince de Condé. — Mort de ce prince. — Je me rends au congrès d'Aix-la-Chapelle. — Note officielle et confidentielle du prince de Hardenberg au duc de Richelieu en ma faveur. — Retraite de M. de Richelieu. — M. Decazes s'occupe de ma réclamation. — Sa retraite après le meurtre du duc de Berry. — Je retourne en Angleterre après l'avénement de Georges IV. — Troisième audience que m'accorde ce prince. — Mes révélations au sujet de la Reine. — Le roi d'Angleterre daigne écrire en ma faveur à Louis XVIII. — Ce que me dit à ce sujet M. le comte de Pradel à mon retour à Paris. — M. Husson, chargé de faire un rapport au Roi à mon sujet. — Ses conclusions. — Elles ne sont adoptées qu'en partie. — Je reçois enfin un provisoire et une pension. — Continuation de mes rapports avec le général Barras. — Il n'a rien désavoué de ce que j'ai écrit. — Ma conversation avec le général Guilleminot chez Barras. — Promesse que me fait ce dernier. — Événement de la fin de 1820. — Congrès de Troppau. — Mémoire politique de M. de Bergasse. — Remis par moi au prince de Hardenberg, il est communiqué à l'empereur Alexandre. — Résolutions

Digitized by Google

des souverains. — Récompenses que je reçois de la Prusse. — M. de Châteaubriand. — Méhée de La Touche. — Congrès de Laybach. — Je reviens à Paris. — Mission que j'y reçois du prince de Hardenberg. — Je suis nommé consul général en Suisse. — Je suis reçu en audience particulière par S. M. Louis XVIII. — Je mets sous ses yeux le Mémoire de M. de Bergasse. — Particularités à ce sujet. — Je suis présenté au ministre Corbière. — Ma conversation avec ce ministre. — Je revois Barras. — Avis qu'il me donne. — Je vais à Londres. — Congrès de Vérone. — Mort du marquis de Londonderry. — Mon retour sur le continent. — Contrariétés en Suisse. — Le Directoire fédéral s'oppose à mon installation. — Intrigues à ce sujet. — Je suis soutenu par ma cour. — Congrès de Vérone. — Mort du prince de Hardenberg. — Mes regrets. — Je perds mon appui, et mon emploi est sacrifié. — Sa Majesté Prussienne me conserve ses bontés. — Campagne de 1823 en Espagne. — Mort de Louis XVIII. — Avénement de Charles X. — Sacre. — Impression que j'y éprouve. — Je demande l'accomplissement des paroles royales. — Charles X m'accueille avec bonté. — Ses paroles encourageantes. — Sa Majesté me renvoie à M. de Villèle. — Promesses que me fait ce ministre. — Rien ne s'accomplit. — Mes rapports avec le duc de Rivière. — Approches de la crise ministérielle. — Conversation de Barras avec le duc de Rivière. — Retraite de M. de Villèle. — Mes démarches pour la formation du nouveau ministère. — Séance royale. — Conclusion.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU TOME QUATRIÈME.

Digitized by Google

AVERTISSEMENT.

Les personnes qui auraient acheté les dix-sept portraits, gravés par les meilleurs artistes anglais et français, ainsi que les dix-neuf *fac-simile*, qui se vendent séparément, à 15 fr. la collection, et qui voudraient les placer convenablement dans le corps de l'ouvrage, pourront consulter l'Avis suivant :

AVIS AU RELIEUR.

PLACEMENT DES PORTRAITS.

TOME PREMIER.

Fauche-Borel, page 1re, en regard du titre.
S. M. Louis XVIII, page 171.
Le prince de Condé, page 232.
Pichegru, page 240.

TOME SECOND.

S. M. le roi d'Angleterre, page 1re, en regard du titre.
L'avoyer Steiguer, page 181.
S. A. R. le Dauphin, page 272.
S. A. R. la Dauphine, en regard.

TOME TROISIÈME.

S. M. le roi de Prusse, page 1re, en regard du titre.
Moreau, page 49.
S. A. R. le duc d'Enghien, page 114.
Charles Vitel, page 324.

TOME QUATRIÈME.

S. M. Charles X, page 1re, en regard du titre.
S. A. R. le duc de Berry, page 121.

Digitized by Google

AVERTISSEMENT.

S. A. R. la duchesse de Berry, en regard.
S. A. R. le duc de Bordeaux, page 121 ensuite.
S. A. R. le duc de Bourbon, page 441.

PLACEMENT DES FAC-SIMILE.

TOME PREMIER.

Lettre de Frédéric-le-Grand, 8 mai 1768, page 8.
— du prince de Condé, 31 octobre 1792, page 114.

TOME SECOND.

Lettre de l'archiduc Charles, 26 mai 1796, page 25.
— du duc d'Avaray, 10 février 1797, page 109.
Billet de S. M. Louis XVIII, 8 mai 1799, page 265.
Lettre de Pichegru, 10 août 1799, page 266.
— de Barras, 23 septembre 1799, page 314.

TOME TROISIÈME.

Lettre du duc d'Enghien, 18 juillet 1803, page 118.
— du comte d'Antraigues, 23 avril 1805, page 191.

TOME QUATRIÈME.

Lettre du général Moreau, 2 septembre 1813, page 170.
— du comte Blacas, 11 avril 1813, page 209.
— du même, 12 février 1814, *ibid.*
Déclaration du prince de Condé, 3 juin 1814, page 232.
Lettre de lord Grenville, 30 juin 1814, page 237.
— du prince de Hardenberg, 29 mai 1815, page 344.
— du vicomte de Châteaubriand, 21 septembre 1815, p. 352.
— du comte Alexis de Noailles, 3 décembre 1815, *ibid.*
— de S. M. le roi de Prusse, 13 décembre 1815, page 395.
— du prince de Hardenberg, 21 mai 1816, page 441.

Digitized by Google

ERRATA.

TOME PREMIER.

Page 12, *ligne* 22. *Herbstadt;* lisez *Herbstud.*
— 110, — 6. de Luze de Montmollin; *lisez* Montmollin Deluze.

TOME DEUXIÈME.

Page 198, *ligne* 8. Mademoiselle de Purry; *lisez* mademoiselle de Gélieu.

TOME TROISIÈME.

Page 39, *ligne* 23. M. Abbot; *lisez* M. Best.
— 337, — 4. M. Robinson; *lisez* Robson.

TOME QUATRIÈME.

Page 194, *ligne* 16. de Neuchâtel; *lisez* de Vevay.
— 449, — 25. Sir Georges Stuart; *lisez* Sir Charles Stuart.
— 451, *à la note.* Alors grand-maître de l'artillerie; *lisez* payeur en chef de l'armée.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06987 9487

DO NOT REMOVE
OR
MUTILATE CARD

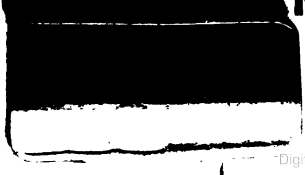

Digitized by Google

Digitized by Google